



**HAL**  
open science

**Les paysages agraires du territoire du Parc national des  
Cévennes et leurs évolutions. Cas de deux entités  
géographiques singulières : le causse Méjean et le mont  
Lozère**

Céline Jolly

► **To cite this version:**

Céline Jolly. Les paysages agraires du territoire du Parc national des Cévennes et leurs évolutions. Cas de deux entités géographiques singulières : le causse Méjean et le mont Lozère. Sciences du Vivant [q-bio]. 2022. dumas-03798447

**HAL Id: dumas-03798447**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03798447>**

Submitted on 5 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Institut Agro Rennes-Angers

Site d'Angers  Site de Rennes

<p>Année universitaire : 2021 - 2022</p> <p>Spécialité : Paysage</p> <p>Spécialisation (et option éventuelle) :</p> <p>Projet de Paysage de Site et Territoire</p>	<p><b>Mémoire de fin d'études</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de master de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de l'Institut Agro Montpellier (étudiant arrivé en M2)</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
--	--

**Les paysages agraires du territoire du Parc national  
des Cévennes et leurs évolutions.**

**Cas de deux entités géographiques singulières : le  
cause Méjean et le mont Lozère.**

Par : Céline JOLLY



**Soutenu à Angers**

**le 8 septembre 2022**

**Devant le jury composé de :**

Président : Hervé DAVODEAU

Maître de stage : Éric DESSOLIERS

Enseignant référent : Jean-Pierre DUCOS

*Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle de l'Institut Agro Rennes-Angers*

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Patrimoine-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>





## Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu l'établissement public du Parc national des Cévennes (PNC) pour m'avoir accueillie durant mes trois années d'apprentissage. Tout particulièrement, merci à Éric Dessoliers, maître d'apprentissage, de m'avoir donné cette opportunité, de m'avoir appris et enseigné les valeurs du paysage mais aussi d'avoir veillé à mon épanouissement professionnel et personnel. Plus généralement, merci à l'équipe du pôle architecture et aux agents du PNC pour leur accueil bienveillant, pour avoir nourri mon expérience de riches découvertes naturalistes et pour avoir répondu à mes sollicitations.

Mes remerciements vont aussi aux agriculteurs du territoire qui ont pris le temps de partager avec moi leur expérience et leur regard sur le territoire.

Je remercie également Jean-Pierre Ducos, tuteur de mémoire, pour avoir pris le temps d'échanger à propos de ce travail, pour sa critique et pour ses conseils avisés.

Merci aussi à nos responsables de spécialisation Nathalie Carcaud et Thomas Coisnon pour leur énergie et leur investissement dans notre formation. Je pense également à Chloé Jareno, tutrice d'apprentissage, pour son suivi et ses conseils pour cette alternance.

Un grand merci à mes proches et notamment mes parents pour leur soutien et la relecture de ce mémoire.

Merci à mes amis d'école, à toute notre promotion inhpienne 2017-2022 et à la team des apprentis pour avoir partagé cinq magnifiques années rythmées de rires, de chouilles, de repas mais aussi de révisions. Et surtout, un grand merci aux « kikis » Mattéo, Romy, Marine, Hugo, Agathe et Elise d'être présents au quotidien et de m'apporter un soutien précieux.

Enfin, merci à tous les colocataires que j'ai pu rencontrer à la Grézo et particulièrement à Léo, Lise, Idrissa, Manon et Marine pour avoir partagé des pauses déjeuner à la rivière, des randonnées à n'en plus finir et de longues soirées bercées de repas, de rires et de jeux. Je garde plein de beaux souvenirs lozériens.

## Liste des sigles et acronymes

**AOP** : Appellation d'Origine Contrôlée

**CO2** : Dioxyde de carbone

**CUMA** : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**EP PNC** : Établissement Public du Parc national des Cévennes

**FFN** : Fonds forestier national

**GAEC** : Groupement agricole d'exploitation en commun

**GP** : Groupement pastoral

**MAEC** : Mesures agro-environnementales et climatiques

**ONF** : Office national des forêts

**OT** : Office du tourisme

**PAC** : Politique agricole commune

**PETR** : Pôle d'équilibre territorial et rural

**PN** : Parc national

**PNC** : Parc national des Cévennes

**RICE** : Réserve internationale de ciel étoilé

**RTM** : Restauration des terrains en montagne

**SAU** : Surface agricole utile

## Liste des figures (Annexe IV)

Figure 1 : Localisation du territoire du Parc national des Cévennes en vert. Source : Wikipédia.....	3
Figure 2 : Le Plan de Fontmort, lieu de mémoire où s'affrontèrent les camisards et les troupes royales. ©Céline Jolly 2020 .....	3
Figure 3 : Les cinq massifs du PNC et les paysages de caractère étudiés. Source : PNC 2021 .....	7
Figure 4 : Un troupeau de moutons transhume sur le sommet de l'Aigoual. ©Margot Monnier 2020 .....	10
Figure 5 : La plaine du Tarn sur le mont Lozère. ©Guillaume Mayenga Mankezi 2021 .....	10
Figure 6 : Étendue steppique à proximité du hameau du Villaret sur le causse Méjean. ©Céline Jolly 2020 .....	10
Figure 7 : Vue surplombant la vallée Française et ses paysages cultivés en terrasses. ©Céline Jolly 2021 .....	10
Figure 8 : Tendances d'évolutions des paysages de la vallée Française. Source : Atlas des paysages du PNC 2015.....	13
Figure 9 : Le causse Méjean et le mont Lozère au sein du PNC. Source : PNC 2022 .....	14
Figure 10 : Bloc diagramme du causse Méjean et de son environnement. Echelle 100000*2. ©Céline Jolly 2022 .....	15
Figure 11 : Lecture des structures paysagères du causse Méjean, Mas de Lafont. ©Céline Jolly 2022.....	16
Figure 12 : Sur le causse, les vaches apparaissent dans le paysage. ©Céline Jolly 2022....	17
Figure 13 : Visualisation de l'expansion des Pins plantés dans les années 70 au niveau du hameau de Fretma. Source : IGN remonter le temps, 1956 et 2021 .....	18
Figure 14 : Parcelle cultivée vers Drigas. Agrandissement par dérochage d'une doline. ©Céline Jolly 2022 .....	19
Figure 15 : Nombreuses cultures à la plaine du Ségala. ©Céline Jolly 2022 .....	19
Figure 16 : La plaine de Mativet au centre de l'image et en crête des cultures. ©Céline Jolly 2022 .....	20
Figure 17 : Paysage caussenard typique, entre Drigas et le mas de Lafont. ©Céline Jolly 2022 .....	20
Figure 18 : Bloc diagramme du mont Lozère et de son environnement. Échelle 100000*2. ©Céline Jolly 2022 .....	22
Figure 19 : Lecture des structures paysagères du mont Lozère, site de Mas Camargues. ©Céline Jolly 2022 .....	24
Figure 20 : Transhumance vers le mont Lozère. ©Céline Jolly 2021 .....	24
Figure 21 : Prairie récemment dérochée et brûlage aux abords de la parcelle. ©Céline Jolly 2022 .....	27
Figure 22 : Évolution de l'occupation des sols au hameau des Sagnes (gauche) sur le versant nord-ouest du mont Lozère, et de la Brousse (droite) sur le versant sud-ouest entre 2007 et 2017. ©Clémence Moreau 2019.....	28
Figure 23 : Expérimentation du sylvo-pastoralisme sur le mont Lozère. ©Céline Jolly 2022 .....	28
Figure 24 : Anomalies positives de la température maximale moyenne de l'air par commune en été à l'horizon 2085 et selon RCP 8.5 dans le PNC. Source : DRIAS, modèle climatique régional ALADIN, CNRM / Météo France 2020.....	31
Figure 25 : Les futurs "souhaitables" des jeunes du réseau MAB en matière d'agriculture. ©NaturAdapt, Plan d'adaptation au changement climatique du PNC 2022 .....	34
Figure 26 : Schéma des acteurs du territoire qui gravitent autour de l'agriculteur. ©Céline Jolly 2022.....	34

Figure 27 : Situation de l'exploitation agricole ayant suivi le projet de plan paysage agricole avec le PNC. ©Céline Jolly 2022 .....	37
Figure 28 : Modélisation de l'état actuel des paysages agraires du causse Méjean. ©Céline Jolly 2022 .....	38
Figure 29 : Influence des facteurs pour chaque scénario d'évolution pour le causse Méjean. ©Céline Jolly 2022 .....	38
Figure 30 : Scénario 1 : un causse sous perfusion, désertique et déserté. ©Céline Jolly 2022 .....	40
Figure 31 : Scénario 2 : un causse boisé et ponctué de clairières agricoles. ©Céline Jolly 2022 .....	42
Figure 32 : Modélisation de l'état actuel des paysages agraires du mont Lozère. ©Céline Jolly .....	44
Figure 33 : Influence des facteurs pour chaque scénario d'évolution pour le mont Lozère. ©Céline Jolly 2022 .....	44
Figure 34 : Scénario 1 : un mont Lozère intensifié et ancré dans les traditions. ©Céline Jolly 2022 .....	46
Figure 35 : Scénario 2 : un mont Lozère diversifié tourné vers l'arbre. ©Céline Jolly 2022 ...	48

## Liste des annexes

<u>Annexe I : Fiche résumé du PNC .....</u>	56
<u>Annexe II : Extrait du projet Plan paysage agricole .....</u>	57
<u>Annexe III : Trame pour les entretiens menés .....</u>	66
<u>Annexe IV : Localisation des figures du mémoire .....</u>	67

# Sommaire

Introduction .....	1
<b>1. Comprendre le territoire du Parc national des Cévennes.....</b>	<b>3</b>
1.1. Contexte cévenol et l'institution du PNC.....	3
1.1.1. Les Cévennes, terre de résistance et haut lieu de l'agropastoralisme .....	3
1.1.2. La création du Parc national, un long projet .....	4
1.1.3. Le territoire du Parc national des Cévennes aujourd'hui.....	6
1.2. Les politiques du PNC en matière du paysage .....	7
1.3. Quelques portraits de paysages de caractère au sein du territoire .....	8
1.3.1. Le sommet de l'Aigoual, façonné par son climat rude.....	11
1.3.2. La vallée Française, entre serres et valats .....	11
1.3.3. Les Gorges du Tarn, un haut lieu touristique.....	11
1.3.4. Le causse Méjean nu, un paysage désertique.....	12
1.3.5. La plaine du Tarn, des paysages ondulés .....	12
1.3.6. Les puechs et menhirs des Bondons, un endroit curieux.....	12
1.4. Des dynamiques d'évolutions perceptibles de ces paysages .....	12
<b>2. Les paysages du causse Méjean et du mont Lozère, deux entités agricoles en mutation</b>	<b>14</b>
2.1. Présentation générique des deux entités.....	14
2.2. Le causse Méjean, des paysages ouverts liés à l'agropastoralisme .....	14
2.2.1. Histoire des paysages caussenards .....	14
2.2.2. Description géographique et paysagère du système agricole caussenard.....	15
2.2.3. Mutations, évolutions et dynamiques : un causse de plus en plus boisé.....	18
2.3. Le mont Lozère, un massif granitique aux paysages variés.....	21
2.3.1. Histoire des paysages du mont Lozère.....	22
2.3.2. Description géographique et paysagère du système agricole du mont Lozère	22
2.3.3. Mutations, évolutions et dynamiques : un massif qui s'embroussaille.....	26
2.4. Des raisons majoritairement économique et climatique pour les changements observés.....	29
2.4.1. Le facteur économique.....	29
2.4.2. Le facteur climatique / naturel .....	30
2.4.3. Le facteur socio-culturel .....	31
2.4.4. Le facteur institutionnel .....	32
2.4.5. Le facteur écologique et énergétique .....	33
2.4.6. Le jeu d'acteurs.....	33



3. L'approche paysagère pour appréhender l'évolution des paysages agraires.....	36
3.1. Origine des questionnements agriculture et paysage sur le territoire du PNC .....	36
3.2. Quels paysages agraires pour le causse Méjean demain ?.....	38
3.2.1. Récit 1 : un causse sous perfusion politique, désertique et déserté.....	39
3.2.2. Récit 2 : un causse boisé et ponctué de clairières agricoles.....	41
3.2.3. Commentaire des deux possibilités d'évolution des paysages agraires du causse Méjean .....	43
3.3. Quels paysages agraires pour le mont Lozère demain ?.....	44
3.3.1. Récit 1 : un mont Lozère « sous-cloche » : intensifié et ancré dans les traditions 45	
3.3.2. Récit 2 : un mont Lozère diversifié tourné vers l'arbre .....	47
3.3.3. Commentaire des deux possibilités d'évolution des paysages agraires du mont Lozère 49	
Conclusion .....	50
Bibliographie .....	52
Sitographie .....	55



## Introduction

Les paysages ont été façonnés au fil des siècles par la nature puis par les activités humaines. L'agriculture, ou « le premier des arts », a participé à la construction des paysages français. Cette image positive de l'agriculture paysanne est le résultat d'une société qui a intégré la question du paysage dans ses politiques (AMBROISE, TOUBLANC 2015). L'ascension de l'industrialisation au XIX<sup>ème</sup> siècle, soutenant une agriculture productiviste et industrielle, a engendré de nombreuses mutations des formes et composantes paysagères. Dans les années 1960-1990, l'État français demande aux agriculteurs de nourrir la population. Les paysages agricoles connaissent alors de profondes transformations : paysages simplifiés par la mécanisation, surfaces des exploitations agrandies, composantes agricoles structurantes comme les haies supprimées, bâtiments agricoles industriels implantés, biodiversité attaquée... (TROTIGNON 2021). À cette période, l'exode rural et agricole met en avant le rôle de l'agriculture dans l'entretien des paysages (Collectif Paysages de l'après-pétrole 2020). Aujourd'hui, le système agricole est toujours productiviste avec plus de moyens mécaniques et techniques. Cependant, les enjeux actuels (climatique, érosion de la biodiversité, pollution, pression sur le foncier, crise économique, crise sanitaire, guerre) interpellent et appellent à de nouveaux systèmes agro-paysagers<sup>1</sup>. La recherche de modèles agricoles durables est engagée.

Dans le sud du Massif central, le territoire du Parc national des Cévennes est confronté aux enjeux climatiques, économiques mais aussi de préservation. Il s'inscrit dans un contexte rural de moyenne montagne lui conférant un caractère paysager remarquable. Certaines parties du territoire sont protégées pour leur biodiversité, leurs paysages et leur culture exceptionnels. La valeur de ces paysages est particulièrement liée à l'activité des hommes et notamment celle des paysans. Les paysages sont protégés et emblématiques, comme les paysages ouverts de dolines du causse Méjean ou les parcours pastoraux du mont Lozère. Ce sont des paysages vivants, dynamiques et culturels. Les entités géographiques du causse Méjean et du mont Lozère sont façonnées par les activités agricoles et présentent des caractéristiques singulières. Malgré leurs attraits identitaires, le territoire fait face à une « hétérogénéité des individualismes au fil des agissements incoordonnés et irréfléchis de chacun » (Collectif Paysages de l'après-pétrole 2020) c'est-à-dire, dans ce cas, à des pratiques agricoles irréversibles (dérochage, retournement de prairie par exemple) contestant les paysages de référence.

Une remise en question des façons d'envisager les rapports à l'environnement, à l'espace et à l'autre s'impose. Dans les années 1970, « La prise en compte du paysage apparaît [...] pour répondre à des questions d'évolution d'agricultures en difficulté dans des zones de montagne » (DEFFONTAINES [sans date]). L'approche paysagère permet ainsi « la prise en compte des caractéristiques propres de l'espace et la façon dont celui-ci est perçu et approprié par les populations présentes. » (Collectif Paysages de l'après-pétrole 2020). Spécifiquement, elle permet de structurer et organiser l'espace de production agricole « grâce à la connaissance des singularités naturelles et humaines de chaque exploitation, de chaque terroir » (AMBROISE, TOUBLANC 2015). De plus, la méthode de prospective par le paysage permet de prendre en compte les sensibilités des différents acteurs et d'avoir une approche transversale tout en évoquant les spécificités d'un espace (Fédération des Parcs naturels Régionaux de France 2022).

Dans ce contexte, l'établissement public du Parc national des Cévennes, structure dans laquelle j'ai effectué mon apprentissage de 2019 à 2022, a initié une démarche paysagère

---

<sup>1</sup> Le système agro-paysager désigne un modèle qui met en relation les dimensions agricoles, culturelles, paysagères et environnementales. Il s'agit d'une approche spatiale qui intègre les acteurs du paysage et spécifiquement les agriculteurs (AMBROISE, TOUBLANC 2015).

après d'un groupe d'agriculteurs afin d'apporter une vision globale sur le système agro-paysager d'une exploitation et d'appréhender les évolutions en prenant en compte les différents enjeux. À la suite de ce premier essai, s'est posé la question des changements paysagers et agricoles à venir à l'échelle des massifs.

Dans un contexte de changements économiques, politiques et climatiques spécifiques, on s'est alors demandé **quels pourraient être les paysages agraires de demain sur le territoire du PNC ?** Quels sont les paysages de caractère et comment évoluent-ils ? Les questions sont notamment posées pour le cas de deux entités géographiques singulières : le causse Méjean et le mont Lozère.

Pour y répondre, ce mémoire se découpe en trois parties. La première d'entre elles permettra de comprendre le contexte particulier du territoire du Parc national des Cévennes. La deuxième partie aura pour objet la description et l'analyse des paysages liés à l'agriculture et de leurs évolutions pour les massifs du causse Méjean et du mont Lozère. Enfin, en dernière partie, on se projettera à l'horizon 2060 afin d'imaginer des potentiels systèmes agro-paysagers pour chaque massif.

# 1. Comprendre le territoire du Parc national des Cévennes

## 1.1. Contexte cévenol et l'institution du PNC

Le territoire des Cévennes est situé dans le Massif central et couvre près de 3 000 km<sup>2</sup> (Figure 1). Il est réparti sur les départements de la Lozère (55% de la surface), du Gard (43%) et aux confins de l'Ardèche (2%) avec deux zones urbaines à influences notables en périphérie : Mende au nord-ouest et Alès au sud-est. Ce massif de moyenne montagne, s'étend à l'ouest sur les Grands Causses, plateaux calcaires, au nord sur le mont Lozère granitique, au sud le massif de l'Aigoual et au sud-est sur les vallées cévenoles schisteuses. À cheval entre deux bassins versants, celui de la Garonne côté atlantique et du Rhône côté méditerranéen, le territoire se caractérise par un climat montagnard rude, un relief et une géologie diversifiée. Dans ce contexte, L'Homme s'est adapté par ses activités agropastorales et son mode de vie autarcique. L'histoire spécifique et héritée de plusieurs siècles a façonné le territoire d'aujourd'hui.



Figure 1 : Localisation du territoire du Parc national des Cévennes en vert. Source : Wikipédia

### 1.1.1. Les Cévennes, terre de résistance et haut lieu de l'agropastoralisme

Au sud du territoire, dans les vallées cévenoles, la guerre des camisards a opposé les catholiques aux protestants. Malgré le statut des protestants fixé légalement par l'édit de Nantes en 1598, les persécutions contre les protestants persistent. En juillet 1702, à la suite de l'assassinat de l'abbé du Chayla, inspecteur des missions catholiques, la guerre des Camisards est déclenchée. Les combats dureront deux ans et les troubles des décennies. Cette guérilla oppose les hommes de Louis XIV « pour réprimer l'hérésie » aux paysans et artisans cévenols, des protestants, qui s'improvisent combattants. Des milliers de protestants, femmes, pasteurs sont opprimés. Des centaines de villages sont détruits. Finalement, les cévenols se rendent et se convertissent au catholicisme. Clandestinement, ils vont continuer de professer le protestantisme. Plusieurs dizaines d'années plus tard, sous la Révolution, la liberté de culte est juridiquement reconnue par l'État. Cette guerre des Camisards, qui a opposé les protestants à un régime catholique, marque les esprits et le territoire (Figure 2). Des lieux appelés « désert » où se réunissaient les personnes en danger, les édifices (temples, églises) mais aussi la toponymie témoignent de cette époque. Les Cévennes sont une terre de résistance.



Figure 2 : Le Plan de Fontmort, lieu de mémoire où s'affrontèrent les camisards et les troupes royales. ©Céline Jolly 2020

Entre le XVIII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle la sériciculture, la culture du ver à soie, et la castanéiculture, l'exploitation de la châtaigneraie, prospèrent dans le pays. Les parties basses et les causses, des paysages du sud Lozère, sont gérés en polyculture-élevage tandis que les parties hautes (mont Lozère, Bougès et Aigoual) sont des espaces de transhumance ovine provenant du

Gard et de l'Hérault. À cette époque, l'agriculture lozérienne nourrit la population locale. Mais rapidement, s'ensuit diverses épidémies détruisant les différentes cultures. Vers 1840, l'exode rural influencé par la révolution industrielle annonce un effondrement de l'économie locale. Les travailleurs vont dans les mines de charbon gardoises proches des villes. Les espaces de transhumance sont délaissés (MERVEILLEUX DU VIGNAUX 2003). Ces changements engendrent une modification des systèmes agraires. « L'effectif [des ovins transhumants] est à partir des années 1980 au moins dix fois plus faible qu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. » (LEPART et al. 2015). Certains paysages vont changer vers des espaces couverts de genêts purgatifs, de callunes ou de forêts toujours présents.

### 1.1.2. La création du Parc national, un long projet

Dans l'optique de préserver les meilleures terres agricoles et de créer des emplois, en 1875, Georges FABRE<sup>2</sup>, forestier perçu comme innovateur, démarre un reboisement massif sur l'Aigoual. La dépopulation et l'équilibre agro-sylvo-pastoralisme<sup>3</sup> sont des enjeux auxquels le territoire doit faire face. De plus, en 1894, Paul ARNAL<sup>4</sup> suivi d'Edouard-Alfred MARTEL<sup>5</sup> créent le Club cévenol, une association ayant pour objectif de préserver le patrimoine des Cévennes et des Causses et de favoriser les activités touristiques. Dans un contexte de crise, E-A MARTEL, géographe et auteur, promeut le tourisme comme activité économique respectueuse de l'environnement. D'autres personnalités comme Charles de FLAHAUT, botaniste qui crée son laboratoire l'Hort de Dieu près du mont Aigoual, mais aussi Robert-Louis STEVENSON<sup>6</sup>, auteur du célèbre livre « Voyage avec un âne dans les Cévennes » qui partage ses impressions et émotions devant les paysages cévenols puis donne naissance à un chemin de grande randonnée reconnu (GR70), soulignent les qualités du pays cévenol.

En 1956, Charles BIEAU écrit une thèse et conclut par « les Cévennes, en raison de leur vocation forestière et touristique, devraient être un terrain d'élection pour la création d'un grand Parc forestier » (MERVEILLEUX DU VIGNAUX 2003). À ce moment, la question d'une aire protégée apparaît. JOUBERT, forestier à l'école de Nîmes, affirme que la création d'un Parc national centré autour du mont Lozère doit « permettre la coexistence de deux tendances évolutives (qu'il appelle forestière et steppique, la seconde étant liée à l'élevage) et si possible d'offrir des diversités climatiques assez grandes » (LEPART et al. 2015). L'objectif est de « reconnaître les sociétés rurales de montagne et de les faire entrer dans la modernité en leur apportant les compétences des agronomes » (LEPART et al. 2015). Dans les années 1950 à 1970, l'agro-sylvo-pastoralisme s'impose et devient un type de gestion des territoires de montagne. Sur le causse Méjean, on donne la priorité au reboisement et à la création de prairies artificielles en mettant de côté le pastoralisme<sup>7</sup> et la reforestation spontanée. Plusieurs volontés émergent : revitaliser, gouverner, favoriser le reboisement pour limiter l'érosion, trouver un équilibre agro-sylvo-pastoral, développer le tourisme estival et hivernal. En 1960, la loi des parcs nationaux et son décret d'application sont promulgués. De nombreuses

---

<sup>2</sup> Né en 1844, Georges FABRE est un ingénieur forestier connu pour la création de l'observatoire météorologique du mont Aigoual et le reboisement du même massif.

<sup>3</sup> L'agro-sylvo-pastoralisme désigne l'association entre la polyculture-élevage et la sylviculture.

<sup>4</sup> Né à Florac en 1871, Paul ARNAL est un pasteur et spéléologue cofondateur de l'association du Club Cévenol et fondateur de la revue Causses et Cévennes.

<sup>5</sup> Né en 1859, Edouard-Alfred MARTEL est considéré comme le fondateur de la spéléologie moderne. Il effectue des travaux de cartographie et explore les Causses, l'abîme de Bramabiau, la grotte de Dargilan. À la suite, il publie un recueil d'observations « Les Cévennes » et cofonde le Club Cévenol.

<sup>6</sup> Né en 1850 au Royaume-Uni, Robert Louis STEVENSON est un romancier qui a écrit l'œuvre « Voyage avec un âne dans les Cévennes » en 1879. Ce récit de voyage donnera naissance au célèbre sentier de Grande Randonnée 70 de 230 km au départ de la Haute-Loire et traversant le mont Lozère jusqu'aux Cévennes ainsi qu'au film « Antoinette dans les Cévennes » sorti en 2020.

<sup>7</sup> Le pastoralisme est un mode d'élevage extensif des pâturages. Sa particularité est le déplacement des troupeaux suivant les saisons vers des pâturages d'hiver ou des pâturages d'été, appelé la transhumance.

personnes se prononcent pour la création d'un Parc national des Cévennes. Ce sont, cependant, des intellectuels, scientifiques ou enseignants, des personnes peu représentatives de la population locale. Se pose alors la question suivante : comment faire coïncider les normes et la réglementation nationale avec le territoire bien spécifique des Cévennes ?

Entre 1965 et 1970 des études sont lancées pour un parc entre causses de calcaire, granites lozériens et cévennes schisteuses. Des recherches écologiques, forestières, agricoles et économiques sont conduites et des actions de protection de la flore, par exemple, sont proposées.

Les populations locales et leurs élus, des habitants permanents, estiment ne pas être suffisamment pris en compte dans ce projet de territoire. Une étude des services de l'agriculture va déclencher des protestations car « si les mérites du reboisement y sont soulignés, l'agriculture et le pastoralisme sont considérés comme moribonds » (MERVEILLEUX DU VIGNAUX 2003). Dans le contexte d'un territoire habité, la complexité du projet d'implantation d'un parc tient à son apparente orientation vers la protection de la nature au détriment de la revitalisation de l'agriculture, un secteur en difficulté. Des oppositions se mettent en place. Par exemple, en 1967, l'association Terre Cévenole est créée. Les adhérents sont globalement des personnes qui n'ont pas été consultées par l'administration française. L'association énonce que la création du Parc naturel serait « dangereuse pour les libertés locales, impropre à régler les problèmes des agriculteurs locaux [...], il est fait pour protéger, pas pour développer » (MERVEILLEUX DU VIGNAUX 2003). Inquiétude, prudence et curiosité sont éprouvées autant par les habitants que par les politiques.

Deux projets de Parc naturel vont émerger et se confronter : le projet forestier, avec une forte orientation vers le reboisement, et le projet culturel, favorisant une société rurale et traditionnelle. Toujours la même année, en 1967, le comité de création d'un Parc national publie « Pour un Parc national des Cévennes » en stipulant que l'agriculture et le pastoralisme sont en déclin. Cette annonce est contestée par la population locale et amène à une forte mobilisation de cette dernière pour le redéploiement de l'élevage. Le « manque de prise en compte des particularités du contexte cévenol » (LEPART et al. 2015) est un des reproches formulés. Effectivement, l'influence de l'agriculture et de l'élevage pour maintenir les paysages ouverts sera négligée dans les réflexions de création du Parc national, de même pour la dynamique de reforestation spontanée.

Georges MAZENOT<sup>8</sup>, sous-préfet de la Lozère, se lance alors dans une campagne de sensibilisation, de dialogue, de rencontre avec les maires, les élus, les associations, les fédérations de chasse et de pêche, etc. Une nouvelle quête est enclenchée : inventer un texte spécifique aux Cévennes. Il crée même le contrat MAZENOT permettant d'échanger des services entre l'établissement public du Parc national et l'agriculteur. En accord avec les acteurs locaux, un périmètre de Parc est défini. Des avis favorables des départements, de 83 communes et plusieurs autres institutions sont émis pour la création du Parc national. Mais 48 communes restent tout de même défavorables. En 1969, le projet est pris en considération par le Premier ministre et seulement 5% des avis sont négatifs lors de l'enquête publique. Après négociations, débats, échanges et publications, le Parc national des Cévennes (PNC) est créé en 1970 par le ministère de l'Agriculture. La loi du 14 avril 2006 précise qu'un Parc national est constitué d'un cœur protégé et réglementé et d'une aire d'adhésion. C'est un territoire caractérisé par des patrimoines exceptionnels à l'échelle nationale voire internationale. L'État français met en place des moyens de protection spécifiques pour préserver ces patrimoines (faune, flore, paysages, bâti) qui sont des biens communs.

---

<sup>8</sup> Né en 1927, Georges MAZENOT est un historien et haut fonctionnaire. Il est sous-préfet de Lozère en 1967 et participe activement à la création du Parc national des Cévennes. Il invente les « contrats MAZENOT » qui permettent de rémunérer les agriculteurs pour l'entretien de petits éléments bâti (murets, terrasses, canaux d'irrigation). Aujourd'hui encore, ce type de contrat est utilisé.

Aujourd'hui, l'établissement public est sous la tutelle du ministère de l'Écologie. Il a pour objectif d'animer la mise en œuvre de la charte du territoire du PN et aider à l'atteinte des objectifs fixés collectivement avec les habitants, les élus et les socioprofessionnels (Parc national des Cévennes 2022).

### 1.1.3. Le territoire du Parc national des Cévennes aujourd'hui

Le Parc national des Cévennes (Annexe I) est composé d'une zone d'adhésion à la charte du PNC et d'une zone cœur, avoisinant les 950 km<sup>2</sup>. Peuplé par 74 000 habitants, il est le seul Parc national de moyenne montagne en métropole française et un des rares dont la population permanente est significative dans le cœur (plus de 600 habitants).

Le couvert forestier représente aujourd'hui 70% sur l'ensemble du PNC, contre 16% en 1850, dont 2/3 sont des feuillus et 1/3 des résineux. Le territoire est traversé par la ligne de partage des eaux Atlantique-Méditerranée et dispose de plus de 5500 km de cours d'eau. Il accueille une grande diversité naturelle : 2000 zones humides et 35% des habitats naturels d'intérêt communautaire (européen) du territoire métropolitain sont présents dans le PNC (Parc national des Cévennes 2022). Ainsi, la diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de cette région du sud-est, située au nord de la Méditerranée, un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain. Ce territoire contrasté et parfois rude s'affirme terre de résistance et d'accueil. La force de l'identité culturelle, la grandeur et la qualité des paysages, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme<sup>9</sup>, lui ont valu successivement un classement en Réserve de biosphère de l'UNESCO en 1985 associant conservation et développement, en Bien du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2011 pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et en Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) en 2018 pour la beauté des paysages nocturnes et la qualité de son ciel étoilé.

Également, quelques sites du PNC sont classés Natura 2000, un réseau européen d'habitats naturels qui sont fragiles et rares. Les Gorges du Tarn, de la Jonte et les Causses sont aussi classés Grands Sites de France avec le but de préserver la qualité paysagère et patrimoniale.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux une charte, approuvée par le décret du 8 novembre 2013, qui fait vivre le PNC dans un projet de territoire à 15 ans. Actuellement, 113 sur 121 communes adhèrent à la charte du Parc national. L'EP PNC a donc pour mission de gérer et protéger les patrimoines, d'éduquer et de sensibiliser et d'accompagner le développement durable. En 2021, il compte 76,20 postes (en équivalents temps plein) (Parc national des Cévennes 2022).

Le territoire du Parc national est découpé en cinq massifs (Figure 3) : les Causses et les Gorges, le Mont Lozère, les Vallées cévenoles, le Mont Aigoual et enfin le Piémont cévenol.

---

<sup>9</sup> L'agropastoralisme associe l'agriculture et l'élevage itinérant dans des zones difficiles (montagne, sol peu fertile, zone aride). Ce fonctionnement assure l'alimentation du bétail en valorisant la végétation spontanée par le pâturage.



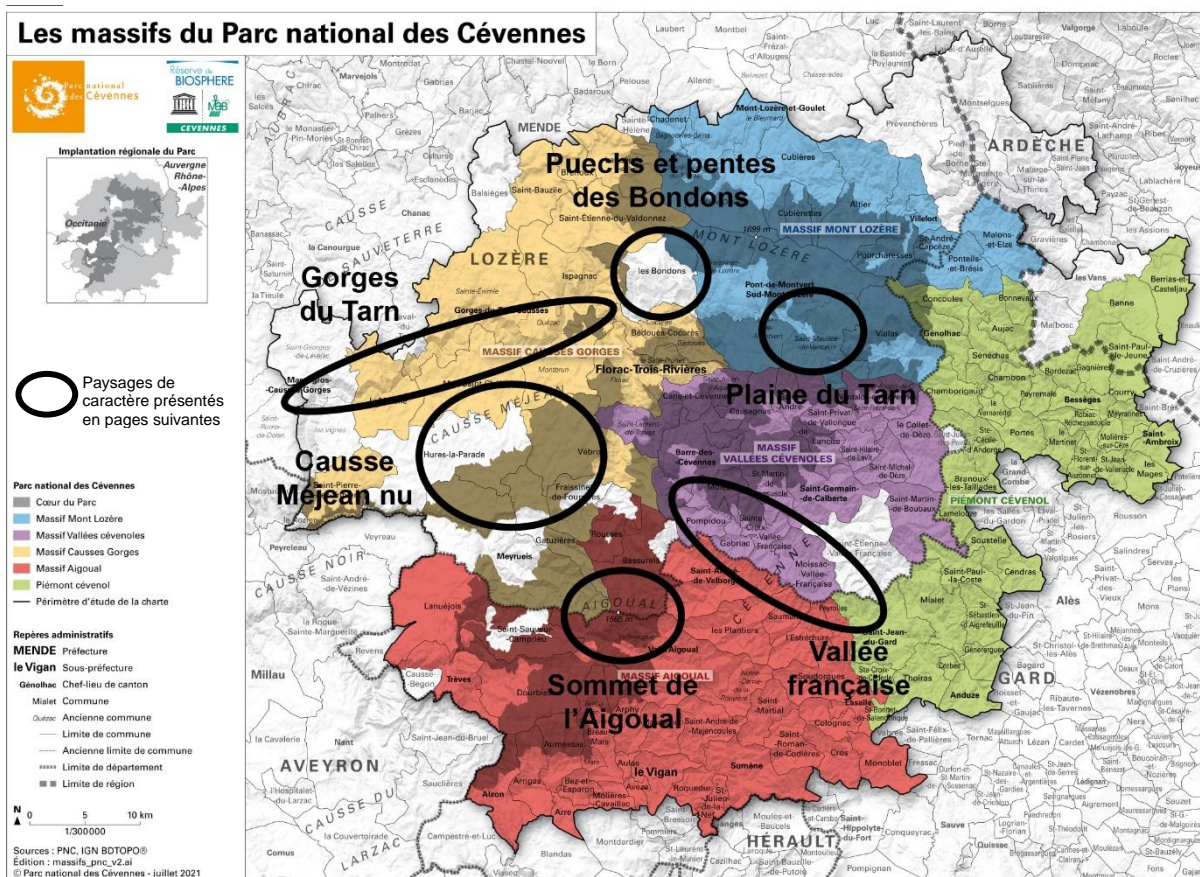


Figure 3 : Les cinq massifs du PNC et les paysages de caractère étudiés. Source : PNC 2021

## 1.2. Les politiques du PNC en matière du paysage

L'établissement public du PNC est un acteur public au service du territoire. Il apporte expertise, innovation et exemplarité.

L'un des objectifs de l'EP PNC est de développer et d'accompagner le développement durable (DD) qui est selon la Première ministre en Norvège en 1987, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (INSEE 2016). En 1992, le Sommet de la Terre à Rio confirme cette définition et s'appuie sur trois piliers : économique, écologique et social.

Au sein du PNC, un service entier est dédié au développement durable (SDD). Il a pour objet d'accompagner les personnes du territoire dans leurs projets d'activité agricole, sylvicole, de chasse, de gestion de l'eau, et des projets d'aménagements. Trois pôles composent le SDD : le pôle agri-environnement-eau, le pôle forêt-chasse et enfin le pôle architecture-urbanisme-paysage (PAUP). Le pôle AUP gère les politiques architecturales, d'urbanisme, de préservation des paysages, d'instruction et de suivi des demandes d'autorisations de travaux et enfin de gestion de tous les travaux relatifs au patrimoine immobilier de l'établissement.

L'équipe PAUP travaille sur la totalité du territoire, c'est-à-dire les cinq massifs (Figure 3). Il accompagne le territoire et mène des actions : mise à disposition de documents techniques (plaquette « construire un bâtiment agricole en cœur de Parc », cahier de recommandations « enduits »), organisation d'ateliers avec les habitants pour former à la réglementation.

En matière d'urbanisme, le Parc national subventionne des études pour l'élaboration d'un document d'urbanisme (carte communale, PLU ou PLUi). Il donne également un avis (porter

à connaissance) et veille à la prise en compte des spécificités du territoire pour tous les documents de planification urbaine.

En matière de paysage, le rôle du PNC est, d'une part, d'accompagner les communes adhérentes dans leurs projets d'aménagements des espaces publics du diagnostic à l'esquisse. D'autre part, il doit sensibiliser au grand paysage par des actions de terrain :

- Reporter du paysage : balades sur le terrain pour échanger et partager sur le caractère des paysages avec les instances du PNC ;
- Plan paysage agricole : création d'un plan paysage sur une exploitation agricole pour appréhender le paysage et les évolutions à venir avec l'agriculteur ;
- Animation grand public par des balades et lectures de paysage ;
- Et d'autres actions en cours de réflexion : un plan de paysage à l'échelle d'une communauté de communes, une émission radio où l'on parle paysage et une pièce de théâtre pour aborder le caractère des paysages et leurs évolutions.

Des partenariats sont développés avec les écoles de paysage de Blois et de Versailles et d'architecture de Montpellier, mais aussi avec des filières locales comme l'Association des Bâisseurs en Pierre Sèches pour préserver le savoir-faire de la pierre sèche et les patrimoines bâtis ou encore avec le réseau des Parcs naturels du Massif central IPAMAC.

Enfin, plusieurs outils ont été créés et sont une base d'échange :

- La charte du PNC et sa carte des vocations de 2013 qui définit les paysages remarquables du territoire ;
- L'Atlas des paysages du Parc national des Cévennes en 2015, qui donne une lecture fine sur les différentes unités paysagères ;
- L'Observatoire Photographique des Paysages (et OPPNocturne) avec une première campagne en 2018. Un site internet, en commun avec l'Entente Unesco Causses & Cévennes, met à disposition les clichés et permet d'observer des éventuelles évolutions ;
- Les articles « Mon paysage a du caractère » publiés dans le magazine De Serres en Valats qui permettent de communiquer sur différents sujets et leurs enjeux en lien avec les paysages des Cévennes.

### **1.3. Quelques portraits de paysages de caractère au sein du territoire**

La géomorphologie du territoire est à l'origine d'un relief étonnant et d'une diversité de roches. Le territoire des Cévennes est le résultat d'un long processus géologique qui donne naissance à trois roches : le schiste, le calcaire et le granite. Leur origine et leur âge sont différents, et leurs caractéristiques propres déterminent les paysages, les sols et l'hydrographie du territoire (LEONI 2021).

Le Parc national est un territoire rural peu peuplé mais attractif. Il est tourné vers une économie tertiaisée. À l'échelle du PNC, le poids du secteur tertiaire dans l'emploi est de 74% contre 9% pour le secteur agricole (NOURRY, PUJOL 2020). L'ensemble du Parc national compte 1500 exploitations agricoles dont 450 en cœur. L'établissement public a pour ambition de promouvoir une agriculture productive et respectueuse des paysages et ressources naturelles. Il y contribue en développant des moyens comme la plantation de haies mellifères, la mise à disposition de foncier et de logements pastoraux pour les éleveurs. On souligne aussi que le territoire fait face à un vieillissement global de la population agricole. En région Occitanie, 57% des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans en 2010 (Chambre d'agriculture d'Occitanie, CERFRANCE d'Occitanie 2018).

Les paysages se sont façonnés à partir des activités humaines et notamment agricoles. Ceux à suivre sont emblématiques du PNC, ils sont considérés comme remarquables. Situés en

Figure 3, ils ont été sélectionnés selon la définition du paysage, des ressources disponibles et de critères d'appréciation :

Selon la Convention de Florence, le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations. » (Ministère de la Transition écologique 2021).

De plus, d'après la charte du Parc national des Cévennes, le caractère du territoire est « l'osmose entre l'homme et la nature », une « rencontre entre la diversité du naturel et le travail millénaire des hommes » (Parc national des Cévennes 2013). Il se caractérise par les paysages de moyenne montagne façonnés par le relief, le climat et la géologie. Enfin, il possède une biodiversité riche et diversifiée autant pour sa faune que pour sa flore.

Ainsi, les paysages de caractère du PNC ont été définis selon les critères qui suivent :

- Le caractère exceptionnel et remarquable, leur qualité ;
- Le degré de naturalité, la préservation (endémisme, rareté) ;
- La valeur patrimoniale et culturelle ;
- L'aspect anthropisé ;
- L'attrait touristique et labels ;
- Et la sensibilité des acteurs du territoire (valorisation, protection etc).

Par ailleurs, les outils suivants ont été une base décisive pour sélectionner les paysages présentés :

- La charte du PNC et sa carte des vocations ;
- L'Atlas du paysage du PNC et de la Lozère DREAL Languedoc-Roussillon ;
- Les guides touristiques du Routard et Gallimard ;
- Et l'expérience du territoire, le vécu et les travaux réalisés durant les trois ans d'apprentissage.

Il semble important de préciser que la sélection ci-après des paysages caractérisant le territoire des Cévennes n'est pas exhaustive. Ces paysages et leur juxtaposition sont, généralement mais pas obligatoirement, des paysages identitaires du Parc national.



Figure 4 : Un troupeau de moutons transhume sur le sommet de l'Aigoual. ©Margot Monnier 2020



Figure 7 : Vue surplombant la vallée Française et ses paysages cultivés en terrasses. ©Céline Jolly 2021



Figure 6 : Étendue steppique à proximité du hameau du Villaret sur le causse Méjean. ©Céline Jolly 2020



Figure 5 : La plaine du Tarn sur le mont Lozère. ©Guillaume Mayenga Mankezi 2021

### 1.3.1. Le sommet de l'Aigoual, façonné par son climat rude

Le mont Aigoual est situé au sud du Massif central et domine les Cévennes méridionales et les Causses. C'est un massif granitique, schisteux et parfois gréseux. Composé de hauts versants et de plateaux en altitude, l'Aigoual est le résultat d'une campagne de reforestation par G. FABRE au XIX<sup>ème</sup> siècle. Du haut de ses 1565 mètres d'altitude, le sommet de l'Aigoual offre des panoramas exceptionnels sur tout le sud de la France. Il est soumis à des conditions extrêmes et particulières dues à la rencontre entre les masses d'air océaniques et méditerranéennes. À l'ouest, les rivières du Tarnon, de la Jonte, du Trévezel et de la Dourbie précipitent vers le bassin de l'Atlantique tandis qu'au sud, les sources de l'Hérault et ses affluents se dirigent vers la Méditerranée. Cette ligne de partage des eaux traverse le col de la Serreyrède et le site de l'Observatoire météorologique, célèbre édifice scientifique construit au XIX<sup>ème</sup> siècle. Le climat y est rude, « La moyenne annuelle des précipitations atteint 2050 mm [...]. En moyenne, il gèle 150 jours par an ! » (Collectif, CROSNIER, DEJEAN 2014). C'est un haut lieu touristique pour ses points de vue mais aussi pour les activités de sports d'hiver. Il est également remarquable pour ses paysages sommitaux entretenus par les troupeaux de moutons transhumants (Figure 4) et parfois de bovins en estive<sup>10</sup>.

### 1.3.2. La vallée Française, entre serres et valats

Les vallées cévenoles, aussi appelées les « montagnes bleues », représentent près de la moitié du Parc national, au sud jusqu'aux garrigues gardoises. Les Cévennes des serres, des crêtes dentelées et étroites, et des valats, de profonds ravins façonnant les serres, sont un ensemble de vallées schisteuses. La vallée Française en fait partie. Elle est dominée par la Corniche des Cévennes, une ligne de crête remarquable donnant à voir sur l'entièreté des vallées cévenoles. Son altitude varie entre 200 et 1000 mètres. Les conditions naturelles peuvent parfois être extrêmes : les pluies torrentielles et dévastatrices appelées « épisodes cévenols » ou encore les éboulements et les incendies. L'adaptation de l'homme à ces événements a structuré le paysage. La vallée Française se distingue par sa position centrale au sein des Cévennes et est creusée par le gardon de Sainte-Croix. La couverture boisée est omniprésente, notamment par les pineraies à Pin noir et, plus au sud, le Chêne vert. Elle se caractérise également par de vastes châtaigneraies vivrières, des fonds de vallées cultivés en terrasses accompagnés d'hameaux dispersés et de petits ouvrages bâtis en pierre sèche (Figure 7). Avec les contraintes d'un relief escarpé, l'homme a construit des terrasses qui retiennent la terre et il a canalisé les fortes pluies par de petits ouvrages hydrauliques. Cette vallée a été un refuge pour de nombreux protestants et est un témoignage culturel.

### 1.3.3. Les Gorges du Tarn, un haut lieu touristique

Encaissées entre les causses de Sauveterre et Méjean, les Gorges du Tarn s'étendent sur 53 kilomètres du village d'Ispagnac, à l'est, au village du Rozier, au sud-ouest. Ce site naturel remarquable est classé parmi les grands sites de France depuis 2005. Il offre des paysages autant sauvages, grâce à des milieux riches en biodiversité sur les falaises, que pittoresques avec ses villages troglodytes. Historiquement, les versants étaient cultivés en terrasses qui, aujourd'hui, s'oublent sous les boisements. Ces paysages grandioses accueillent chaque année de nombreux touristes ; les activités nautiques sont très convoitées en période estivale.

---

<sup>10</sup> Dans le milieu pastoral, l'estive est la période de l'année, entre mai et septembre, où les troupeaux pâturent la végétation des montagnes.

#### 1.3.4. Le causse Méjean nu, un paysage désertique

Le causse Méjean nu, en opposition au causse Méjean boisé, est un immense plateau calcaire à, en moyenne, 1000 mètres d'altitude. Les paysages de pelouse sèche à l'allure steppique dominent ces vastes étendues. Elles abritent une végétation particulière et rare : Graminées, Cheveux d'ange, Orchidées etc. Les pelouses sont pâturées par des troupeaux de moutons. Et les dépressions, où la terre est fertile, sont cultivées (dolines<sup>11</sup>). L'eau y est rare. Des petits ouvrages sont bâtis en pierre sèche (clapas<sup>12</sup>, casèles<sup>13</sup>, murets). Les habitats (hameaux, fermes, bergeries) sont isolés et dispersés. Des cultures de Pins noir prennent place sur certaines pentes. L'ensemble de ces différents éléments forme le caractère bien particulier d'un causse désertique (Figure 6) représentatif des paysages de l'agropastoralisme.

#### 1.3.5. La plaine du Tarn, des paysages ondulés

Au pied du sommet du mont Lozère, la plaine du Tarn offre un paysage emblématique de pelouses et de landes. La rivière Tarn prend sa source sur les crêtes et forme des milieux humides, réservoirs de biodiversité. Elle structure le plateau onduleux (Figure 5). Les vieilles hêtraies et quelques peuplements de conifères, les landes à genêts et les chaos granitiques, le pastoralisme et les parcours<sup>14</sup>, les parcelles agricoles et les quelques hameaux isolés caractérisent ce paysage de montagne.

#### 1.3.6. Les puechs et menhirs des Bondons, un endroit curieux

A l'ouest du mont Lozère, les puechs et menhirs des Bondons sont des pentes vallonnées et modelées par la roche calcaire et des courbes herbeuses. Ce paysage spécifique se caractérise par la cham des Bondons, un haut plateau ponctué d'environ 200 menhirs en granite (2<sup>ème</sup> concentration en France), des monuments mégalithiques mystérieux. Un phénomène géologique étrange compose également ce paysage : deux mamelons de marnes, des puechs dominant la vallée du Tarn et l'Échine d'Aze culminant à 1200 mètres d'altitude. Ses curieuses silhouettes offrent de nombreuses vues sur les Causses et les Cévennes. Bien que quelques conifères aient été plantés, ces paysages ouverts et anthropisés abritent de petits hameaux, des pâturages et cultures bocagères, de longs parcours d'herbe et aussi des carrières. Les pentes de pelouses sont entretenues par des ovins, traditionnellement, et de plus en plus par des bovins. Cette entité paysagère est une transition géographique et géologique entre le mont Lozère et le causse Méjean.

### 1.4. Des dynamiques d'évolutions perceptibles de ces paysages

Grâce à leurs particularités topographique, géologique, climatique, végétale, culturelle, bâtie et agricole, l'ensemble des paysages présentés précédemment caractérise le territoire du Parc national. Tous sont en perpétuel mouvement. La dynamique naturelle et les actions anthropiques amènent à des évolutions de ces paysages.

En effet, un accroissement général des boisements prend le dessus sur les espaces ouverts non entretenus par les animaux. C'est la fermeture des milieux. On l'observe sur le sommet

---

<sup>11</sup> La doline est une dépression argileuse occupée par une riche végétation. La terre y est fertile et cultivable. Ce creux provient de l'érosion des calcaires en contexte karstique, comme sur le causse Méjean.

<sup>12</sup> De l'occitan *clapàs*, un clapas est un tas de pierres érigé provenant de l'épierrage des terres pour ensuite créer un champ.

<sup>13</sup> En occitan, la casèle (ou caselle), pour les cantonniers, et la jasse, pour les bergers, est un abri en pierre sèche attenante ou à proximité des fermes.

<sup>14</sup> Dans le milieu du pastoralisme, le parcours désigne un réseau de vastes espaces ouverts de pâturage en altitude pourvu d'une végétation spontanée appétante pour les troupeaux (ovins, bovins, équins).

de l'Aigoual, du mont Lozère, dans les vallées cévenoles mais aussi sur le causse Méjean nu avec une augmentation de 7% des boisements entre 1970 et 2000 (Parc national des Cévennes 2016). En 1970, les milieux ouverts couvraient 52% du cœur du PNC et en 2010 ce n'est plus que 38%. Le maintien d'un équilibre entre les milieux cultivés et boisés est l'un des principaux enjeux du territoire. Les paysages ont été et sont gérés par les activités humaines. Par conséquent, les actions menées jouent un rôle déterminant pour la préservation des paysages.

L'attrait touristique de ces paysages de moyenne montagne est également une forte dynamique. En effet, le tourisme est la première filière économique du territoire. Entre juillet et octobre, le Parc national reçoit 100 000 visiteurs par jour (Parc national des Cévennes 2022). L'accueil du public, les flux touristiques importants et sur une courte durée, et la pression sur les milieux, influent sur la qualité des paysages existants.

De même, les hameaux habités et la spécificité architecturale des bâtis sont des facteurs qui, indirectement, amènent le changement.

L'agriculture et les pratiques agissent fortement sur les paysages d'aujourd'hui. « L'agriculture a la particularité de gérer l'espace et la nature » (AMBROISE, TOUBLANC 2015). L'agriculteur est acteur du territoire et l'aménage. Il joue un rôle important dans la qualité du paysage et du cadre de vie. On soulignera que l'agriculture est la principale action qui entretient ces paysages emblématiques.

Le croquis en Figure 8 montre les tendances d'évolution des paysages de la vallée française. L'enfrichement, la reprise de la chânaie verte sur la châtaigneraie, le petit patrimoine délaissé, les quelques exploitations agricoles restantes sont des changements à prévoir et déjà observables sur le terrain. La déprise agricole, l'exode rural ou encore le changement climatique sont des raisons qui peuvent l'expliquer.

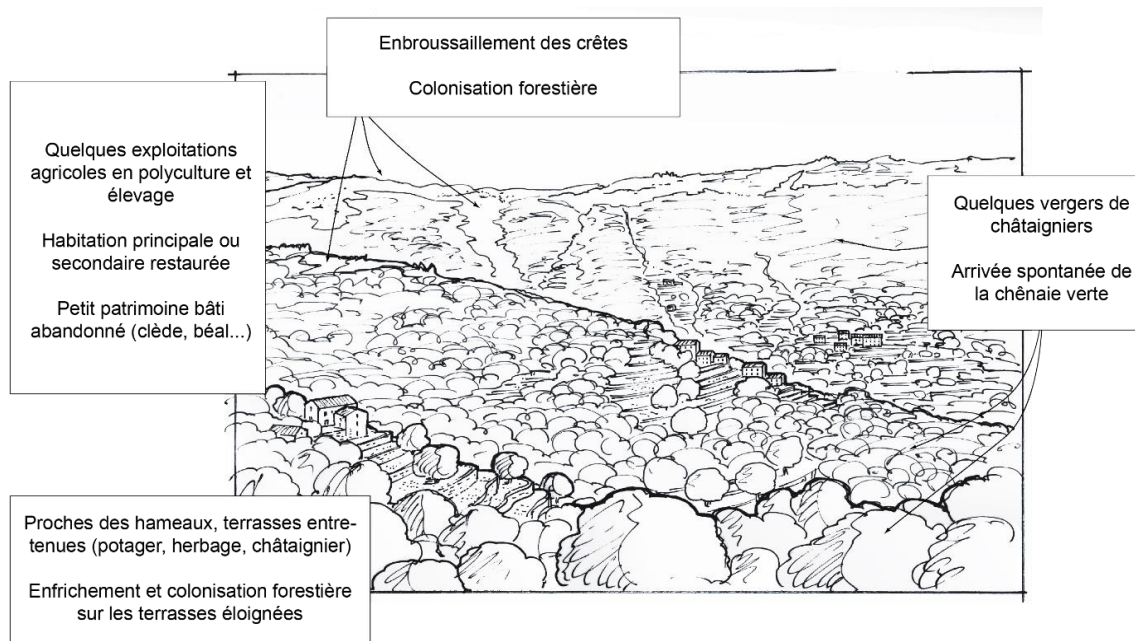


Figure 8 : Tendances d'évolutions des paysages de la vallée Française. Source : Atlas des paysages du PNC 2015

Pour conclure, les paysages emblématiques que l'on a mis en valeur sont, pour une partie, des paysages ouverts issus ou hérités des activités agricoles autrement dit des paysages agraires.

## 2. Les paysages du causse Méjean et du mont Lozère, deux entités agricoles en mutation

### 2.1. Présentation générique des deux entités

Le causse Méjean et le mont Lozère sont deux entités paysagères structurantes sur le territoire du Parc national des Cévennes (Figure 9). Leurs paysages ouverts, hérités de l'agropastoralisme, sont reconnus au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les acteurs principaux et façonneurs sont les agriculteurs. Par leurs pratiques agricoles, ils entretiennent les milieux ouverts qui abritent une riche biodiversité.

Pour ce travail, les deux entités géographiques ont été choisies car elles représentent une partie importante du territoire du Parc national autant en surface qu'en caractère. Elles sont classées, leurs zones de protection respectives sont importantes et les enjeux agricoles sont forts.

Les données et analyses qui suivent proviennent de relevés de terrain, d'échanges avec des agents du PNC, de témoignages d'agriculteurs du causse Méjean et du mont Lozère, et de recherches bibliographiques. En fonction des données disponibles, l'analyse des entités est faite à partir d'un état zéro : les années 1970, époque de création du Parc national et où les photos aériennes sont exploitables.

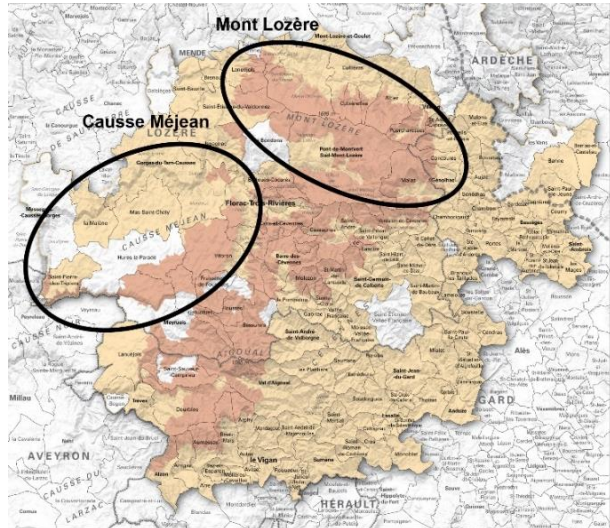


Figure 9 : Le causse Méjean et le mont Lozère au sein du PNC.  
Source : PNC 2022

### 2.2. Le causse Méjean, des paysages ouverts liés à l'agropastoralisme

Délimité par les Gorges du Tarn au nord, et les Gorges de la Jonte au sud, le causse Méjean est un haut plateau de calcaire et de dolomie culminant entre 800 et 1250 mètres d'altitude. Il fait partie de l'unité des Grands Causses et il est bordé, au nord, du causse de Sauveterre et, au sud, du causse Noir. Sa superficie est d'environ 800 km<sup>2</sup>. Il s'étend sur 13 villes et villages (Florac, Fraissinet-de-Fourques, Gatuzières, Hures-la-Parade, la Malène, le Mas-Saint-Chély, Meyrueis, Montbrun, Saint-Laurent-de-Trèves, Saint-Pierre-des-Tripiers, le Rozier, Vebron et les Vignes). En 2022, cela représente 6200 habitants, sachant que quelques communes vont au-delà du causse, soit une moyenne de 7 habitants par kilomètre carré. Sur les 13 communes, l'agriculture représente 13% de l'activité économique en 2018 (source INSEE PICTO-Occitanie 2022). Sur le causse le climat est montagnard : hiver froid, été tempéré et court (Collectif, CROSNIER, DEJEAN 2014).

#### 2.2.1. Histoire des paysages caussenards

La présence de mégalithes et d'enceintes sur les causses témoignent de traces de l'homme datant de la préhistoire et de la période gallo-romaine (Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement / GRAHAL 2011). Il y a 20 000 ans, les paysages du causse étaient des boisements. C'étaient des forêts avec des clairières offrant ainsi des petits espaces ouverts et herbacées aux herbivores sauvages. 2000 ans avant J-C, un réchauffement climatique s'opère et la végétation change : apparition de forêts de Chênes et Pins sylvestre puis des pelouses steppiques. À ce même moment, l'agriculture céréalière et l'élevage (pastoralisme) se développent et participent au déboisement des espaces. Les



trois drailles<sup>15</sup> qui traversent le causse ou des villages comme St-Pierre-des-Tripiers qui possèdent des établissements monastiques, militaires ou religieux sont des axes de passage qui structurent le territoire. Le Moyen-Âge est une période majeure dans le développement de l'agro-pastoralisme. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le pastoralisme et donc les milieux ouverts sont à leur apogée. Plus tard, les pratiques agricoles se modernisent et les villages se dépeuplent entraînant un abandon des parcours et par conséquent une fermeture des paysages.

## 2.2.2. Description géographique et paysagère du système agricole caussenard

A l'ouest, appelé causse boisé, le causse est composé de boisements spontanés anciens et diversifiés (Figure 10). Il est principalement couvert de forêts de Pins sylvestres spontanés et de Pins noirs d'Autriche. Ce dernier a la particularité de se disséminer rapidement et de coloniser les espaces ouverts herbacés. On y trouve également quelques chênaies par secteur. A l'inverse, la partie est du causse est façonnée de pelouse sèche et de lande à Buis, le causse nu. À la suite d'une déprise agricole dans les années 60 et à des financements forestiers (FFN) pour réutiliser le sol d'une nouvelle façon, des Pins noirs ont également été plantés sur cette partie ouest. Le code forestier aujourd'hui protège ces boisements car sur le territoire français il y a un manque de forêt.

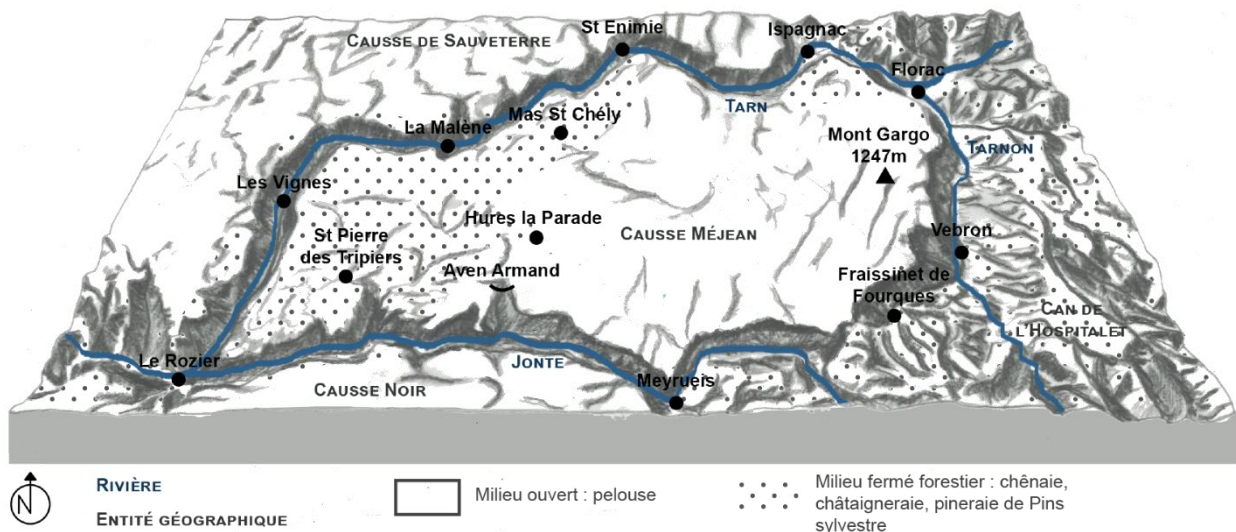


Figure 10 : Bloc diagramme du causse Méjean et de son environnement. Echelle 100000\*2. ©Céline Jolly 2022

Le causse Méjean abrite une faune et une flore exceptionnelles spécifiques aux milieux ouverts : 120 espèces animales protégées (Œdicnème criard, Vautours, Pie grièche, Crave, Criquet...) et 40% de la flore française (Collectif, CROSNIER, DEJEAN 2014). Les pelouses steppiques héritées de l'agropastoralisme font sa particularité. Le Mésobromion est une pelouse calcaire caractérisée par des graminées spécifiques (Brome dressé, Fétuque, Cheveu d'ange) d'intérêt communautaire. Ces habitats naturels se forment sous la pression<sup>16</sup> des activités agropastorales extensives. Ils sont instables et évolutifs ; ils dépendent donc du pâturage des espèces animales domestiques.

Très faiblement peuplé, quelques villages le ponctuent mais se font rares. Les habitations sont généralement dispersées. Adossé à un relief protecteur et proche des terres cultivables, le

<sup>15</sup> Issue de l'occitan, la draille désigne un chemin (ou piste) de transhumance qui amène les troupeaux ovins ou bovins languedociens vers les hauteurs du Massif central. Aujourd'hui, très peu utilisée pour son usage agricole, elle est abandonnée ou pratiquée comme chemin de Grande Randonnée par les visiteurs.

<sup>16</sup> La pression de pâturage désigne l'activité de l'animal à se nourrir des ressources végétales de manière plus ou moins intensive (surpâturage, sous-pâturage). Sur le territoire des Cévennes, on parle de pression de pâturage pastorale qui est bénéfique pour la préservation des milieux ouverts.

bâti est façonné en pierre de calcaire et les toitures en lauzes, des matériaux locaux. Ces constructions ont été réalisées à partir de voûtes superposées par manque de bois pour la charpente. Au sol, on trouve les étables et aux étages, ce sont les pièces d'habitation. Cette architecture est typiquement caussenarde. Traditionnellement les fermes étaient situées au centre de l'exploitation. Les parcours, des espaces de pâturage à végétation spontanée, étaient sur les hauteurs et accompagnés de quelques plantations de Pins en crête (Figure 11). Les dolines, des creux argileux et fertiles, étaient les endroits cultivés, à l'origine sans engrais ni encore de machines. La roche calcaire étant parfois à ras du sol, l'homme a dû épierrer les champs pour pouvoir les cultiver. Il a alors créé des tas de cailloux, appelés clapas, et les a positionnés en bordure de route ou de champ. Lors de leurs déplacements, les paysans et bergers s'abritaient sous des casèles (cantonnier) ou jasses (berger), des petites constructions en pierre sèche. Elles ne sont plus utilisées mais restent le signe d'une vie agricole d'autrefois. Évoquées précédemment, les drailles traversaient le causse. Elles ne sont plus utilisées pour cette fonction de transhumance où elles se sont effacées avec le temps. Les troupeaux étaient de petites tailles et le commerce des produits était local.

Le causse Méjean est une sorte d'île géologique et forme comme un gruyère. Il n'y a pas de cours d'eau superficiel et la pluie s'infiltre dans les réseaux karstiques pour ensuite resurgir dans les vallées. L'eau est rare sur le causse. Plusieurs moyens ont dû être mis en place pour subvenir aux besoins en eau de l'agriculture. Pour les troupeaux, l'homme a aménagé des lavognes<sup>17</sup> dans les dépressions argileuses. Elles permettent de récolter l'eau de pluie et ainsi d'abreuver le bétail sur les parcours généralement loin de la ferme. Par la même occasion, elles accueillent une biodiversité remarquable (Libellules, Grenouilles...). L'eau des toitures est également récupérée et permet un abreuvement proche de la ferme. De l'eau peut aussi être prélevée des nappes perchées, des poches d'eau situées sous terre, par des puits à marches ou « puits romain » permettant de descendre à pied jusqu'au niveau de l'eau.

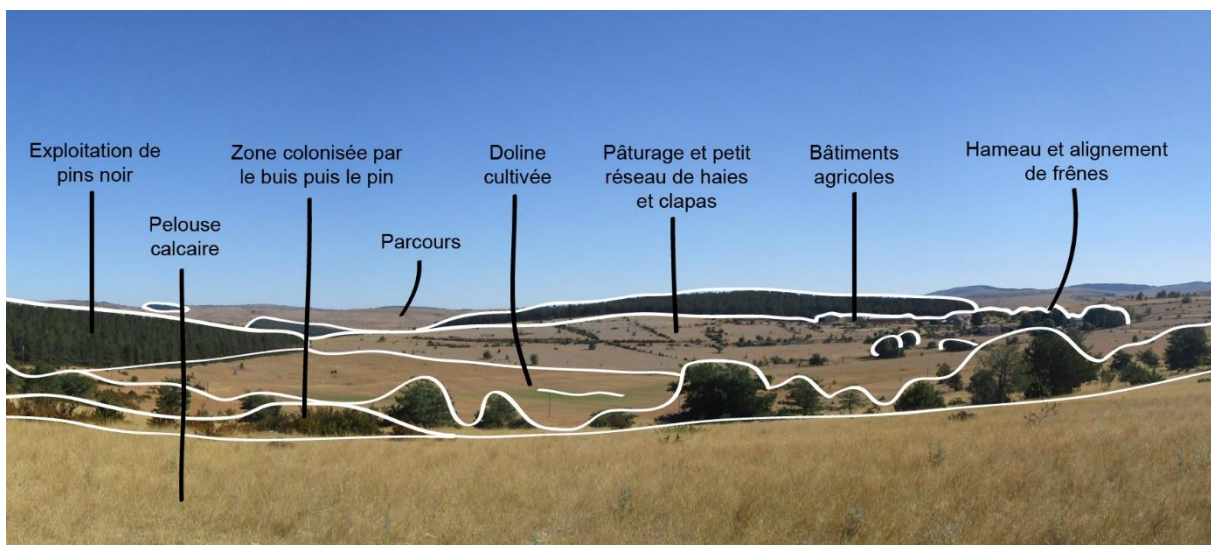


Figure 11 : Lecture des structures paysagères du causse Méjean, Mas de Lafont. ©Céline Jolly 2022

Sur le causse, principalement à l'est, l'agriculture et le tourisme vert sont les économies majeures. Aujourd'hui, une exploitation agricole s'étale sur plusieurs centaines d'hectares, de 200 à 1200 hectares. Il y a trois types de systèmes agricoles : l'élevage d'ovins lait, d'ovins viande, d'équidés (chevaux d'endurance et de Przewalski<sup>18</sup>) et quelques élevages de bovins viande (Limousine, Angus, Aubrac).

<sup>17</sup> Typique des Causses, la lavogne est une petite mare aménagée dans le calcaire qui stocke l'eau de pluie et abreuve les troupeaux.

<sup>18</sup> Le cheval de Przewalski (ou Prjevalski en mongol) est une espèce d'équidé à l'aspect préhistorique qui vit dans de vastes espaces steppiques au climat rude. Il a été introduit sur le causse Méjean par l'association Takh dans

Les fermes sont toujours situées au centre du système avec des nouveaux bâtiments agricoles aux abords. Ils peuvent parfois être imposants. Les cultures sont concentrées autour du bâti. Les parcelles, issues des dolines, sont agrandies sur les bords et multipliées pour plus de surface. Elles sont plantées de variétés ne nécessitant pas d'apport d'eau autre que naturellement. Ce sont généralement des cultures de céréales, d'herbes et de légumineuses qui permettent d'apporter des compléments alimentaires au bétail en hiver. Par exemple, l'ensilage est une herbe riche donnée aux animaux qui a fermenté après avoir été plastifiée. Généralement utilisé pour les élevages laitiers, l'ensilage assure un stock de nourriture toute l'année. Quelques engrais sont utilisés pour les cultures et la mécanisation des systèmes a permis l'élargissement des parcelles et la production de lait en plus grande quantité. Sur le causse Méjean, il existe une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), mettant à disposition des machines agricoles aux agriculteurs. La photo ci-contre, Figure 12, montre un paysage nouveau : l'élevage bovin.



Figure 12 : Sur le causse, les vaches apparaissent dans le paysage.  
©Céline Jolly 2022

Les parcours sur les hauteurs, généralement pratiqués de mai à octobre, sont de plus en plus délaissés et sous-exploités laissant place à l'embroussaillage. Effectivement, on y voit apparaître à la place de l'herbe des Buis, non appétants pour les bêtes et qui favorisent l'installation du Pin noir. Les forêts de Pins noir du causse nu sont très géométriques. On observe que le Buis fait la transition, à la lisière, avec les boisements. Il permet également de préparer le sol pour que le Pin noir se dissémine et s'installe.

Récemment sont apparues les haies dans les structures paysagères caussenardes. Elles se composent d'essences adaptées aux conditions particulières du causse : Prunellier, Ronce, Genévrier, Églantier, Buis, Noisetier. Ces essences ne sont pas traditionnelles mais elles sont sources de biodiversité, luttent contre l'érosion, protègent les cultures et structurent le paysage en cassant les grands horizons homogènes.

Les exploitants des ovins lait vendent leur lait à Roquefort, firme aveyronnaise, ou à la fromagerie de Hylzas, située à l'ouest du causse Méjean. Aucun ne transforme le lait. Ils doivent donc produire en grande quantité au détriment de la qualité ; ceci impacte fortement le système agricole. Certaines initiatives locales de valorisation du lait ont été lancées puis abandonnées pour diverses raisons (démotivation, manque de volonté pour changer de système, problèmes familiaux, nécessité de création de nouveaux bâtiments, manque de compétences commerciales). Beaucoup sont ancrés dans un système qui fonctionne et ne le remettent pas nécessairement en question.

En plus de l'élevage, certains paysans ont quelques hectares de bois et, soit en font du bois de chauffage, soit les coupent pour la revente et en tirent des revenus complémentaires.

De nos jours, sur le causse, il n'y a pas de déprise agricole mais un agrandissement en surface des exploitations entraînant une baisse du nombre d'agriculteurs. Entre 1979 et 2000, les exploitations sur le causse Méjean sont passées de 550 à 376 et les surfaces de terre labourables et fourragères ont augmenté de plus de 3000 hectares (LEPART, MARTY,

---

les années 1990. Les chevaux y sont laissés en liberté à l'état quasi sauvage (parc de 400 ha) pour ensuite être réintroduits en Mongolie, territoire natal de l'espèce.

FONDERFLICK 2011). Les agriculteurs y gagnent correctement leur vie. Ils bénéficient des aides de la PAC. L'agriculture caussenarde semble se fonder sur un fonctionnement individualiste. Il n'y a pas de vision globale des exploitations à l'échelle du causse. Chaque exploitant fait comme il veut. Effectivement, les terrains sont privés. Les paysages ouverts du pastoralisme tiennent à des décisions personnelles. De plus, la réglementation du Parc national ne s'applique qu'en cœur et n'est pas décisionnaire du type d'agriculture.

En conclusion, la vie agricole d'autrefois, présente par des héritages encore visibles sur le causse, reste l'expression d'une richesse culturelle et historique du pays. Le système agraire spécial et traditionnel modèle la mosaïque des paysages caussenards. Il est cependant soumis à des changements comme la mécanisation ou la reforestation.

### 2.2.3. Mutations, évolutions et dynamiques : un causse de plus en plus boisé

Le causse Méjean et ses paysages agraires, situés sur la partie est, sont soumis à plusieurs modifications. De manière générale, les boisements de Pins noirs issus des reboisements se disséminent par les vents dominants d'ouest en est plutôt rapidement. Ajouté à cela, la pression pastorale sur les milieux est de moins en moins forte. Ainsi, la tendance majeure du causse est la fermeture des paysages par la progression des Pins, qui est une dynamique naturelle, et la diminution de l'utilisation des parcours, qui est une dynamique résultant de la pratique des agriculteurs. La Figure 13, ci-dessous, illustre les plantations de résineux et leur développement au fil des années (1956 et 2021), aboutissant aujourd'hui à des paysages installés sur le causse mais pas toujours bien acceptés. La question de la conservation des paysages ouverts se pose donc.

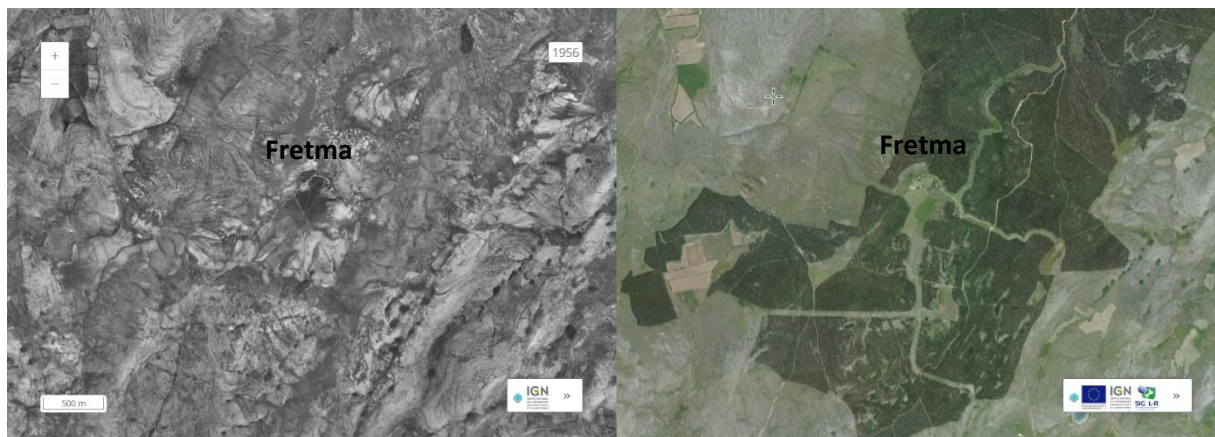


Figure 13 : Visualisation de l'expansion des Pins plantés dans les années 70 au niveau du hameau de Fretma. Source : IGN remonter le temps, 1956 et 2021

Par exemple, si on regarde la parcelle vers Drigas en Figure 14, on observe une doline au milieu. La couleur verte au centre montre que la culture est propice à cet endroit-là ; alors que sur les bords on remarque des couleurs plutôt jaunâtres qui traduisent une terre moins fertile et fatiguée. On peut également en déduire que la parcelle a été récemment étendue sur ces bords. Les énormes pierres blanches de calcaire nous le prouvent : il y a eu un dérochage mécanique<sup>19</sup> récent. Même le guide du routard en témoigne : « l'épierrage se poursuit aujourd'hui, mais avec d'autres moyens, mécaniques, et une accélération brusque des impacts paysagers associés. » (GLOAGUEN, Collectif 2020). Les micros-reliefs ont été gommés. Dans ce cas, de nombreux moyens énergétiques ont dû être mobilisés (gasoil pour les machines...). L'énergie dépensée n'est pas amortie par l'agrandissement de la culture. En revanche, l'agriculteur touchera plus de primes de la PAC (augmentation de la surface ouverte). La culture de l'herbe sur cailloux est très peu productive et peu durable.

<sup>19</sup> Le dérochage consiste à retirer mécaniquement les roches du sol afin de cultiver ou faire pâturer un espace.

Effectivement, les sols calcaires du causse sont difficiles à cultiver pour l'agriculture. Sur la photo ci-dessous, on peut lire des différences entre la prairie naturelle<sup>20</sup> qui a un couvert végétal global et la prairie artificielle<sup>21</sup> qui laisse entrevoir un sol nu et des sillons.



Figure 14 : Parcelle cultivée vers Drigas. Agrandissement par dérochage d'une doline. ©Céline Jolly 2022

La plaine du Ségala est un endroit marquant du causse. Les parcelles sont grandes, la culture est prédominante, il n'y a plus aucune trace agricole historique ou naturelle (clapas, dolines) (Figure 15). Elle a subi de fortes modifications : l'agriculture s'est intensifiée entraînant une artificialisation des sols ; les sols sont retournés chaque année. On pourrait s'imaginer dans une autre partie de la France aux cultures intensives participant à la banalisation d'un paysage.



Figure 15 : Nombreuses cultures à la plaine du Ségala. ©Céline Jolly 2022

---

<sup>20</sup> La prairie permanente, ou prairie naturelle, désigne un couvert végétal herbacé installé depuis de nombreuses années (10 ans). Elle est souvent caractérisée par une grande richesse d'espèces végétales spontanées en équilibre écologique sous l'effet conjoint du milieu et des pratiques agricoles. Elle se singularise des prairies semées par l'absence de travail du sol et par la limitation des produits phytosanitaires, ce qui préserve la vie du sol et les nombreuses espèces animales qu'elle abrite (THEAU, CHOISIS 2016).

<sup>21</sup> La prairie temporaire est un mélange de graminées et /ou légumineuses semé il y a moins de 6 ans. La prairie artificielle est une prairie temporaire semée en légumineuses pures.

La plaine de Mativet est un endroit mixte entre agriculture et forêt. Autour de la ferme au hameau de Mativet, on observe des cultures en crête (Figure 16). Fait inhabituel de cultiver sur les hauteurs Caussenardes, ces champs s'imposent dans le paysage. Ils sont à la vue de tous et sur des terres peu fertiles. On peut effectivement y observer un sol asséché. Ce paysage du causse questionne. De plus, les bâtiments agricoles sont particulièrement imposants dans le paysage au sein du hameau. Certaines parcelles ont dû être gyrobroyée, une pratique d'amélioration pastorale qui coupe et broie la végétation. Elle se différencie du broyeur à marteau qui broie les roches et détruit les structures. Autrefois, les bergers arrachaient ou coupaient à la main lorsqu'ils gardaient les bêtes et qu'ils voyaient un Prunellier sur leur passage par exemple.



Figure 16 : La plaine de Mativet au centre de l'image et en crête des cultures. ©Céline Jolly 2022

Entre Drigas et le mas de Lafont, le paysage ouvert est extraordinaire et conservé. Il témoigne des paysages culturels et historiques de l'agropastoralisme (Figure 17). Le GAEC du mas de Lafont gère ces terres. Leur élevage d'ovins lait parcourt fréquemment les hauteurs. Les cultures sont suffisantes. Elles respectent les courbes et s'adaptent au sol. De plus, quelques porcs y sont élevés pour une valorisation en vente directe. Leur système agricole semble viable. Sur les crêtes, le Buis est présent et le Pin noir s'installe.



Figure 17 : Paysage caussenard typique, entre Drigas et le mas de Lafont. ©Céline Jolly 2022

En résumé, la grande tendance d'évolution des paysages agraires du causse Méjean est la fermeture des milieux ouverts. Cela se traduit par des dynamiques naturelles et des changements de pratiques agricoles. L'installation du Buis et des Ronces donne lieu à l'enrichissement. L'énrésinement et l'augmentation de la colonisation naturelle par le Pins noir du FFN en témoignent également. De plus, l'abandon des parcours pour des systèmes plus productifs, intensifs et mécaniques se fait au détriment d'un équilibre parcours – culture. Le

système bovin par exemple, parcourt moins et demande plus de fourrage et indirectement plus de cultures ainsi que de bâtiments. Enfin, la baisse de la pression pastorale sur les milieux ouverts est une autre dynamique. Cela s'explique par les types de systèmes agricoles : l'ovin lait ou le bovin viande consomme moins sur les parcours que l'ovin viande.

D'autres tendances liées aux nouvelles pratiques agricoles se manifestent. La mécanisation par gyrobroyage<sup>22</sup>, broyage<sup>23</sup> ou dérochage pour cultiver entraîne l'agriculture, auparavant traditionnelle, vers des systèmes et techniques plus modernes tels que le productivisme avec la création de bâtiments agricoles plus grands et performants. On remarque aussi une mise en culture dans les pentes voire sur les crêtes (terres peu fertile). Une nouveauté dans le paysage apparaît : la plantation des haies autour des grandes cultures qui les restructure et apporte de la biodiversité.

Enfin, la diminution de la disponibilité de l'eau, les saisons décalées et les fauchages précoces, l'effet de l'évolution des compositions floristiques et faunistiques des milieux sur les ressources alimentaires sont autant de phénomènes plus ou moins naturels nouvellement observés qui ont un impact sur le paysage.

Ces phénomènes tendent à une intensification de la production agricole. En plus de la reconquête forestière naturelle en cours, l'agriculture exerce une influence majeure sur les milieux ouverts et les paysages vivants du causse Méjean. Le paysan travaille avec le sol et le relief ; c'est le premier à pouvoir modifier le socle naturel. Finalement, les paysages caussenards dépendent ainsi de facteurs variés et des concours de circonstances qui font la différence entre un paysage de caractère et un paysage banal. Les structures paysagères (îlot de végétation, éléments patrimoniaux, ruine bâtie, alignement d'arbres aux abords du hameau) sont des atouts mais facilement détruits ou oubliés. L'agriculture du « faire propre » est encore une réalité. D'autres massifs du territoire sont agricoles également comme le mont Lozère qui constitue une terre pastorale comme le causse Méjean avec quelques caractéristiques différentes que l'on va décrire dans la partie suivante.

### **2.3. Le mont Lozère, un massif granitique aux paysages variés**

Au nord du Parc national des Cévennes, le mont Lozère est un massif granitique au pourtour schisteux. Son sommet s'étend sur plus de 25 km de St-Étienne-du-Valdonnez, à l'ouest, à Génolhac, à l'est. Le sommet de Finiels culmine à 1699 mètres d'altitude, point le plus élevé sur le territoire du Parc national des Cévennes. À l'ouest, le versant atlantique offre des pentes douces tandis qu'à l'est, le versant méditerranéen descend abruptement. Au sud-ouest, s'étire la cham des Bondons un petit plateau calcaire composé de puechs. Enfin au sud, le mont Bougès jouxte le mont Lozère et culmine à 1421 mètres d'altitude. Le climat sur les sommets du mont Lozère est rude. Les étés y sont frais et très courts, et les hivers très froids. Sur les contreforts, le climat est froid avec un été tempéré et court, et un hiver froid (Collectif, CROSNIER, DEJEAN 2014). Les précipitations y sont importantes : 2482 mm au Mas de la Barque. C'est un massif qui possède de nombreuses rivières, sources et zones humides. Les rivières du Tarn et du Lot prennent leur source sur le mont Lozère.

Le mont Lozère a une superficie d'environ 700 km<sup>2</sup>. Il comprend 17 communes sur le département de la Lozère et du Gard (St-Étienne-du-Valdonnez, Lanuéjols, Ste-Hélène, Chadenet, Mont-Lozère-et-Goulet, Cubières, Cubières, Pont-de-Montvert – Sud-Mont-Lozère, Vialas, Altier, Pourcharesses, Villefort, St-André-Capcèze, Pointeils-et-Brésis, Concoules et Génolhac). En 2022, cela représente une population totale de 6380 habitants soit 8 habitants par kilomètre carré. Pour ces 17 communes, l'agriculture représente 13,5% de l'activité économique en 2018 (INSEE PICTO-Occitanie 2022).

---

<sup>22</sup> Le gyrobroyage est une méthode mécanique qui permet de couper et broyer les végétaux.

<sup>23</sup> Le broyage est une technique mécanique qui consiste à broyer les cailloux afin de cultiver une parcelle.

### 2.3.1. Histoire des paysages du mont Lozère

Il y a 16000 ans avant J-C, le mont Lozère était couvert par une steppe subarctique, ponctuée de Pins et de Bouleaux à basse altitude et parsemée de zones humides. Un réchauffement est survenu quelques milliers d'années plus tard favorisant l'apparition d'arbustes, de Saules, de Pins et de Chênes. 4000 av. J-C, le Hêtre accompagné du Sapin apparaissent. 3000 ans plus tard, l'homme s'installe et modifie les paysages. Il incendie et déboise pour ses pratiques agricoles et pastorales. Au Moyen-Âge, période majeure de l'agro-pastoralisme, deux drailles et des établissements monastiques, militaires ou religieux comme le clocher de Tourmente au Pont-de-Montvert sont des témoins structurants de cette époque. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, le nombre d'habitants est à son apogée. Les terrains dégradés par une forte pression pastorale sont reboisés à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle sous les politiques de Restauration des terrains de montagne (RTM) afin de limiter l'érosion. La végétation est également marquée par des reliques glaciaires comme les tourbières où s'accumulent la tourbe des sphaignes, des espèces rares et fragiles.

### 2.3.2. Description géographique et paysagère du système agricole du mont Lozère

Les paysages du mont Lozère sont rocaillieux (affleurements rocheux, chaos et arènes granitiques). Ce sont de grands paysages façonnés par l'eau et composés de pelouses, de landes et de forêts (Hêtre, Pin sylvestre, Châtaignier, Chêne), de tourbières, avec une grande diversité de milieux (Figure 18). Les boisements sont hétérogènes, parfois vieux et à haute valeur écologique : 34% de résineux, 16% de feuillus, 6% de peuplements mixtes et 3% d'autres variétés (MOREAU 2019). Ils abritent des espèces d'oiseaux singulières comme le Pic noir ou la Chouette de Tengmalm.

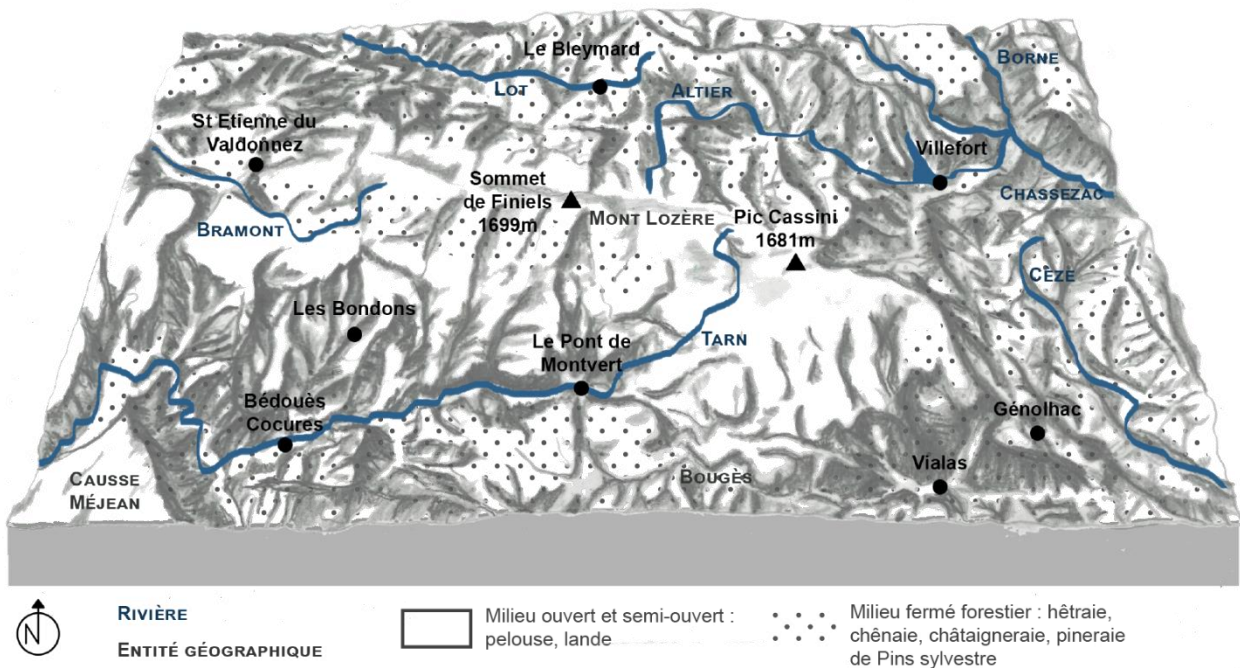


Figure 18 : Bloc diagramme du mont Lozère et de son environnement. Échelle 100000\*2. ©Céline Jolly 2022

Les paysages du mont Lozère offrent des hautes terres d'estive, un héritage historique. Depuis la garrigue languedocienne, les ovins transhumants cheminent par la draille jusque sur les hauteurs du mont Lozère et de la Margeride afin d'y trouver la ressource alimentaire en quantité suffisante. À la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, dû à plusieurs crises, les transhumants ovins subissent un déclin. En 1974, on ne compte plus que 17 000 ovins transhumants en Lozère



alors qu'en 1845, 103 000 transhumants ovins estivent sur le seul massif du mont Lozère (LEPART et al. 2015). Entre 1955 et 1988, le nombre d'exploitations baisse de 70% (Collectif, CROSNIER, DEJEAN 2014). Celles qui restent deviennent plus grandes en surface et se spécialisent en viande bovine. Les petits troupeaux ovins sont délaissés même si la transhumance ovine perdure. À la suite du reboisement et du déclin du pastoralisme, les forêts recouvrent spontanément les milieux ouverts abandonnés.

Le pastoralisme, qui s'appuie sur la végétation spontanée, a organisé les déplacements, façonné les paysages du mont Lozère et est à l'initiative de pratiques comme le brûlage pastoral<sup>24</sup> par tâche qui se faisait très fréquemment ou l'épierrage des champs. Les « nuits de fumature » proviennent des transhumances. Les bêtes sont parquées pour la nuit dans des parcs de contention où elles y font leurs excréments. Ces crottes sont récupérées par l'agriculteur pour ensuite être utilisées comme engrais. Les Frênes têtards ponctuent les bords de routes, les chemins et les entrées de hameau. Autrefois, leurs feuilles appétantes étaient données en fourrage à la fin de l'été et le bois était conservé pour se chauffer. La maladie de chalarose, un champignon, tue les Frênes et a été un facteur limitant à cette pratique. La récolte de la Gentiane jaune, plante reconnue pour ses racines aux propriétés apéritives et médicinales, est également un revenu complémentaire pour certains agriculteurs.

Le paysage bâti s'est façonné par le climat rude du massif. À parfois 1200 mètres d'altitude, la vie était autarcique. La toponymie en témoigne : le hameau de l'Hôpital<sup>25</sup>, le bois du Commandeur. Malgré une faible population liée aux conditions de vie difficiles, quelques villages et hameaux ponctuent le massif. Les habitations étaient implantées sur des replats adaptés au relief et à proximité de terres cultivables et des parcours. Les toits de chaume, l'épaisseur des murs, constitués de blocs massifs taillés dans le granite, et les petites ouvertures protègent du froid et sont typiques de l'habitat du mont Lozère. Le bâtiment principal de la ferme abritait le logis et la grange étable (GLOAGUEN, Collectif 2020).

Les petits éléments structurants des paysages du mont Lozère font aussi la richesse de cette entité géographique (Figure 19). Les cordons de pierres, les alignements d'arbres à l'entrée des hameaux, les haies, la rupture de pente naturelle, les arbres isolés forment une harmonie du paysage. De même, les petits équipements associés à l'agriculture et à la présence de l'eau, tels que les béals<sup>26</sup> ou les moulins, sont aujourd'hui un patrimoine culturel. Ils n'ont plus la même utilité et demandent une forte main d'œuvre d'entretien. Ce sont pourtant des marqueurs historiques qui suscitent l'attachement.

---

<sup>24</sup> Le brûlage pastoral (parfois appelé à tort écobuage) est une méthode d'entretien des pâturages par le feu sur un espace défini lors de la période de repos végétatif. Cette technique brûle uniquement la partie aérienne de la végétation à l'inverse de l'écobuage, une pratique agricole ancestrale, qui retourne les mottes de terre ou de végétation suivi d'un feu dirigé. Cette technique prépare le sol avant sa mise en culture et/ ou défriche un espace. Elle permet de minéraliser la matière organique et de fertiliser les sols.

<sup>25</sup> Au Moyen-Âge, l'Hôpital était un haut lieu pour les chevaliers revenus des croisades où ils s'y soignaient. Aujourd'hui, c'est un petit hameau typique du mont Lozère pour son architecture et pour son ancien moulin à eau avec un toit en chaume.

<sup>26</sup> Le béal est un canal de dérivation gravitaire de l'eau utilisé pour abreuver le bétail, irriguer des champs et potagers ou alimenter des moulins et des habitations en eau.

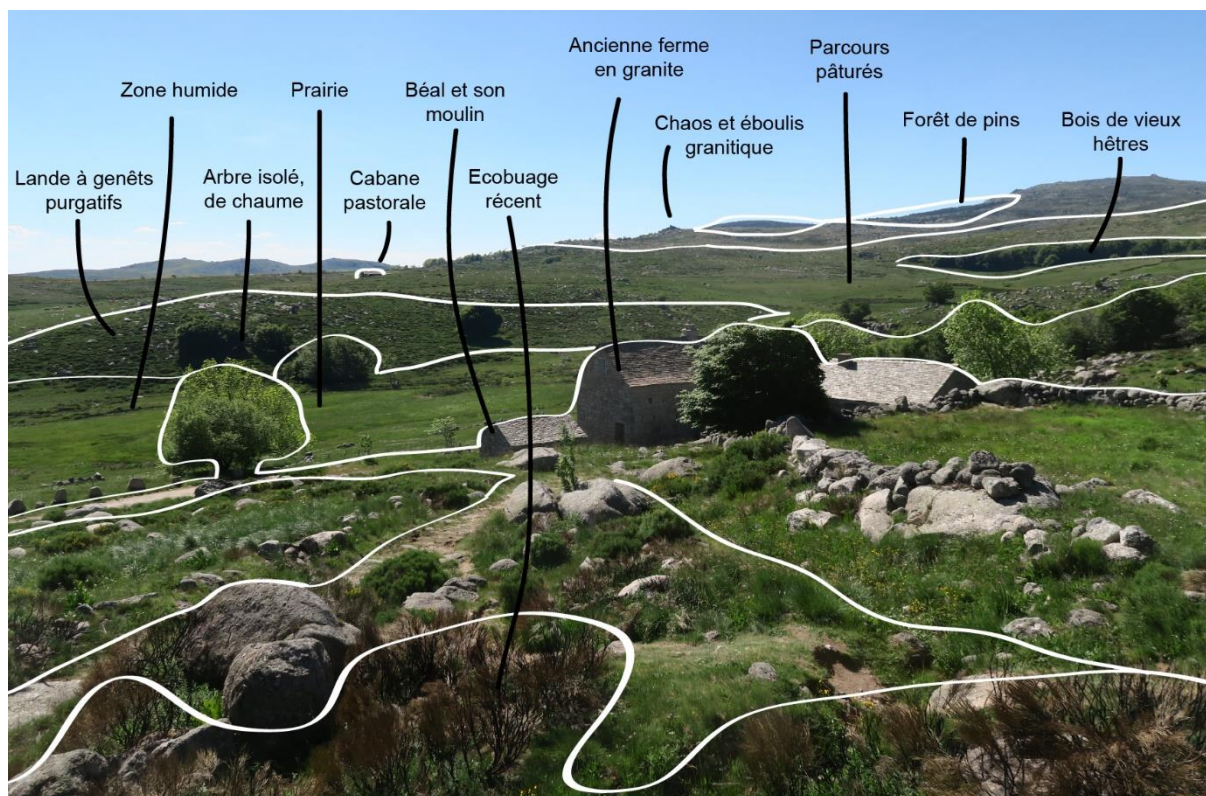


Figure 19 : Lecture des structures paysagères du mont Lozère, site de Mas Camargues. ©Céline Jolly 2022

Les exploitations du mont Lozère sont importantes en surface ; elles varient entre 150 et 700 hectares. De nombreuses subventions de la PAC sont données en fonction de la surface de la ferme. La tendance est donc d'agrandir son exploitation. L'agrandissement demande alors de plus grosses machines pour gérer la surface et les déplacements. Une CUMA existe au Pont-de-Montvert ; elle permet de partager du matériel agricole. Passer des pelles et pioches aux mini pelles ou tractopelles pour effectuer des travaux impacte l'environnement et les structures paysagères. Toutefois, le chargement en bêtes à l'hectare des exploitations reste faible. Cela s'explique par un sol granitique pauvre mais aussi par la pente, le relief et les blocs de granite qui freinent naturellement la mécanisation. Par conséquent, les stocks de fourrage pour l'hiver, tirés des prés de fauches, dépendent du caractère naturel du sol limitant ainsi le nombre de bêtes par exploitation.

Aujourd'hui, la principale forme d'agriculture est l'élevage : ovins transhumants en période estivale et bovins viande à l'année.

Pour la plupart, les ovins viande (Raïole, Caussenarde des garrigues) transhument en camion, quelques rares fois encore à pied (Figure 20). Cela nécessite de la main d'œuvre : il faut installer la clôture puis garder les bêtes. Un troupeau bien dirigé aura une forte pression pastorale sur les milieux et permettra de les maintenir ouverts. Il existe aussi quelques estives de bovins vers Cubières. Un groupement pastoral (GP) permet de rassembler les troupeaux des éleveurs et de mettre à disposition des bergers pour garder les troupeaux en estive.

Le bovin viande (Aubrac, Limousine) est un type d'élevage qui demande peu de surveillance. Une fois la clôture en



Figure 20 : Transhumance vers le mont Lozère. ©Céline Jolly 2021

place (cordons de pierre ou barbelés), les bêtes sont parquées et pâturent. Cependant, la pression sur les milieux ouverts est moindre et inégale car la vache est plus sélective et parcourt moins. Elle pâture moins bien les buissons (Genêt purgatif, Ronce). On observe ainsi plus d'embroussaillage sur les exploitations bovines. Lorsqu'elles pâturent dans les champs, les vaches se reposent à l'ombre sous des arbres espacés. Ces endroits sont appelés des chaumes. Enfin, la viande est vendue via un circuit long : l'éloignement entre la production et le produit destiné au marché est flagrant.

On y trouve aussi quelques caprins lait grâce à l'AOP Pélardon. Enfin, l'élevage de bovin lait est ponctuellement présent sur certaines parties du massif mais il a des limites. Cette forme d'élevage demande un fourrage riche pour la qualité et la production de lait et donc des dérochements et des prairies temporaires sur le sol granitique acide du mont Lozère ; les vaches pâturent alors moins en extérieur. Le lait oblige à intensifier le système. Par ailleurs, l'apiculture est une autre forme d'agriculture présente sur une partie du mont Lozère. Les ressources telles que la Callune, les Ronces ou encore le Châtaignier permettent de produire des miels variés.

Sur le massif, les éleveurs recherchent l'autonomie fourragère. Cette quête a évidemment des effets sur le paysage notamment par le dérochage et le retournement de prairie.

Le brûlage, parfois improprement appelé écobuage, est une tradition liée à l'agriculture qui perdure sur le massif, le « ça fait propre » selon certains agriculteurs est surtout une pratique d'amélioration pastorale économique. À l'automne ou au printemps, ces derniers brûlent volontairement des parcelles enrichies, généralement par le Genêt. Cette année, en 2022, sur la commune du Pont-de-Montvert, 1300 hectares ont été brûlés au total dont des zones humides. Au niveau national, cela représente environ 10% de la surface brûlée à des fins agricoles. Cette pratique est plus ou moins considérée comme vertueuse. Pourtant elle a tendance à détruire les sols (érosion, lessivage) et les appauvrir (biodiversité, risque incendie). Effet contradictoire, les graines du Genêt purgatif, essence à éliminer en priorité pour les éleveurs, peuvent rester en dormance dans le sol pendant de longues années. De plus, écologiquement c'est une légumineuse qui fixe le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et enrichit le sol. Deux raisons peuvent expliquer cette pratique. D'une part, c'est une tradition qui est perpétuée et, d'autre part, le brûlage permet de conserver des milieux ouverts et ainsi d'obtenir les aides de la PAC, généralement liées à la surface ouverte. « Un paysan doit avoir sa tronçonneuse [pour débroussailler] » ; c'est la conclusion d'un agriculteur du mont Lozère lors d'un entretien.

Pour ce qui est de l'eau, le mont Lozère est un massif pourvu de nombreuses sources, cours d'eau et zones humides. L'élevage nécessite des points d'eau pour l'abreuvement et des méthodes d'acheminement de l'eau pour l'irrigation des cultures. Les ruisseaux étant de plus en plus asséchés en période estivale, les demandes d'abreuvoirs temporaires augmentent. Généralement, leur prise d'eau se fait sur des zones humides, milieux fragiles et facilement dégradables. Par ailleurs, les bovins piétinent les zones humides situées dans les parcelles pâturées, ce qui a pour effet d'aérer le sol et peut détruire le milieu. Afin d'irriguer et d'abreuver, on trouve également des systèmes de canaux d'irrigation par gravitation mis en place par les anciens appelés béals. L'eau y est prélevée dans les rivières, comme le Tarn, pour ensuite être acheminée jusqu'aux habitations et fermes. À Felgerolles, hameau du mont Lozère, le béal fonctionne encore. Ces systèmes demandent un fort entretien manuel (curage, colmatage des fuites, ouverture du béal à l'amont). Ils posent aussi la question du respect de la loi sur l'eau. Effectivement, certains béals sont mis en route lors des périodes d'étiage, là où l'eau se fait rare, d'autres ont de nombreuses fuites et perdent de l'eau en route, ou encore ils croisent des petits ruisseaux et captent une partie de leur eau alors que le débit est trop faible. Néanmoins, les béals sont uniques et possèdent une forte valeur patrimoniale.

Le mont Lozère est un haut lieu touristique. C'est le massif le plus fréquenté du PNC à hauteur de 37% (Parc national des Cévennes 2022). Les rivières et les activités qui y sont liées, le relief, les villages sont autant de raisons qui attirent les visiteurs. Les agriculteurs entrent parfois en conflit avec la population touristique du fait de la surfréquentation de certains lieux (sommet de Finiels, pic Cassini, sources du Tarn). Des tensions se font alors ressentir. Par exemple, lorsque les randonneurs traversent des champs ils peuvent rencontrer des troupeaux et certains s'en approchent au lieu de les contourner largement et de tenir leurs chiens en laisse. Sur les estives, c'est un réel problème pour les bergers : les chiens des visiteurs en liberté et ceux de protection des troupeaux (Patou) peuvent entrer en conflit.

Façonnés par le climat, les paysages du mont Lozère sont hérités de l'agro-pastoralisme. Certaines pratiques, le bâti et des petits éléments patrimoniaux témoignent de la main de l'homme sur le territoire. Par des changements de pratiques, l'agriculture d'aujourd'hui donne à voir de nouveaux paysages : davantage de prairies, de landes à Genêts, de parcours enrichis et de grands bâtiments agricoles.

### **2.3.3. Mutations, évolutions et dynamiques : un massif qui s'embroussaille**

La fermeture des paysages par l'étalement du couvert forestier est une forte dynamique. Elle se manifeste par la colonisation des résineux et l'enrichissement par la végétation buissonnante (Ronces, Genêts, Fougères) des milieux. « Ça bouche le paysage », les paysages fermés occultent les vues (témoignage d'un agriculteur). Entre 1970 et 2000, le couvert forestier spontané a augmenté de 34% (MOREAU, BARNAUD, MATHEVET 2019).

Le changement des pratiques agricoles est une autre tendance impactant les paysages du mont Lozère.

En effet, la transition de l'ovin vers le bovin amène de nombreuses modifications. Sur la commune du Pont-de-Montvert, le nombre d'unités gros bétail (UGB) ovins a diminué de 6% tandis que l'UGB bovins a progressé de 40% entre 1970 et 2000 (LEPART et al. 2015). Aujourd'hui, le bovin a peu de pression de pâturage sur les milieux et le nombre d'ovins transhumants a fortement diminué. Les troupeaux bovins qui pâturent sont plus sélectifs et cela augmente l'enrichissement des parcelles. La fermeture des milieux s'observe. Autrefois, les ovins transhumants arrivaient en masse en période estivale et avaient une très forte pression sur les milieux. Cette transition se lit sur le paysage : bâtiments agricoles imposants construits avec des matériaux peu naturels (taule), apparition de barbelés, pâturage divisé, gardiennage abandonné (MOREAU 2019).

Le loup a également été un facteur décisif. En 2021, six cas d'attaques ont été avérés comme prédation par le loup en sachant que le troupeau ovin était gardé par un berger à ce moment-là. Aujourd'hui, il y a confirmation de la présence d'un couple de loups sur le mont Lozère. On a observé corrélativement un changement de l'ovin viande vers le bovin viande. Cependant, le bovin reste moins adapté au territoire.

La superficie des exploitations est aussi de plus en plus grande. La concentration des exploitations agricoles se traduit par une diminution du nombre de fermes et une augmentation des surfaces moyennes par exploitation. Entre 1970 et 2010, sur la commune du Pont-de-Montvert, le nombre d'exploitations a diminué de 45% et la Surface Agricole Utilisée (SAU) moyenne a augmenté de 93% (LEPART et al. 2015). Dans le paysage, on observe donc de plus en plus de parcelles cultivées à proximité ou éloignées des exploitations, des remembrements de parcelles, des haies et murets supprimés et des parcours délaissés.

Enfin, la dernière tendance est l'intensification du système de production. Les éleveurs développent une logique de diversification des revenus (accueil touristique) et d'augmentation de la productivité, soutenue par les politiques. Cette intensification concerne l'élevage ovin et

bovin. Elle se traduit par l'augmentation des cheptels, la taille des exploitations, la modification des pratiques d'élevage (races, mécanisation, diminution du pastoralisme, pâturage sur prairie, alimentation en bâtiment), l'utilisation des terres (davantage de prairies temporaires et de cultures fourragères) (MOREAU 2019). Les travaux de défrichage, le dérochage ou le retournement de prairie s'imposent de plus en plus. La mécanisation rend ces événements possibles.

Le dérochage est une pratique ancienne qui « consiste à enlever les rochers qui affleurent pour aplanir le terrain et faciliter l'exploitation des parcelles » (MOREAU, BARNAUD, MATHEVET 2019). Elle vise à rendre la mécanisation de la parcelle possible. C'est une pratique qui s'est accélérée et transformée avec la mécanisation. Vers Gasbiel, une parcelle a subi un dérochage pour faire un agrandissement (Figure 21). À l'aide d'une pelle mécanique, les petits blocs ont été retirés et positionnés en tas ou en cordon pour construire une clôture tandis que les plus gros blocs ont été enfoncés. Aujourd'hui, l'agriculteur gratte et fait du sursemis. Sur la même photo, on observe des Genêts brûlés : un écobuage a été réalisé. Cette pratique appauvrit les sols et crée des paysages minéraux.



Figure 21 : Prairie récemment dérochée et brûlage aux abords de la parcelle. ©Céline Jolly 2022

Le retournement de prairie (« labour d'une prairie permanente ou d'un parcours devenant alors une prairie temporaire » (MOREAU, BARNAUD, MATHEVET 2019)) est une pratique qui modifie la structure du sol et le paysage sans ses prairies naturelles et leur flore spécifique. Par exemple, au hameau des Sagnes, on note les modifications suivantes qui impactent directement le paysage : plus de bovins laitiers et de prairies permanentes, moins de pâturages extensifs et embroussaillage des parcelles éloignées. Les deux cartes Figure 22, ci-dessous, montrent qu'autour des hameaux des Sagnes et de la Brousse de nouvelles cultures, des prairies temporaires (12 ha de plus à la Brousse (MOREAU 2019)) et permanentes se dessinent. Quelques nouvelles estives et landes apparaissent aux abords des parcelles forestières. Ainsi, il y a bien une intensification des pratiques à proximité de l'exploitation et une extensification des parcelles lorsque l'on s'éloigne.

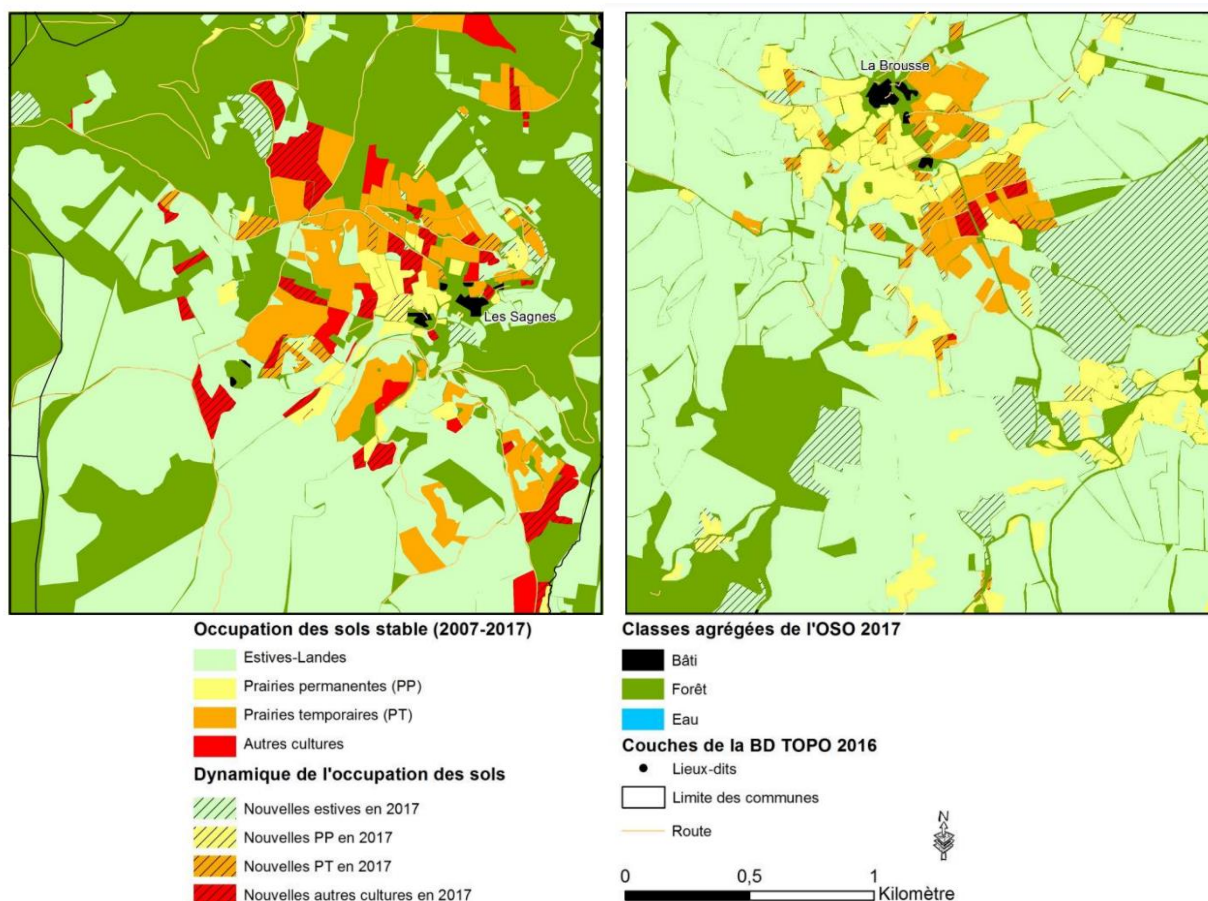


Figure 22 : Évolution de l'occupation des sols au hameau des Sagnes (gauche) sur le versant nord-ouest du mont Lozère, et de la Brousse (droite) sur le versant sud-ouest entre 2007 et 2017. ©Clémence Moreau 2019

On note une perte de vision globale par l'absence de prise de recul sur la gestion du paysage. Parfois, une forme de déconnexion ou d'éloignement par rapport au paysage s'exprime. On peut ressentir une réelle rupture entre le paysan et le paysage. Le passage du modèle traditionnel ovin à celui du bovin plus productif dépendant moins de l'herbe a un réel effet. De plus, la multiplication des interventions ponctuelles dans l'espace à l'échelle de la parcelle a un effet à l'échelle des paysages du mont Lozère. Cette accumulation de pratiques peut engendrer une dégradation de la valeur patrimoniale des paysages ouverts (MOREAU, BARNAUD, MATHEVET 2019). On observe alors des paysages « intensifiés » voire banalisés dus aux modifications des pratiques agricoles.

En parallèle, des innovations pour s'adapter au réchauffement du climat sont en cours. Au Mas de la Barque à la Sénégrière, un récent essai de sylvo-pastoralisme a été lancé (Figure 23). Le sous-bois a été largement dégagé et éclairci : les branches basses des Hêtres ont été coupées et le sol a été débroussaillé. Ainsi, les arbres apportent de l'ombre, maintiennent l'humidité du sol, coupent du vent, sont des apports en matières organiques et limitent la hausse des températures.



Figure 23 : Expérimentation du sylvo-pastoralisme sur le mont Lozère. ©Céline Jolly 2022

En conclusion, la biodiversité, l'agriculture et le paysage sont en relations étroites voire interdépendants. L'agriculture conserve les milieux ouverts et fait vivre le territoire. La biodiversité liée à l'agriculture enrichit les espaces. Les paysages en sont le résultat et leurs qualités sont reconnues pour cela. L'homme et la dent de l'animal œuvrent de concert pour aboutir à cette qualité des paysages ouverts de l'agropastoralisme. Ces paysages sont, toutefois, soumis à des modifications gouvernées par différents leviers que l'on va décrire dans la partie suivante.

## **2.4. Des raisons majoritairement économique et climatique pour les changements observés**

Appliqués au territoire du PNC, plusieurs paramètres entrent en jeu et expliquent les changements que nous avons décrit plus haut. Ce sont les facteurs les plus significatifs qui ont été retenus ; ils sont hiérarchisés du plus au moins impactant. Cette liste n'est pas exhaustive mais le résultat des analyses précédentes.

### **2.4.1. Le facteur économique**

Le paysage agraire dépend de l'activité agricole des agriculteurs. Ils doivent avoir des revenus financiers pour vivre. Ainsi l'enjeu économique est une variable clé.

Dans le système agricole européen d'aujourd'hui, les agriculteurs vivent des aides apportées par l'Europe selon la Politique Agricole Commune (PAC). Sans celles-ci, les agriculteurs ne pourraient pas se verser de salaire. La chambre d'agriculture considère que l'agriculteur doit répondre à trois enjeux ambitieux : indépendance et sécurité alimentaire, équilibre des territoires ruraux et préservation des ressources alimentaires » (Chambre d'agriculture France 2022). En effet, les aides de la PAC encouragent la production en général et les productions animales en particulier en développant l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage par le soutien à la production de protéines végétales.

Plus en détail, les agriculteurs du territoire du PNC bénéficient de deux aides principales :

- Les Droits de Paiement de Base (DPB), une sorte de monnaie agricole. Elle est liée à la surface et peut se vendre ;
- Les Indemnités Compensatrices de Handicap Naturel (ICHN), en zone de montagne, qui sont également liées à la surface.

Il y a ensuite d'autres aides comme :

- Le paiement vert, lié à la surface et attribué lorsque ce sont des parcours ;
- La prime ovine, caprine ou bovine, liée au nombre de mères ;
- Le paiement redistributif, lié encore à la surface ;
- Et les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC), en zone protégée et liées à la surface. Par exemple, faire de la fauche à pied à la place d'utiliser la motofaucheuse.

Ainsi, on remarque que la plupart des aides sont rattachées à la surface et encouragent ainsi les agrandissements de parcelle. Le modèle économique agricole a largement évolué depuis les années 1980 et de nouveaux moyens techniques ont émergé entraînant une modification des pratiques.

Les conséquences de ces aides sont les suivantes :

- Des exploitants suréquipés en matériel, des machines disproportionnées, des volumes de bâtiments doublés et donc des surfaces artificialisées ;
- Une diminution du nombre d'agriculteurs ;
- Mais une augmentation des surfaces exploitées par les agriculteurs ;

- Ces exploitations représentent des valeurs financières trop importantes qui sont un frein à la revente ;
- Elles sont fondées sur des systèmes dépendant du pétrole (augmentation des déplacements, bovins remplaçant les ovins).

Le modèle économique d'aujourd'hui est artificiel et peu durable. Une fois ancré dans un système économique encouragé par les politiques, il est difficile d'en sortir (endettement). Toutefois, de nouveaux modèles émergent. Les circuits courts prennent de plus en plus d'importance. Ils réduisent les frais de transport et valorisent davantage le produit. La vente directe fait son apparition ainsi que la transformation du produit. Par exemple, à la Brousse sur le mont Lozère, un projet d'atelier de transformation (découpe de viande) est en train de naître.

Dans cette catégorie économique, on peut également ajouter la variable « foncier ». Effectivement, le foncier sur le territoire est recherché, rare et cher. Dans le sud Lozère, le prix de l'hectare varie de 8000€ à 10000€ (Chambre d'agriculture d'Occitanie, CERFRANCE d'Occitanie 2018). Un autre facteur est que l'accès au foncier est en partie conditionné par les liens familiaux. En effet, si les enfants ne reprennent pas l'exploitation, le rachat d'une ferme coûte trop cher (témoignage d'un paysan). Mais si le terrain est privé ou public, la marge d'action n'est pas la même. Par exemple, les terres appartenant au PNC sont mises à disposition des agriculteurs et ainsi valorisées.

#### 2.4.2. Le facteur climatique / naturel

Le climat contrasté du Parc national a évolué. En effet, le changement climatique est visible sur le territoire. Un cahier « Adaptation du Parc national des Cévennes au changement climatique et à ses impacts » a été publié en 2020. L'objectif est « d'anticiper les changements et préparer nos territoires à vivre dans un monde plus chaud » (GREC-SUD & RECO 2020). Les températures moyennes augmentent (+2°C en 60 ans), les précipitations baissent notamment en hiver et en été (les cours d'eau ont déjà perdu 1/5 de leur volume), et les événements climatiques extrêmes deviennent plus fréquents et s'accroissent (épisode cévenol en juin 2020 alors que ces épisodes surviennent normalement à l'automne, canicule en juin 2022 avec des températures jamais vues en 126 ans sur le mont Aigoual). Le réchauffement est indéniable : les températures moyennes annuelles vont augmenter de 1,3 à 4,3°C selon le scénario le plus pessimiste (RCP 8.5) (Figure 24) et le nombre de jours de gel va diminuer. Ces effets s'observent sur la végétation « au mont Lozère, les premières feuilles de hêtres apparaissent une vingtaine de jours plus tôt qu'en 1980 » (GREC-SUD & RECO 2020). Récapitulons ce qu'il est important de retenir :

- Les saisons sont impactées (printemps plus précoce en altitude) ;
- La ressource en eau est plus rare : diminution des précipitations et augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations exceptionnelles ;
- Les activités et la productivité agricoles : stress thermique pour les bêtes influençant leur alimentation, modification et raréfaction de la ressource alimentaire (végétation précoce et disponible sur une plus courte durée) ;
- La vulnérabilité des forêts (déperissement, incendie) ;
- La biodiversité en déclin (Orchidées, Papillon Apollon, Chiroptères, avifaune...) ;
- Enfin, les conséquences sur nos pratiques et modes de vie (maladie, énergie, alimentation, tourisme).



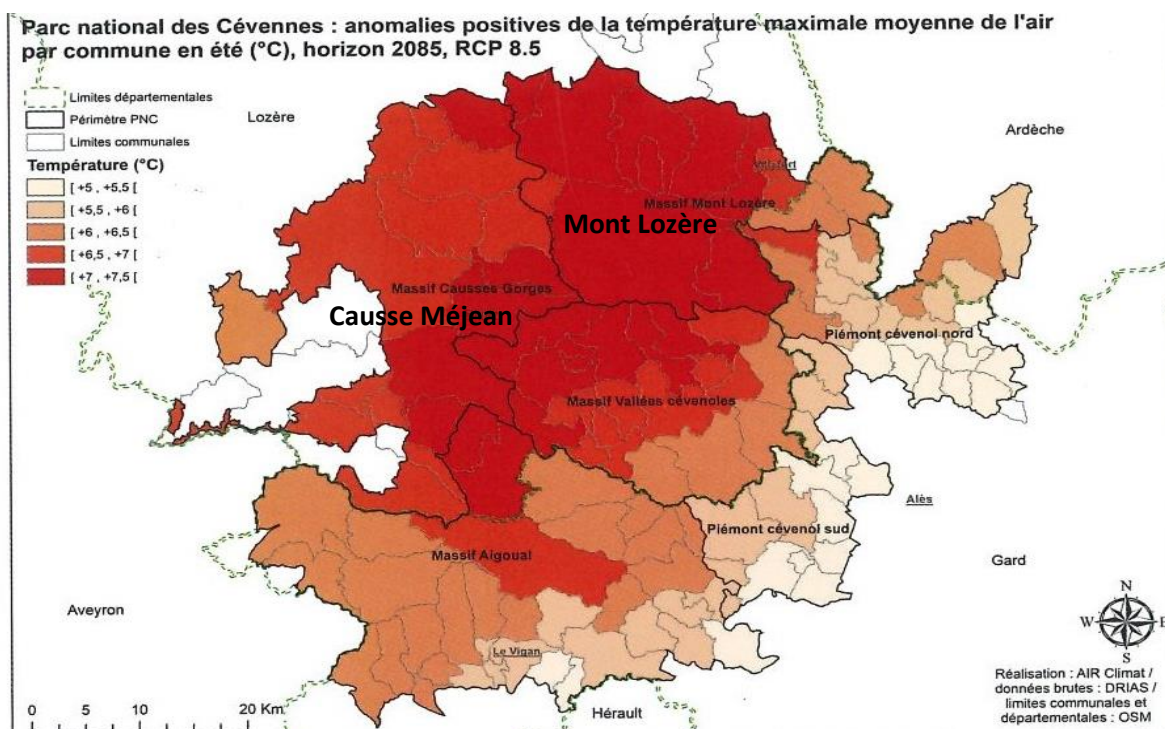


Figure 24 : Anomalies positives de la température maximale moyenne de l'air par commune en été à l'horizon 2085 et selon RCP 8.5 dans le PNC. Source : DRIAS, modèle climatique régional ALADIN, CNRM / Météo France 2020

Il est à noter que la forme de ces changements climatiques est très incertaine. On l'observe de plus en plus par des températures caniculaires comme en juin 2022 ou par les records sur le mont Aigoual. En conclusion, ces effets climatiques influencent nettement les activités et les paysages du PNC. C'est un défi pour le territoire. L'évolution est rapide et d'une telle ampleur, qu'agir est une priorité. Des changements vont s'opérer mais à quelle fréquence à quelle intensité, il est difficile de le savoir réellement. Il est toutefois possible d'anticiper et de s'adapter.

Depuis peu, il y a une prise conscience de l'impact du changement climatique sur les paysages agraires. Des changements s'initient mais sont encore timides : choix de cultures peu exigeantes en eau, système d'irrigation plus sobre, couverture des sols en été, enrichissement en humus, agroforesterie et sylvopastoralisme, races rustiques adaptées à la sécheresse, récupération des eaux pluviales (toitures de bâtiments agricoles) (SOLAGRO 2022).

### 2.4.3. Le facteur socio-culturel

Le facteur socio-culturel concerne les exploitants agricoles et leur cadre familial.

Tout d'abord, la modernisation a encouragé l'accélération des modes de vie des agriculteurs. Le métier d'agriculteur est difficile et intense en termes de temps (7j/7) et d'énergie physique à dépenser. C'est une profession qui attire de moins en moins de candidats malgré des « retours à la nature » pour certains. En région Occitanie « pour 100 agriculteurs qui arrêtent leur activité, on compte seulement 61 installations » en moyenne sur les 10 dernières années (Chambre d'agriculture d'Occitanie, CERFRANCE d'Occitanie 2018). De plus, il y a un manque de main d'œuvre en quantité et en qualité au regard de l'importance des surfaces à travailler. On notera tout de même qu'en 2015, l'installation des exploitations en Lozère a augmenté de 26% (Chambre d'agriculture d'Occitanie, CERFRANCE d'Occitanie 2018)

Sur le territoire, les exploitations agricoles sont souvent une question de famille. La notion de continuité dans le temps, autrement dit le passage d'une génération à une autre, ne favorise pas toujours le changement des mentalités. La passation de la ferme au sein de la famille est très fréquente. Il en découle une transmission des valeurs et un attachement au terroir. Par exemple, culturellement, la forêt peut paraître comme « l'ennemie » de l'agriculteur. L'installation de la Callune, du Genêt ou du Pin noir symbolise l'exode rural dans les mentalités de certaines personnes. Il y a une réelle dualité ouvert – fermé. De plus, des traditions sont conservées comme l'épierrage et l'élévation de clapas sur le causse Méjean ou le brûlage sur le mont Lozère. Cependant, la nécessité de rentabilité agricole et de modernisation entraînent des transformations de pratiques et donc du paysage.

Par ailleurs, les évènements familiaux et les convictions personnelles peuvent énormément impacter le fonctionnement d'une exploitation et ses habitudes. Les décès, les divorces, les départs, les fâcheries semblent avoir un impact sur la gestion de la ferme. En effet, un couple associé en GAEC qui se sépare ne pourra plus assurer la même quantité de travail.

En conséquence, le travail collectif se fait généralement à l'échelle d'un GAEC, souvent des personnes de la même famille. Les objectifs (autonomie fourragère par exemple) et les actions ont tendance à se faire à l'échelle individuelle. L'entraide entre GAEC est courante mais l'aspect collectif est plus rare entre voisins agriculteurs. L'agriculture sur les massifs en question semble être individualiste. Le manque de stratégie collective, considéré comme un problème, a été démontré lors de jeux de rôles impliquant des éleveurs du mont Lozère, des agents du PNC et d'autres acteurs (MOREAU 2019). Pourtant, le travail à plusieurs pourrait être source de motivation, de conseil et d'innovation.

#### **2.4.4. Le facteur institutionnel**

L'équilibre humain-nature est un enjeu du territoire. Depuis des années, c'est un objectif commun. On peut concevoir une sorte de consensus autour des paysages ouverts, état de référence, ayant ainsi une visée fédératrice (MOREAU 2019). Les politiques ont aujourd'hui pour rôle de les maintenir.

L'établissement public du Parc national des Cévennes mandatée par l'État a des objectifs d'intérêt général de protection des patrimoines culturels, naturels et paysagers, d'accompagnement au développement durable et de développement économique. Il a une action réglementaire en cœur de Parc national (code de l'environnement, charte) sur certaines activités et travaux tels que le dérochage ou le retournement de prairie. Le PNC peut être perçu comme un « garde-fou » ; « On [PNC] arrive à peu près à gérer la casse » sont deux témoignages d'agents du PNC. Ils montrent clairement que l'institution PN est limitée dans son champ d'action pour gérer les paysages. Il ne peut pas tenir tout « sous perfusion » avec les quelques leviers financiers, de mise en place de travaux, de réglementation en cœur et de technique à sa disposition. C'est un acteur public majeur au service du territoire qui peut apporter une expertise de haut niveau, innovation et exemplarité. Il défend les milieux ouverts mais ne les entretient pas.

Un autre acteur institutionnel est l'Entente Unesco Causses & Cévennes qui défend également les paysages culturels de l'agropastoralisme. Cependant, ils ont très peu de moyens financiers et humains. Ainsi, l'entretien des paysages ouverts de caractères relèvent essentiellement de la main du paysan. Des questions se posent concernant le label Unesco : doit-on considérer les paysages dit « vivants » comme évolutifs ? S'ils évoluent, le label est-il perdu ou bien à redéfinir ?

### 2.4.5. Le facteur écologique et énergétique

Aujourd'hui, la France fait face à un déclin de la biodiversité. À titre d'exemple, la population des oiseaux communs agricoles a diminué de 31% entre 1989 et 2012 (AILLERY et al. 2018). Sur le territoire du PNC, la biodiversité, notamment liée aux paysages de l'agropastoralisme, est riche. Les services rendus par la biodiversité à l'homme sont nombreux. Plus de 75% des cultures végétales dépendent des insectes pollinisateurs ; les tourbières, qui représentent 3% des terres émergées, stockent 1/3 du carbone total des sols. Comment concilier agriculture et biodiversité alors ?

Un impact climatique limité préserve la biodiversité. Mais « Le fait de pouvoir élever des vaches pour les manger est la marque d'un pays sous perfusion énergétique, dont l'archétype sont les USA ». « Les machines au service de l'agriculture ont permis d'augmenter le rendement des surfaces cultivées ». Ces affirmations sont à relativiser à l'aune des ressources naturelles consommées. Quel est le coût climatique pour de tels résultats ? En effet, consommer de la viande de mouton revient à émettre 17 kg de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) contre 21 kg de CO<sub>2</sub> pour la viande de bœuf et le double soit 42kg de CO<sub>2</sub> pour la vache laitière (BLAIN, JANCOVICI 2021). Également, 24% des émissions de gaz proviennent du méthane dont la plus grande part provient de l'exploitation agricole et notamment des estomacs des ruminants. L'élevage bovin est donc polluant. Effectivement, il faut aussi artificialiser des terres pour créer des bâtiments, utiliser des machines pour broyer et ensuite cultiver les terres. On soulignera que ces chiffres sont généralistes et qu'ils sont à relativiser pour le territoire des Cévennes. Ils donnent une indication de l'émission mais ne reflètent pas la diversité des systèmes agraires des productions. Par exemple, les vaches laitières alimentées en tourteau de soja n'auront pas les mêmes émissions que des vaches laitières alimentées par des prairies naturelles et du foin.

En agriculture, l'énergie dépensée est essentiellement pétrolière : les trajets et les machines coûtent de plus en plus cher, surtout pendant les périodes de crise (guerre en Ukraine, pandémie de la covid19). De plus, la ressource en pétrole est limitée et épuisable. Mais selon le diagnostic d'un colloque sur les énergies renouvelables organisé en 2002, le secteur de l'agriculture a une consommation d'énergie qui est « très faible ». Une exploitation consomme environ 11700 tonnes d'équivalent pétrole (tep) soit 0,1 tep/ ha (moteurs, les tracteurs, l'électricité, les véhicules, tronçonneuses). C'est dix fois moins d'énergie que l'habitat. Ce qu'il faut donc retenir est que le secteur agricole consomme des énergies conventionnelles, et non renouvelables, mais de manière plutôt faible. Il faut bien noter que ces chiffres ont vingt ans. Ils ont été exploités lorsque la ressource en pétrole paraissait encore « illimitée ». Ils précisent tout de même que « rien ne permet d'affirmer que les consommations d'énergie de l'agriculture diminuent. Ce secteur constitue donc [...] un enjeu énergétique non négligeable » (Parc national des Cévennes, Réserve de biosphère des Cévennes 2002).

Aujourd'hui, d'autres moyens énergétiques sont mis en place. L'installation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments agricoles est un exemple.

### 2.4.6. Le jeu d'acteurs

Enfin, il semblait important d'évoquer les différents acteurs qui gravitent autour des paysages agraires. En voici six majeurs, schématisés en Figure 26 :

- Les exploitants agricoles ;
- Les prestataires : vétérinaires, comptables ;
- Les professionnels de l'agriculture : les filières (Organismes de Gestion (ODG) pour le roquefort par exemple), les conseillers agricoles (chambre d'agriculture), les associations, les groupements agricoles ;

- Les services de l'état et institutions publiques : la Direction Départementale des Territoires (DDT) (aides de la PAC), le Parc national des Cévennes (réglementation, connaissance, financement), et l'Entente Unesco Causses & Cévennes (label) ;
- Les gestionnaires forestiers : l'Office National de la Forêt (ONF) et les propriétaires privés ;
- La population « spectatrice » et observatrice : les professionnels du tourisme (offices du tourisme (OT)), les visiteurs, les habitants-citoyens.

Le nuage de mots des citoyens Figure 25 est un exemple parmi d'autres d'attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture et de son effet sur l'environnement et le cadre de vie. L'essentiel à retenir de ce nuage est que les citoyens sont à la recherche d'une agriculture plus proche du territoire (locale, collective) et de qualité (bio, agroécologie). Ils ont aussi conscience des lobbys influençant les pratiques et favorisant l'artificialisation des sols, des menaces climatiques et de la difficulté d'accès au foncier.



Figure 25 : Les futurs "souhaitables" des jeunes du réseau MAB en matière d'agriculture. ©NaturAdapt, Plan d'adaptation au changement climatique du PNC 2022

Les acteurs du territoire du PNC en lien avec les agriculteurs, façonneurs des paysages ouverts

Légende

Acteur type 1

Acteurs avec intérêts

→ Lien fort avec l'agriculteur

Acteur type 2

plus ou moins forts pour

→ Lien moyen

Acteur type 3

les paysages agraires

→ Lien faible ou indirect

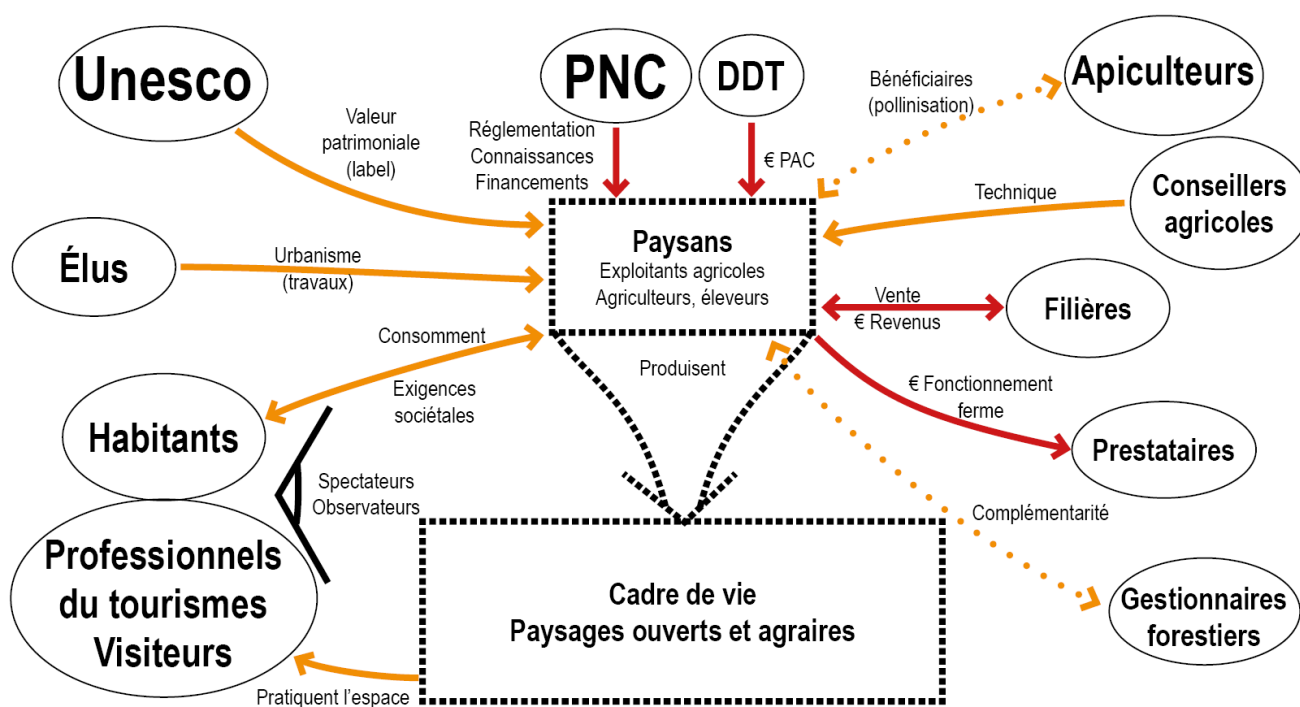


Figure 26 : Schéma des acteurs du territoire qui gravitent autour de l'agriculteur. ©Céline Jolly 2022

Les paysages agraires et ouverts sont liés. Ils ont une fonction fédératrice ; on note un consensus autour des paysages ouverts perçus comme « paysages de référence », bien patrimonial issu d'une période où l'homme et la nature seraient en synergie (MOREAU, BARNAUD, MATHEVET 2019). La dualité ouvert-fermé est un défi pour le territoire du PNC. Les paysages évoluent sous l'effet de deux dynamiques majeures, celle de l'augmentation du couvert forestier et de l'intensification des pratiques agricoles. Elles se combinent et sont corrélées. Toutefois, ces paysages sont aussi sous statuts de protection (cœur de PNC, UNESCO), soumis à des politiques productivistes et aux défis de changements climatiques. En fonction des leviers activés, les paysages évolueront de manière différente. On se demande alors comment ces paysages, que l'on a décrits et qui subissent des transformations, sont-ils susceptibles d'évoluer ? Que se passera-t-il lorsqu'ils changeront sous l'effet des pratiques agricoles, elles-mêmes influencées par des facteurs économiques, climatiques, socio-culturels etc ? Finalement, les agriculteurs sont les premiers fabricants de paysages ouverts.

### 3. L'approche paysagère pour appréhender l'évolution des paysages agraires

Les paysages vivants comme les paysages agricoles peuvent s'appréhender grâce à l'approche paysagère. C'est un outil fédérateur et mobilisateur des acteurs. Elle « embrasse l'ensemble des composantes d'un lieu et aussi de sa culture. Elle permet de bien comprendre la personnalité des territoires, leurs forces, leur cohésion naturelle et humaine, et leur capacité d'adaptation aux changements contemporains des transitions énergétique, écologique et sociétale. » (Collectif Paysages de l'après-pétrole 2020). C'est pourquoi mêler analyse du paysage avec le système agricole est bénéfique. Cette culture paysagère agronomique s'intéresse à l'adaptation des systèmes d'élevages et de cultures, des aménagements agricoles, à la morphologie de l'exploitation, à l'usage des ressources locales et des recettes financières. Les points de vue technique et sensible sont alliés (AMBROISE, TOUBLANC 2015). La méthode prospective est un outil complémentaire à l'analyse paysagère pour imaginer les transformations d'un espace donné par une approche transversale et sensible (DURANCE et al. 2007). Il permet de se projeter, de se questionner ou encore d'anticiper.

#### 3.1. Origine des questionnements agriculture et paysage sur le territoire du PNC

L'EP PNC délivre régulièrement des autorisations de travaux en cœur pour certains travaux agricoles. Il fait aussi des constats de fortes modifications des sols et des reliefs, des attraits naturels. « Des autorisations de travaux ont été données entre 2000 et 2006, et ce n'est qu'aujourd'hui qu'on voit les effets sur le paysage [du mont Lozère] » (Membre du Conseil Scientifique du PNC (MOREAU, BARNAUD, MATHEVET 2019)). La multiplication des pratiques ponctuelles et individuelles à l'échelle de la parcelle mais aussi leurs caractères parfois irréversibles a un effet sur le paysage : perte de la valeur patrimoniale des paysages ouverts et absence de recul sur le long terme. On l'a vu, dans certains secteurs, les paysages, à la base caractéristiques, se banalisent et perdent leur qualité exceptionnelle.

On rappelle qu'une des missions du Parc national est d'accompagner le développement durable et de protéger le caractère des paysages. Dans la Charte du PNC deux des huit axes sont de « protéger la nature, le patrimoine et les paysages » et de « favoriser l'agriculture » (Parc national des Cévennes 2013). Afin de traiter cette problématique, de comment appréhender l'évolution des paysages agricoles, l'établissement public a lancé une initiative participative basée sur le volontariat auprès des agriculteurs intitulée « plan paysage agricole » (Annexe II). Il s'agit d'amener un agriculteur à projeter l'évolution de son territoire sur environ dix années en harmonisant les enjeux paysagers, ses activités et ses projets. Sur la base du Plan de Développement Durable<sup>27</sup> et de l'outil national Plan de paysage<sup>28</sup>, l'objectif est de créer du lien entre les agriculteurs et les acteurs du territoire via le paysage de manière ouverte et partagée, et d'apporter une vision globale sur leur exploitation. À travers ce projet, il est

---

<sup>27</sup> Entre 1993 et 1998, le ministère de l'Agriculture a impulsé le Plan de Développement Durable (PDD), une expérience innovante pour une agriculture dynamique, partenaire de la nature et ouverte sur la société. Ce projet vise à « porter un regard plus attentif sur l'organisation spatiale des territoires, sur les ressources et les qualités qu'ils recèlent et les enjeux à traiter » et à intégrer les attentes des autres utilisateurs (AMBROISE, TOUBLANC 2015).

<sup>28</sup> Le Plan de paysage est un outil aujourd'hui mobilisé pour le développement local. À l'initiative du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, c'est « une démarche volontaire, qui vise à remettre au cœur du projet de territoire ce qui fait l'originalité et la richesse de ce dernier et qui, par ailleurs, est porteur de sens pour les populations : le paysage. » (Extranet Club Plans de Paysage 2019).

question de paysage (sensible, culturel, historique, esthétique), des regards sont confrontés et une expertise est apportée.

Cette démarche a été mise en place à l'échelle de l'exploitation du GAEC de Montméjean située en bordure à l'est du causse Méjean et à l'ouest du mont Lozère (Figure 27). Elle a permis de créer une méthodologie applicable et adaptable aux autres fermes volontaires du territoire. À la suite de ce premier essai s'est posé la question de l'évolution des paysages agricoles dans le futur. C'est ainsi, que cette dernière partie a été conçue. Elle a été imaginée à l'échelle des deux massifs étudiés.

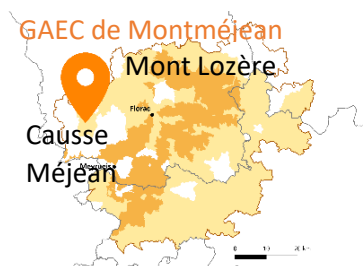


Figure 27 : Situation de l'exploitation agricole ayant suivi le projet de plan paysage agricole avec le PNC. ©Céline Jolly 2022

Les scénarios qui suivent ont été construits à partir de recueils de témoignages (agents PNC et agriculteurs, dans les deux cas des habitants du territoire) (Annexe III) et de ressources bibliographiques. Les scénarios d'évolution proposés à l'échelle des deux entités géographiques du causse Méjean et du mont Lozère ne sont en aucun cas exhaustifs car il y a beaucoup d'incertitudes climatique et géopolitique. D'autres variantes sont possibles. Le scénario idéal ou catastrophique n'existe pas. Il dépend des points de vue de chaque acteur et des leviers activés. L'« image de paysages ouverts comme espaces de synergies est le résultat d'une évolution historique » (MOREAU, BARNAUD, MATHEVET 2019). Ces scénarios sont une base fictive de discussion des évolutions possibles.

Le choix de l'horizon temporel a été décidé à partir des données prospectives disponibles. Le cahier climatique du PNC et le plan d'adaptation NaturAdapt<sup>29</sup> se projettent à l'horizon 2055 et 2085 (GREC-SUD & RECO 2020), l'atlas des paysages du PNC simule des évolutions aux horizons 2045 – 2065 (Parc national des Cévennes 2016), le récit prospectif du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sud Lozère s' imagine en 2040 (PETR Sud Lozère 2020). Étant donné que les deux massifs étudiés sont sous influence forestière, une échéance de 50 ans permet d'étudier les dynamiques forestières. Publié en 2009, le livre Les grands Causses, terre d'expériences, émet des scénarios de politiques publiques pour 2030 (Parc national des Cévennes, CHASSANY, CROSNIER 2009). De plus une génération s'étend de 20 à 30 ans (Fédération des Parcs naturels Régionaux de France 2022). « Les choses changent vite lorsque tu changes d'exploitants. Chaque nouvel exploitant peut prendre les choses de façon nouvelle. Compte une trentaine d'année » (BLAIN, JANCOVICI 2021). Le « court terme » (10 ans) semble trop court et pas assez significatif selon les données scientifiques disponibles. Ainsi, on se projettera à l'horizon 2060.

Les scénarios sont des écrits sous forme de récits personnels de voyage utopiques ou dystopiques, inspirés du Voyage avec un âne dans les Cévennes de R-L STEVENSON (STEVENSON 2016). Au fil d'un itinéraire imaginaire, on découvrira différents paysages à l'horizon 2060. Cette narration est étayée par des dessins, comme des cartes postales annotées, et appuyée par les facteurs vus précédemment.

Dans les prochaines parties 3.2 et 3.3, une illustration représente l'état actuel puis deux scénarios d'évolution possibles des paysages agraires de chaque entité géographique sont proposés. Le tableau donne une indication de l'influence plus ou moins forte des facteurs agissant sur les paysages imaginés.

<sup>29</sup> Piloté par les Réserves Naturelles de France, NaturAdapt est un projet collaboratif qui vise à inclure le changement climatique dans la gestion des aires protégées. Testé avec le Parc national des Cévennes en 2022, il se décline en deux phases : le diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité, et le plan d'adaptation qui propose des actions.

### 3.2. Quels paysages agraires pour le causse Méjean demain ?

Aujourd'hui, les paysages agraires du causse Méjean sont en pleine mutation. Le schéma Figure 28 et le tableau Figure 29 modélisent l'état actuel des paysages agraires du causse Méjean. Les scénarios, récités en 3.2.1 et 3.2.2 ci-dessous, imaginent des paysages caussenards influencés soit par les politiques productivistes agricoles, soit par l'arrivée de la forêt amenant une nouvelle économie et approche de la nature. Dans les deux cas, on y trouve des ressources alimentaires et économiques et par conséquent, des paysages habités.

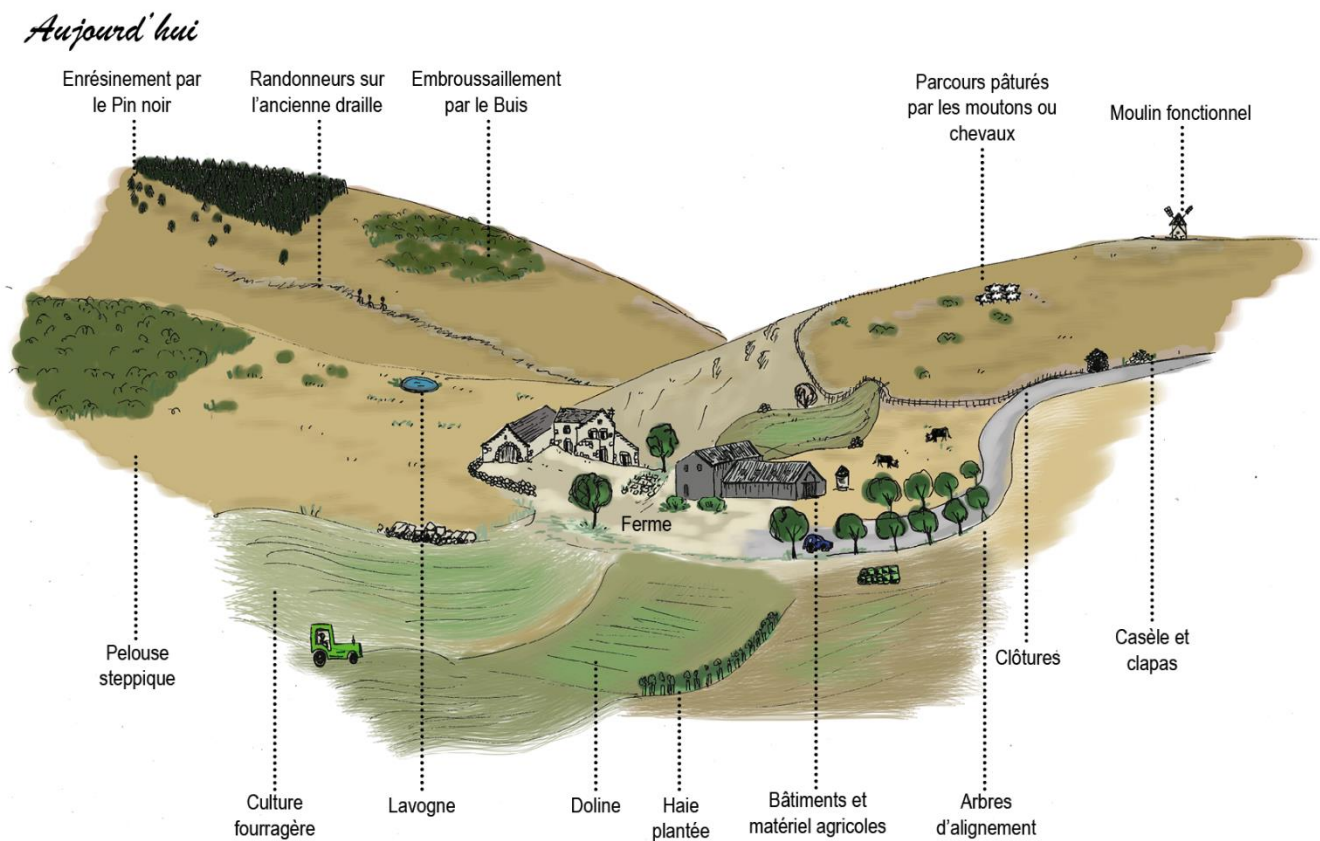


Figure 28 : Modélisation de l'état actuel des paysages agraires du causse Méjean. ©Céline Jolly 2022

CAUSSE MÉJEAN	Facteur	Economique	Climatique	Socioculturel	Institutionnel	Écologique et énergétique
	Scénario	€	☀	👤	📖	🍃
Etat initial	€€	☀	👤	📖📖	🍃	
Scénario 1 désert	€€€	☀☀	👤	📖📖📖	🍃🍃	
Scénario 2 boisé	€€	☀☀☀	👤👤	📖📖	🍃🍃	

**Légende**  
 🍃 Faible  
 🍃🍃 Moyenne  
 🍃🍃🍃 Forte

Figure 29 : Influence des facteurs pour chaque scénario d'évolution pour le causse Méjean. ©Céline Jolly 2022



### 3.2.1. Récit 1 : un causse sous perfusion politique, désertique et déserté

Produire est le mot d'ordre du causse Méjean (Figure 30). L'agriculture est intensive et centrée autour d'abord de l'élevage bovin et encore, traditionnellement, de l'élevage ovin. Il faut produire du lait et des agneaux pour entretenir l'espace. Les exploitants n'ont plus le temps d'emmener leur troupeau sur les parcours. Par conséquent, autour des fermes, toutes les terres sont cultivées. Le nombre d'agriculteur diminue mais les surfaces d'exploitation s'agrandissent. La mécanisation s'intensifie et de nouvelles techniques naissent (surveillance par drone des bêtes, GPS). Ils broient les cailloux lorsqu'ils sont trop imposants. Les paysages sont ouverts aux abords des fermes et semi-ouverts sur les parcours délaissés. En plus, on observe des cultures en crête. La biodiversité (avifaune) des milieux ouverts perdure. Du fait d'une agriculture qui travaille beaucoup la terre pour produire du fourrage, les sols s'appauvrissent. Toutefois, afin de lutter contre l'érosion et de participer à réintroduire une certaine biodiversité, on plante des linéaires de haies à proximité des grandes cultures. Le vent, le soleil, les conditions rudes donnent une allure fébrile aux haies. Grâce à ces quelques haies, l'agriculteur est producteur de bois, principalement pour sa propre énergie.

Par ailleurs, les boisements sombres de Pins noir sont laissés en libre évolution. Le pâturage par quelques équins permet de contenir les lisières mais il y a une réelle dynamique forestière qui s'annonce. Les bois se composent de diverses essences. Ils sont rares et très vite coupés ou brûlés pour les faire disparaître. Il y a un vrai refus de voir le Pin coloniser les milieux. On met alors les moyens publics pour les stopper.

Les paysages sont banalisés : ouverts sur de grandes cultures ou des coupes à blanc des bois.

Les ressources sont prisées. Par manque d'eau, les éleveurs vont prélever dans le Tarn. Ils développent une gestion de l'eau de manière à la répartir équitablement. On observe de nouvelles structures de stockage comme des bassins qui permettent de récupérer la pluie. De plus, le soleil étant présent une bonne partie de l'année sur le Causse, on voit des panneaux solaires sur les bâtiments agricoles mais aussi les habitations. La production d'énergie est redistribuée collectivement. Chaque maison a sa petite éolienne pour produire son électricité individuelle.

La vente des produits se fait via des circuits longs. La viande part à l'échelle européenne et le lait pour les grandes filières telles que Roquefort. La population a diminué, les déplacements également. Deux routes sont empruntées : nord-sud (de St-Enimie à Meyrueis) et est-ouest (de Florac à la Malène). On traverse le causse mais on ne s'y arrête presque pas.

Le causse Méjean est autant désertique par ses paysages ouverts intensifiés que par le peu d'habitants qui le peuplent. La vie y est difficile.

## Un causse sous perfusion, désertique et déserté

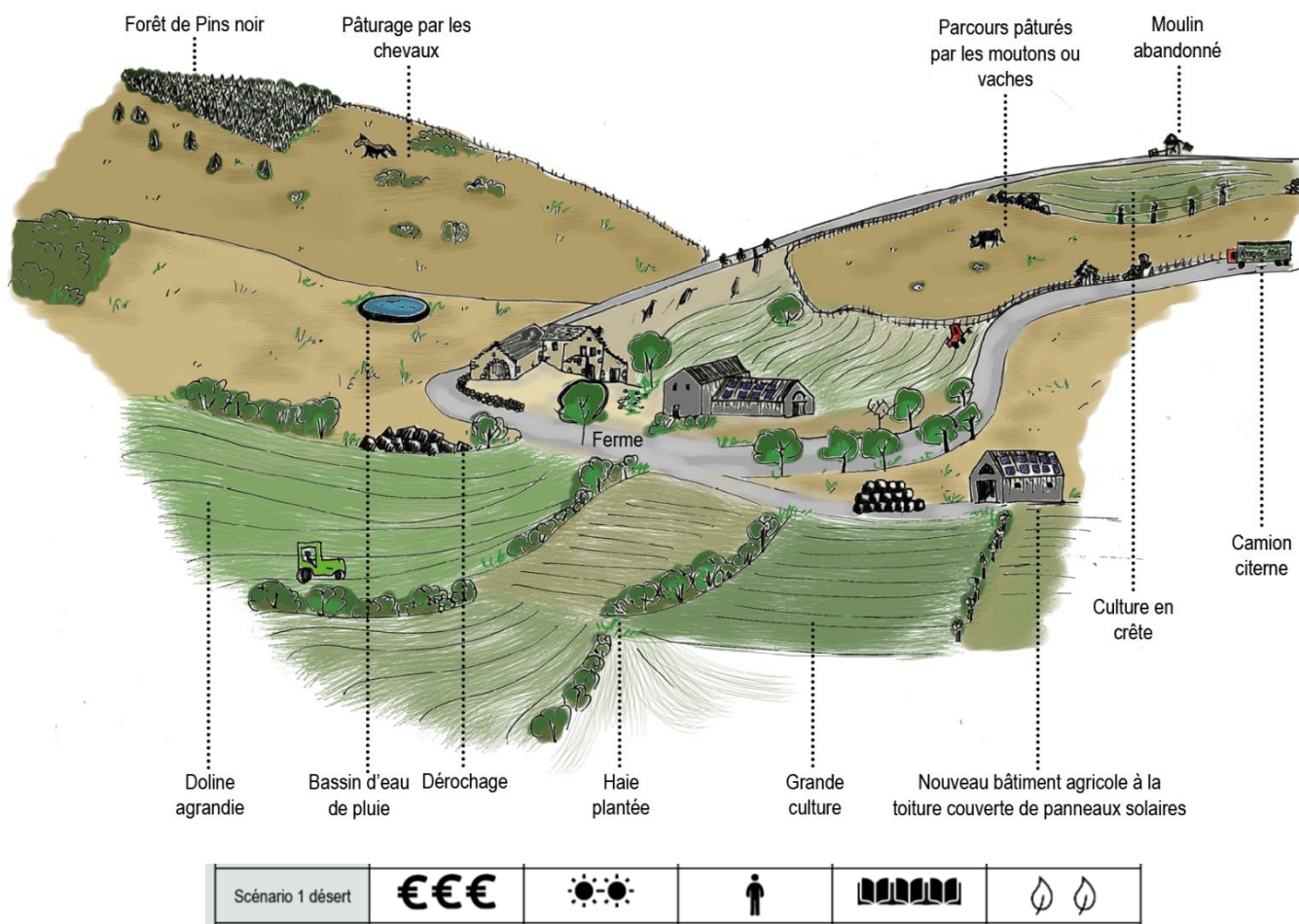


Figure 30 : Scénario 1 : un causse sous perfusion, désertique et déserté. ©Céline Jolly 2022

### 3.2.2. Récit 2 : un causse boisé et ponctué de clairières agricoles

Le causse Méjean se reboise (Figure 31). La filière bois devient la première économie du massif. On exploite les bois pour produire de l'énergie et des matériaux. Certains sont plantés. Les bois, à l'est, sont principalement monospécifiques tandis que ceux à l'ouest sont diversifiés de feuillus. C'est une nouveauté assumée et acceptée par la population. En complément, l'agriculture persiste. C'est l'élevage bovin qui prime. Quasi toute la surface du causse est rentabilisée tant par l'exploitation du bois que par les dolines et parcours. Les parcours font face à une forte colonisation par le Buis. On observe alors des paysages caussenards boisés par les résineux mais aussi quelques feuillus, dans la continuité des forêts plus anciennes à l'ouest. Les incendies sont sous haute surveillance car le territoire y est très exposé et cela pourrait dévaster l'économie. Les fermes se trouvent au milieu de « clairières agricoles ». Les agriculteurs s'unissent. Ils valorisent leur produit en favorisant la vente en circuit court et en mettant en valeur des produits issus de l'agropastoralisme. La viande est découpée grâce à l'abattoir mobile du causse Méjean. La ville de Florac est un point stratégique pour la vente directe.

Les pratiques agricoles sont extensives et vertueuses pour la conservation des habitats naturels. Les agriculteurs optimisent la ressource disponible pour les bêtes. Le forestier et l'agriculteur travaillent ensemble. La forêt est jardinée. Des sous-bois sont pâturés à la fin de l'été par les bêtes.

Les pelouses steppiques, adaptées et peu vulnérables au réchauffement, présentent une forte capacité d'adaptation aux nouvelles conditions climatiques extrêmes (fortes chaleur, peu de précipitations). Elles sont emblématiques du causse et représentatives des paysages ouverts. Le tourisme est fréquent car, d'une part, les arbres apportent une certaine fraîcheur, et d'autre part, les paysages steppiques restent exceptionnels.

Les paysages sont essentiellement boisés, ponctués de clairières agricoles et marqués par des paysages steppiques perçus comme des reliques sous haute protection à admirer. Ce sont des paysages agréables à vivre.

En conséquence de l'économie bois intense, les routes sont élargies pour laisser place aux grumiers<sup>30</sup>. Les pistes forestières sont également multipliées, qui sont d'ailleurs utilisées en masse par les visiteurs. Elles se transforment en pistes cyclables. On y voit de plus en plus de vélos électriques, qui devient un mode de déplacement fréquent sur le causse Méjean.

---

<sup>30</sup> Un grumier est un camion conçu pour charger et transporter des grumes, troncs des arbres abattus.

## Un causse boisé et ponctué de clairières agricoles

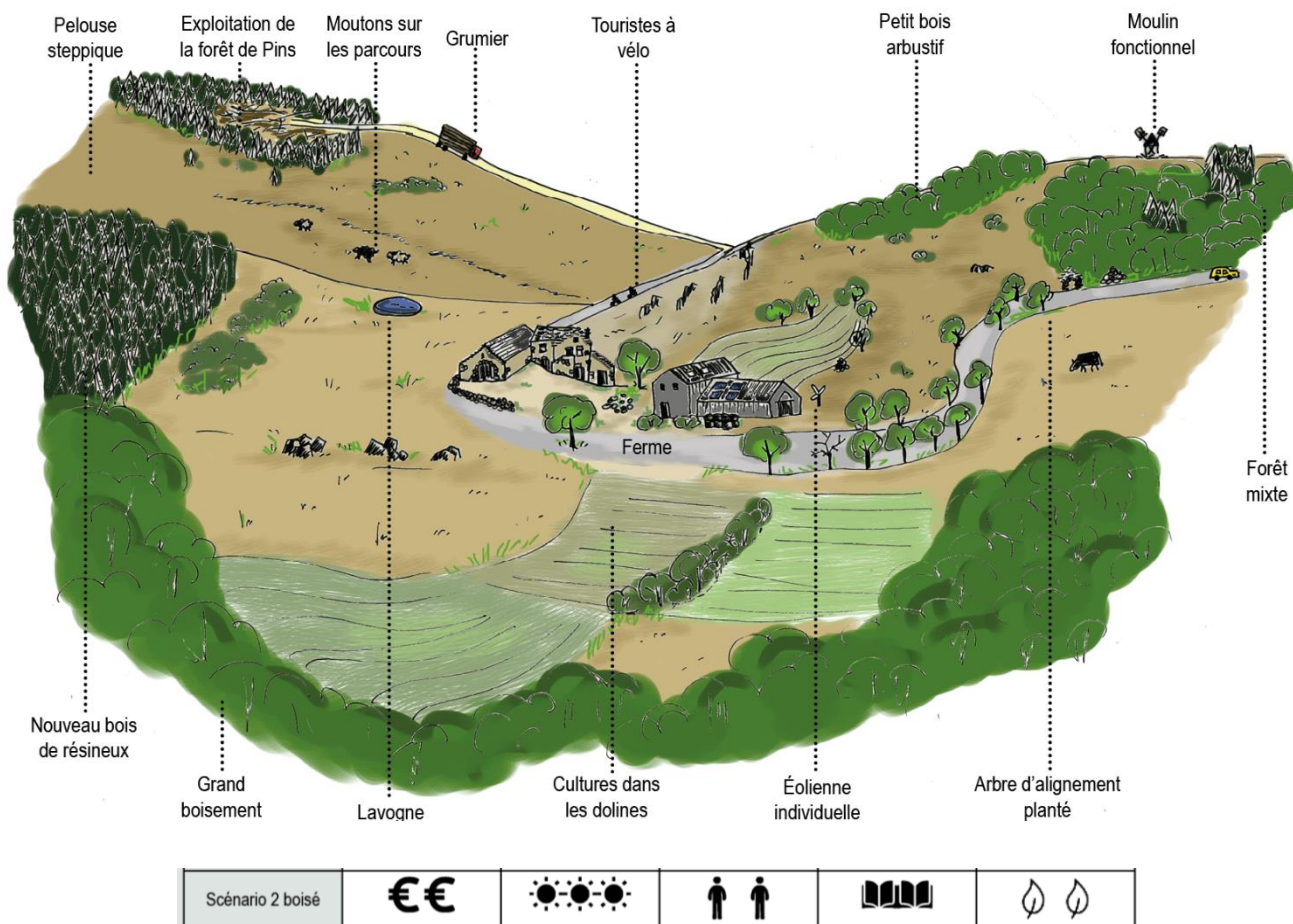


Figure 31 : Scénario 2 : un causse boisé et ponctué de clairières agricoles. ©Céline Jolly 2022

### 3.2.3. Commentaire des deux possibilités d'évolution des paysages agraires du causse Méjean

Le causse Méjean est un massif muni d'endroits favorables à l'agriculture (dolines, parcours) mais avec des conditions climatiques parfois extrêmes. Aujourd'hui, lorsque que l'on suit l'influence des facteurs, il est certain que l'économie agricole régit une part importante de la formation des paysages. Demain, le facteur climatique s'imposera. Sur le causse Méjean, les possibilités d'évolution qui ont été suggérées sont plus ou moins adaptées aux changements climatiques.

Le scénario 1 (désert) est celui qui s'éloigne le plus des enjeux climatiques et écologiques. Il propose des paysages intensifiés par l'élevage bovin, peu en accord avec la nature et le contexte caussenard. En revanche, les parcours sont conservés et offrent la qualité des paysages ouverts steppiques, paysages exceptionnels. Il profite également du soleil pour produire de l'énergie. C'est un scénario de la consommation pure : autant pour l'économie agricole (production), l'énergie (soleil, gazoil) mais aussi le tourisme (steppes). Ce scénario semble être la continuité des tendances d'aujourd'hui : on garde quelques paysages ouverts pour satisfaire l'opinion publique et on demande aux agriculteurs de produire plus et plus rapidement.

Le scénario 2 (boisé), quant à lui, a totalement changé du point de vue économique. Il profite des boisements pour créer des revenus. On reste toujours dans un système économique ne cherchant pas ou très peu la sobriété. Dans ce scénario, les ressources semblent être mieux exploitées et à leur plus juste valeur. Centrer l'économie sur la filière bois peut aussi être risqué car aujourd'hui l'eau se fait rare, le soleil brûle les feuilles, les incendies sont de plus en plus nombreux ce qui met en difficulté le développement et la pérennité des ligneux. Le système de clairières agricoles peut être un moyen de favoriser la polyculture et de limiter les déplacements. Cependant, sur le causse Méjean, la ressource herbacée s'étend sur de grands espaces (parcours) obligeant à faire pâturer sur de vastes étendues les bêtes (moutons, chevaux).

### 3.3. Quels paysages agraires pour le mont Lozère demain ?

Les paysages agraires du mont Lozère sont, aujourd'hui, en évolution. Le schéma Figure 32 et le tableau Figure 33 modélisent l'état actuel des paysages agraires du mont Lozère. Les scénarios à suivre (récits 3.3.1 et 3.3.2), sous la même forme, présentent des paysages influencés par les politiques agricoles ou par une acceptation de la dynamique forestière. Dans les deux cas, ce sont des paysages habités et pourvus de ressources.

*Aujourd'hui*

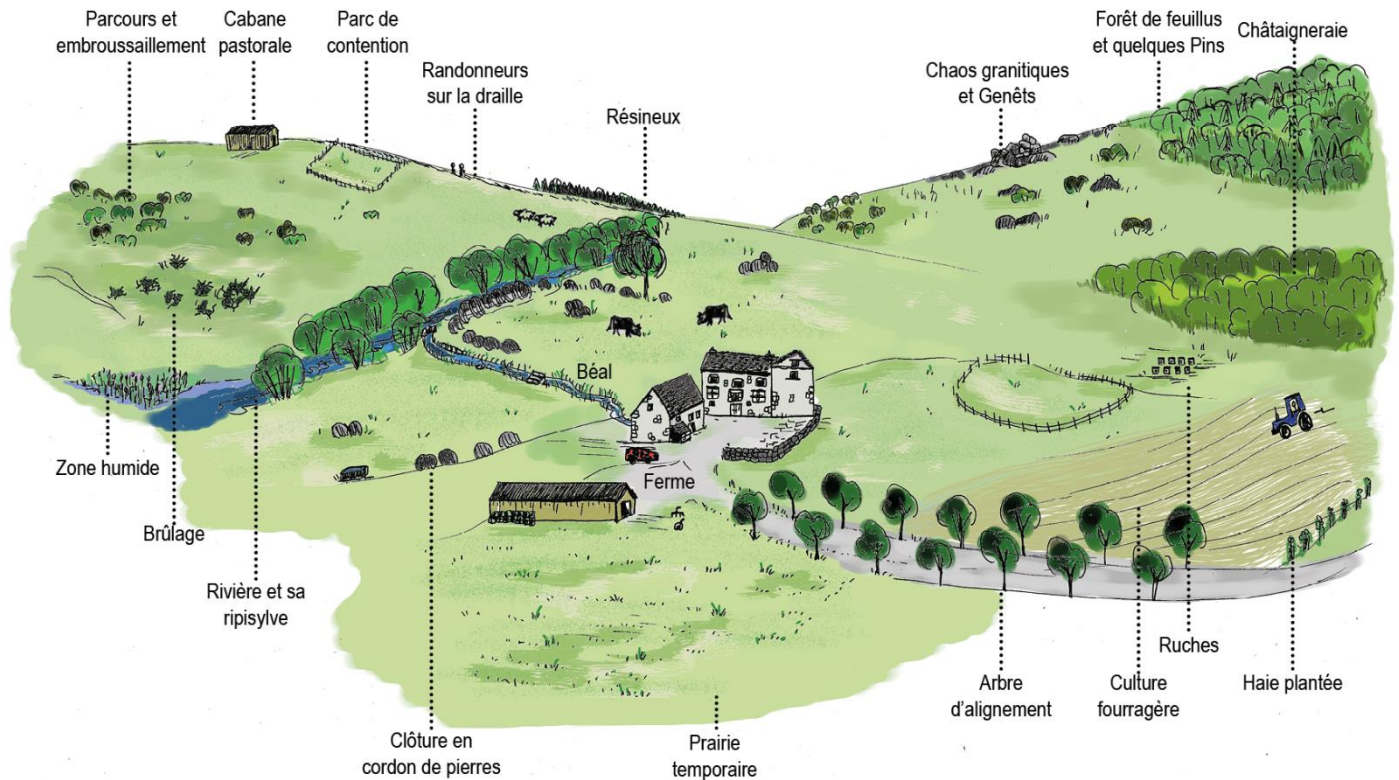


Figure 32 : Modélisation de l'état actuel des paysages agraires du mont Lozère. ©Céline Jolly

MONT LOZÈRE	Facteur	Economique	Climatique	Socioculturel	Institutionnel	Écologique et énergétique
	Scénario	€	☀	👤	📖	🍃
Etat initial	€€	☀	👤	📖📖	🍃	
Scénario 1 sous cloche	€€€	☀☀	👤	📖📖📖	🍃	
Scénario 2 arbres	€€	☀☀☀	👤👤	📖	🍃🍃	

Légende  
 🍃 Faible  
 🍃 Moyenne  
 🍃 Forte

Figure 33 : Influence des facteurs pour chaque scénario d'évolution pour le mont Lozère. ©Céline Jolly 2022

### 3.3.1. Récit 1 : un mont Lozère « sous-cloche » : intensifié et ancré dans les traditions

Les politiques productivistes sont à leur apogée. Le changement climatique s'opère mais il n'y a pas de réelle prise en compte des effets. Une certaine forme de résistance au changement est renforcée par les politiques. L'élevage de bovins à viande est alors au centre du système. Les parcelles s'agrandissent, on voit de plus en plus de remembrement (Figure 34). La mécanisation est facilitée. Des zones sont abandonnées et laissent place à l'embroussaillage par les Ronces, les Fougères et le Genêt. Difficilement accessibles, elles sont brûlées par secteur. On est vigilant car on redoute les incendies. Ces petits espaces de « friches » sont sources de biodiversité mais impraticables pour les troupeaux. Des espèces variées y poussent. En revanche, les zones humides souffrent et s'assèchent. Elles ne sont pas protégées des piétinements des vaches ni préservées des puisages d'eau.

Néanmoins, la transhumance des ovins perdure. Le contexte montagnard avec son climat rude, sa géologie et son relief reste un facteur limitant les activités trop intensives. On maintient les troupeaux en estive, sur les crêtes, plus tôt dans l'année et sur une plus longue durée. Cet événement est dû au dérèglement climatique qui pousse les éleveurs à modifier leurs habitudes. La ressource herbacée est prisée. À la fin de l'été, les parcours sont trop pâturés.

Le nombre d'agriculteurs a diminué et certaines fermes sont vendues à des prix dérisoires. On assiste à une reconquête de l'habitat ancien. De nouvelles formes architecturales apparaissent. Cela amène également plus de consommateurs sur le territoire mais aussi d'autres exigences en termes de qualité de vie. De plus, le territoire fait face à un essor du tourisme. L'accueil à la ferme se popularise. Les visiteurs sont à la recherche d'authenticité. Les paysages ouverts offrent de grandes perspectives. Ces paysages ne sont, cependant, plus labellisés au titre de l'agropastoralisme mais comme évolutifs et énergétiques. Dus aux brûlages, au pâturage intensif et aux pluies diluviennes extrêmes, les phénomènes d'érosion s'aggravent.

Ces nouvelles dynamiques se lisent sur le paysage (Figure 34). Les exploitations sont plus grandes en surface, morcelées et les bâtiments sont imposants et modernes. Les animaux se déplacent moins, à l'inverse les exploitants qui se déplacent davantage. La création de pistes et de routes imperméables s'accélère. Elles donnent lieu à de nouveaux modes de déplacement pour les citoyens : le vélo musculaire ou électrique. Le maillage des petits éléments structurants est abandonné (Frênes, moulins) sauf pour les béals qui sont totalement revalorisés malgré les conflits d'usages autour de l'eau (élus, habitants, agriculteurs). Les vieux bois sont laissés en libre évolution, comme réservoirs de biodiversité et puits de carbone.

La consommation d'énergie étant élevée, des solutions sont recherchées. Par exemple, on installe des panneaux solaires sur tous les bâtiments agricoles pour être autonomes en électricité.

## Un mont Lozère intensifié et ancré dans les traditions

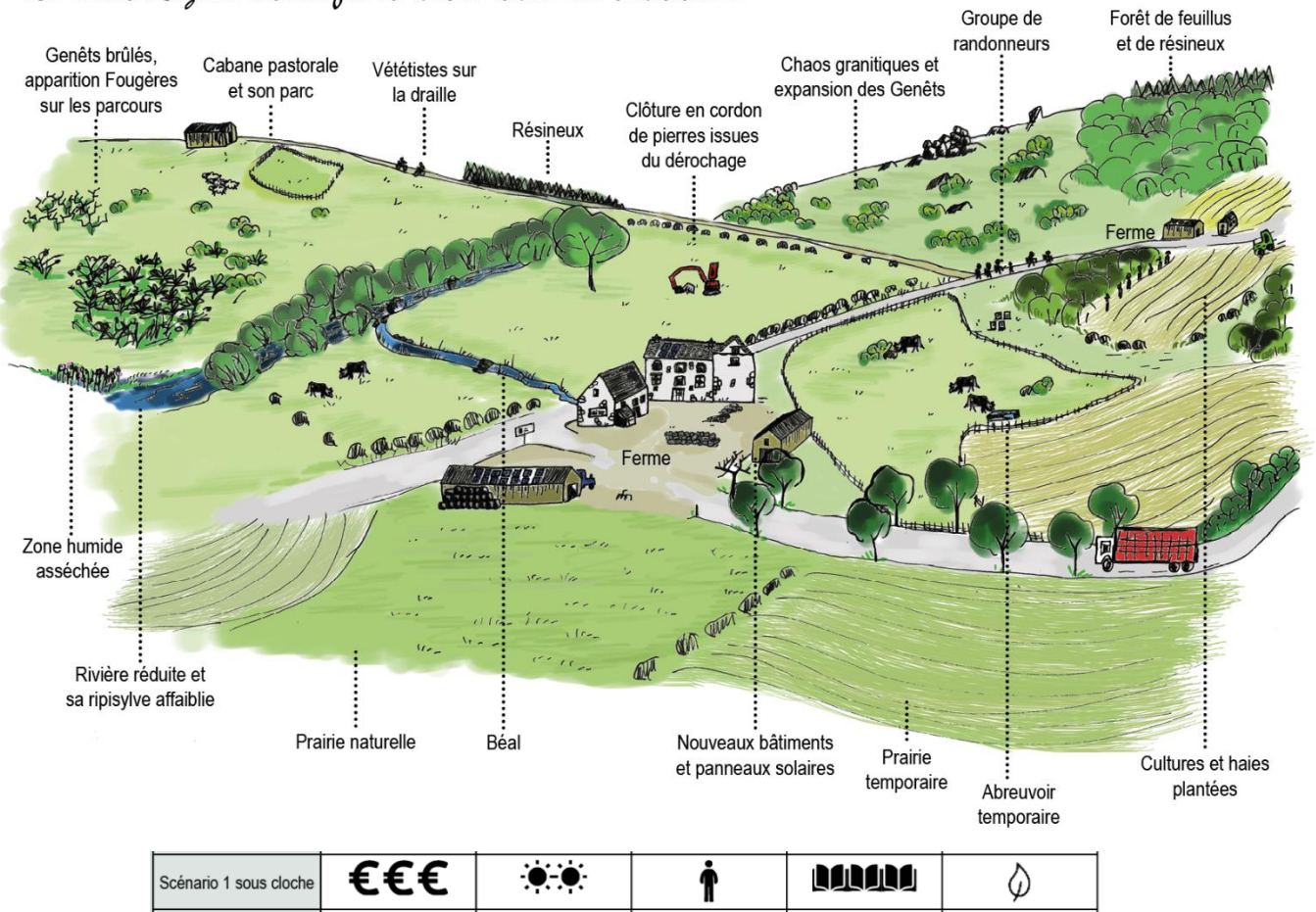


Figure 34 : Scénario 1 : un mont Lozère intensifié et ancré dans les traditions. ©Céline Jolly 2022



### 3.3.2. Récit 2 : un mont Lozère diversifié tourné vers l'arbre

Le changement climatique a lieu : fortes températures, raréfaction de la ressource fourragère, accès à l'eau difficile, aléas climatiques graves. Il oriente les pratiques. Une gouvernance se fait à l'échelle du massif. Les agriculteurs développent des collectifs pour créer des moyens de valorisation et de transformation efficaces et rentables. Ils travaillent au plus proche de la nature. Un retour vers les systèmes traditionnels fonctionnels s'engage. Les surfaces des exploitations sont divisées afin d'optimiser les terres et de travailler à une petite échelle. L'exode urbain permet d'assurer la relève du métier de paysan. Le nombre d'exploitants augmente et la population locale est de plus en plus autonome pour ses consommations alimentaires. C'est un territoire qui devient quasi autosuffisant et, par conséquent, isolé. Son caractère rural est assumé. Les circuits courts sont favorisés valorisant ainsi les produits locaux. Les déplacements se font à plus petites échelles.

En agriculture, on fait moins de quantité pour faire plus de qualité. On joint l'utile à l'agréable. L'élevage se diversifie. Les ovins parcourent des milieux semi-ouverts. Les prairies de fauches se maintiennent mais produisent moins et de manière plus aléatoire donc moins prévisible. Les prairies naturelles occupent de plus en plus de place. La gestion de l'eau se fait de manière raisonnée : on prélève juste ce qu'il faut pour abreuver les troupeaux.

Chaque élément fait l'objet d'une recherche de valorisation. Les arbres en bordure sont élagués et utilisés en fourrage. D'autres sont plantés, soit en complément au bord des routes soit pour créer des haies. On donne une place à l'arbre champêtre. Le sylvo-pastoralisme s'intensifie. Cette pratique s'inscrit dans une optique de « dehesa » en espagnol, un mode d'exploitation agro-sylvo-pastoral provenant du Moyen-Âge formé d'une pâture et d'un sous-bois clairsemé. Les sous-bois du mont Lozère sont alors investis et remodelés. La ressource herbeuse se trouve dans les parcours ou dans les bois épars. Les zones humides sont préservées des piétinements et la biodiversité s'exprime. On assiste à une fermeture des milieux : on ne parle plus de paysages ouverts mais de paysages semi-ouverts. Les buissons comme la Fougère ou la Ronce ont pris le dessus sur la végétation herbacée. Seuls les chaos granitiques offrent encore des paysages ouverts.

Certaines traditions, comme le brûlage pastoral, se perdent. Mais de nouvelles pratiques émergent : l'arboriculture et le maraîchage. En bordure du mont Lozère, les vergers de châtaigniers sont « ré-étagés » à 1000 mètres d'altitude. Leurs produits sont valorisés.

L'arrivée de la forêt est inéluctable car la pression agricole sur les milieux est moindre et la dissémination du Pin est rapide. Une autre économie se renforce : celle du bois. Les boisements sont exploités pour la production et d'autres sont plantés. Les bois anciens sont affectés.

Les caractéristiques naturelles sont accentuées. L'arbre est donc au centre des paysages (Figure 35). Il est apprécié et perçu comme un atout : il permet de fixer le carbone et de lutter contre l'érosion des sols. Il est source de biodiversité ; il protège les cultures du vent ou de potentiels ravageurs. L'arbre est aussi bénéfique pour la ressource en eau car il réduit la pollution de l'eau et atténue le ruissellement. On l'observe sur les bordures de route, dans les bosquets au milieu d'une parcelle, dans les haies, dans les forêts pâturées, dans les bois en libre évolution et dans les forêts exploitées.

## Un mont Lozère diversifié tourné vers l'arbre

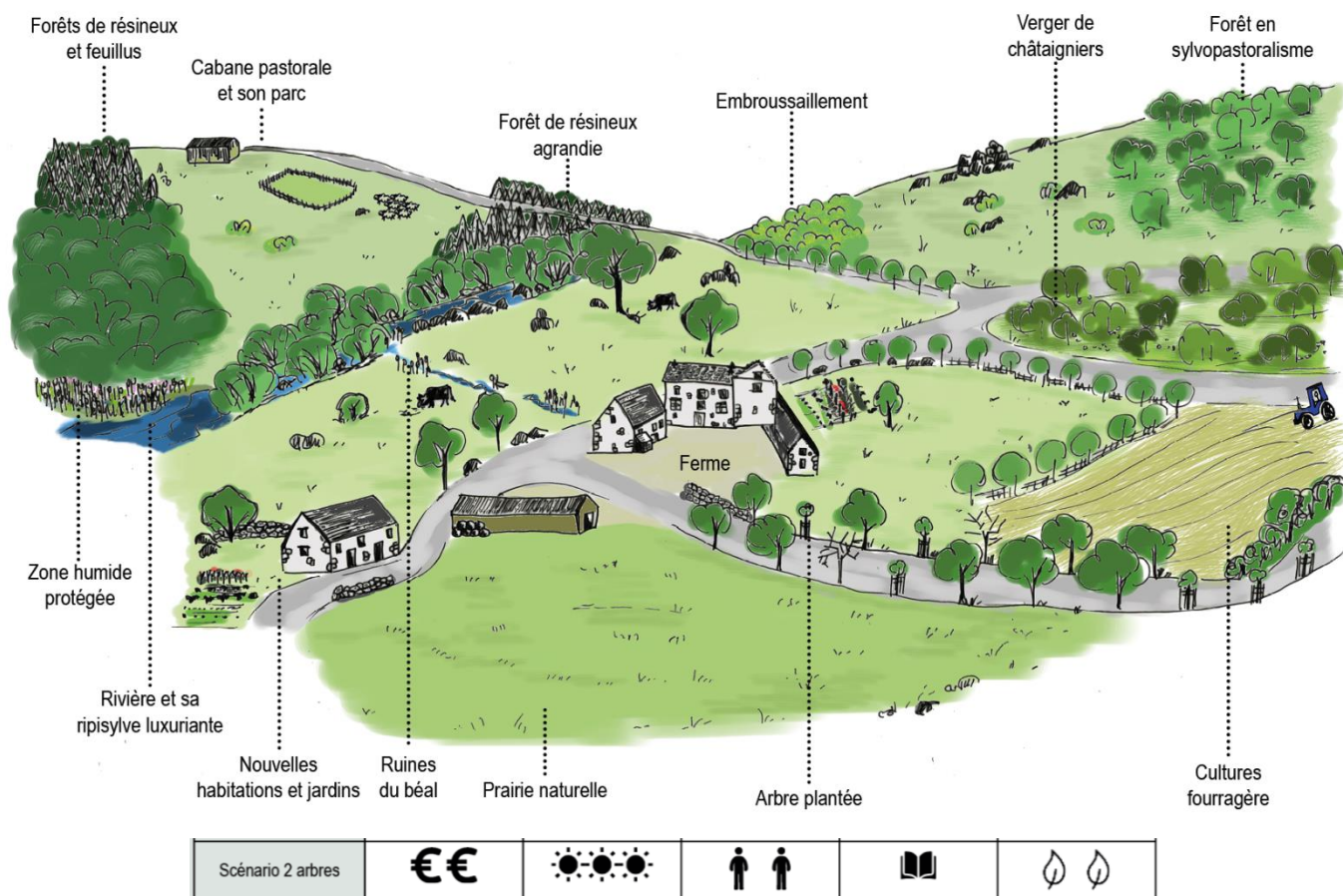


Figure 35 : Scénario 2 : un mont Lozère diversifié tourné vers l'arbre. ©Céline Jolly 2022

### 3.3.3. Commentaire des deux possibilités d'évolution des paysages agraires du mont Lozère

Le mont Lozère est un massif pourvu de ressources précieuses et notamment de nombreux cours d'eau. La vie et donc l'agriculture y sont les bienvenus. Toutefois, le sol granitique acide représente certaines contraintes pour cultiver. Aujourd'hui, le mont Lozère est tourné vers la production de paysages agricoles. Le facteur économique s'impose mais demain, comme pour le causse Méjean, le facteur climatique sera au premier rang.

Le scénario 1 (sous cloche) nous montre des paysages agricoles qui n'évoluent pas en accord avec les enjeux climatiques (agrandissement des élevages bovins, dérochage régulier, consommation de l'eau sans restriction). Ils perdent alors de leur valeur en abîmant les ressources sachant que la consommation de ces dernières est le principal moyen pour vivre. Il n'y a aucune recherche de modération de la consommation. Le risque est donc d'obtenir des paysages banalisés et sans caractère. Les paysages ouverts sont conservés ainsi que les éléments vernaculaires qui y sont liés (béals). Ainsi des espaces de biodiversité sont préservés afin de répondre à une forte demande touristique. Ce scénario reste dans le schéma d'aujourd'hui mais de manière plus accentuée.

Le scénario 2 (arbres) donne une vision boisée du mont Lozère. Les paysages ouverts ne sont plus au centre de l'attention. C'est l'arbre qui organise les modes de vie. Il s'y plaît grâce au contexte naturel (eau, sol) qu'offre le massif. L'innovation est un moyen qui propose de nouveaux systèmes agro-paysagers. Ce scénario met en avant des pratiques agricoles qui s'adaptent aux enjeux climatiques mais aussi économiques. Cependant, il peut aussi amener à « surconsommer » l'arbre et à oublier le pastoralisme, agriculture traditionnelle héritée. Et aussi, la forêt met en danger l'identité des paysages ouverts, les grandes étendues et vastes horizons qui sont appréciés par la population.

En résumé, ces scénarios nous ont montré des possibilités d'évolution, dans tous les cas possibles, qui varient en fonction des choix sociétaux (économiques, politiques, climatiques, écologiques...). Le contexte naturel qu'il soit géologique, topographique ou hydrographique oriente certaines pratiques et reste un facteur important qui limite la modification des paysages agraires. Mais aujourd'hui, les deux entités géographiques du causse Méjean et du mont Lozère tendent vers une fermeture des paysages agricoles par les ligneux et vers une banalisation des paysages par l'intensification des pratiques agricoles. Doit-on encourager ces tendances ou lutter pour la préservation des paysages ouverts ? La question est à se poser en la corrélant aux décisions politiques prises. Comment s'adapter aux enjeux naturels ? Quels sont les leviers pour les politiques pour agir ? Il semble que le métier d'agriculteur mérite d'être revalorisé afin d'avoir des paysages de qualité et adaptés au contexte particulier d'aujourd'hui et de demain.

## Conclusion

Pour conclure, le vaste territoire du Parc national des Cévennes possède des paysages variés et emblématiques. Pour la plupart, ils sont issus des activités agricoles d'élevage (agropastoralisme) qui, au fil des siècles, ont su s'approprier le contexte montagnard, rural et géologique spécifique. Certains de ces paysages sont protégés et témoignent d'un savoir-faire « aménageur » des paysans (Collectif Paysages de l'après-pétrole 2020).

Perçus comme paysages de référence, les paysages agraires et ouverts du causse Méjean et du mont Lozère se caractérisent, respectivement, par des paysages calcaires steppiques aux parcours agropastoraux, et par de vastes étendues pourvues de chaos granitiques, de landes et de pâturages. Toutefois, ils sont soumis à des dynamiques d'évolution. La fermeture des paysages de l'agropastoralisme par l'augmentation du couvert forestier et l'embroussaillage, l'artificialisation des sols par l'intensification des pratiques agricoles ou encore la banalisation des paysages par la perte d'éléments paysagers structurants (disparition des arbres champêtres ou dérochage des cailloux) en témoignent.

Ces mutations s'expliquent par des facteurs qui pèsent sur les agriculteurs. Au nombre de six, le premier est vital pour l'agriculteur. C'est le facteur économique qui est directement lié à la PAC qui lui permet d'obtenir des aides financières par rapport à la surface d'exploitation. Ces politiques encouragent des pratiques mécaniques et productivistes. Ensuite, le facteur climatique par le réchauffement et la diminution des précipitations, qui peut être considéré comme naturel, amène indirectement une modification des pratiques comme les moissons précoces dues au décalage des saisons. Le facteur socio-culturel se traduit par la difficulté du métier ou par les traditions (brûlage, épierrage) et le cadre familial (transmission des fermes, événements familiaux) qui agissent sur le fonctionnement de l'exploitation et des pratiques agricoles. Quant au facteur institutionnel, via des structures publiques comme l'EP PNC ou l'Entente Unesco Causses & Cévennes, il agit sur la protection des patrimoines et le développement durable. Le facteur écologique et énergétique cherche à concilier agriculture, biodiversité et consommation d'énergie. Enfin, le dernier paramètre est celui des jeux d'acteurs qui gravitent autour des exploitants agricoles. L'ensemble de ces facteurs influencent de près ou de loin les paysages agricoles et leurs dynamiques.

Afin d'imaginer les évolutions possibles de ces paysages, des scénarios ont été simulés en s'appuyant sur les tendances actuelles et sur les paramètres définis. Les propositions à l'horizon 2060 sont présentées sous forme d'une narration fictive étayée par une illustration. Dans un premier scénario, les paysages caussenards sont imaginés quasiment sous forme de désert : autour des fermes, l'agriculture y est intense, on observe de vastes cultures, et sur les hauteurs, les steppes sont conservées et quelques parcours offrent une ressource alimentaire à certains élevages. Dans le second, les paysages caussenards se reboisent et l'agriculture s'active au milieu de clairières agricoles. La filière bois se développe et on obtient des paysages qui varient entre boisement de feuillus, de résineux ou petits espaces pâturés ou cultivés. Sur le mont Lozère, les paysages sont banalisés par l'agrandissement des parcelles pour nourrir les vaches et par les brûlages continus des landes. Le contexte géologique limite certaine pratique et laisse apercevoir les paysages remarquables des chaos granitiques. Dans l'autre version, les paysages du mont Lozère se diversifient. La gestion de l'espace favorise l'arbre : il est utilisé pour son bois, sa ressource fourragère et ses qualités protectrices et naturelles. On parle de paysages semi-ouverts.

Ces quatre scénarios d'évolution ne sont pas exhaustifs, il n'y en a pas un « mieux » que l'autre. Ils décrivent chacun un système agro-paysager parmi d'autres possibles. Ils sont le fruit d'une imagination et d'un regard porté à un instant donné, celui de ce mémoire. Et, comme les paysages agraires sont vivants, il est impossible de les figer. Les jeux entre acteurs autour de cette question d'évolution sont importants. Ils prennent les décisions d'actions sur

l'économie, l'environnement, la gestion de l'espace qui influencent les paysages. La mise en débat de l'évolution des paysages semble un moyen pour convenir d'un scénario voulu et satisfaisant à toutes les échelles d'acteurs (MOREAU 2019). Par exemple, un agriculteur du mont Lozère témoigne d'une certaine lassitude et d'un mode d'action routinier : « On les voit [les paysages] tous les jours, on ne s'en aperçoit même plus ». Pourtant il se déclare amoureux de son métier et de son mode de vie « Je me démunis si je vends mes animaux » « J'aime quand c'est ouvert avec une vue dégagée ». Par ailleurs, pour certains, la protection de ces paysages agricoles emblématiques peut être perçue comme un frein au développement tandis que pour d'autres, ils sont appréciés comme « paysages des lumières » donnant des clefs pertinentes et sobres pour les paysages de l'après-pétrole adaptés aux ressources et au milieu géographique (Collectif Paysages de l'après-pétrole 2020). Enfin, aujourd'hui les évolutions climatiques sont très incertaines : en juillet 2022 la France entière est confrontée à une sécheresse jamais vue depuis les mesures de Météo France de 1959 (CHAGNON, BOY, LE MENECC 2022). Face à cette pénurie d'eau, des communes doivent être approvisionnées par des camions citernes ; il est interdit d'irriguer les terres ; les rivières sont à leur niveau le plus bas ce qui affecte les écosystèmes.

Ainsi, lier tous ces différents paramètres par le paysage, une compétence transversale, permet d'accorder les enjeux et d'avoir une vision globale et technique pour mettre en place des adaptations. On pourrait imaginer un travail à l'échelle du territoire rural qui réunirait tous les acteurs façonneurs des paysages agraires tout en rassemblant les projets déjà initiés comme NaturAdapt ou les plans paysages agricoles. L'agriculture et le paysage seraient au centre de la réflexion. Il semblerait nécessaire d'approfondir cette thématique et d'apporter un nouveau regard. Cela permettrait d'abord de sensibiliser, puis de diagnostiquer et d'analyser les leviers en profondeur et enfin de trouver un accord commun pour agir collectivement. La démarche nationale du Plan de paysage pourrait être un outil approprié à envisager.

## Bibliographie

AILLERY, Florence, ANTONI, Véronique, AOUIR, Cécile, ARNAUD, Marc, BONNET, Annie, BESANCON, Marion, BONNARD, Philippe, BOUGHADA, Jeanne, COLAS, Sébastien, DENOYER, Gérard, DUBOIS, Aurélie, DUVERNOY, Jérôme, FÉVRE, Cécile, GARCIA, Benoît, GENDRE, Cédric, GHEWY, Xavier, GIROUX, Gisèle, GREVET, Anne, GRASSART, Laurence, GOMEZ, Sylvie, HÉBRAIL, Vincent, HIRSCHLER, Olivier, IRZ, Pascal, JÉDOR, Béatrice, MOULLEC, Aurélie Le, LEENHARDT, Sophie, LEMARQUIS, Danielle, LEVÊQUE, Antoine, LORGE, Alice, MAGNIER, Céline, MOLINIÉ, Léa, MORARD, Valéry, PASQUIER, Jean-Louis, PAUTARD, Eric, PONS, Carole, SINISCALCO, Sébastien, SOLEILHAVOUP, Marine, TRIQUENOT, Alice, THUAL, Julien, VEY, Frédéric et VEYRAC, Christine, 2018. Environnement & agriculture - Les chiffres clés – Édition 2018. pp. 124.

AMBROISE, Régis et TOUBLANC, Monique, 2015. *Paysage et agriculture pour le meilleur !* Educagri. Dijon. ISBN 978-2-84444-993-1.

BLAIN, Christophe et JANCOVICI, Jean-Marc, 2021. *Le monde sans fin*. Dargaud. Palaiseau. ISBN 978-2-205-08816-8.

CHAMBRE D'AGRICULTURE D'OCCITANIE et CERFRANCE D'OCCITANIE, 2018. Agri'scopie® Occitanie édition 2018. [en ligne]. 5 juin 2018. [Consulté le 11 juillet 2022]. 54pages Disponible à l'adresse : <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/agriscopier-occitanie-edition-2018/>

COLLECTIF, CROSNIER, Capucine et DEJEAN, Raymond, 2014. *Guide du naturaliste Causses Cévennes : à la découverte des milieux naturels du Parc national des Cévennes*. . Glénat. Grenoble. ISBN 2-344-00120-4.

COLLECTIF PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE, 2020. *Villes et territoires de l'après pétrole. Le paysage au coeur de la transition*. Le Moniteur. Limoges. ISBN 978-2-281-14425-3.

DEFFONTAINES, JP, [sans date]. Du paysage comme moyen de connaissance de l'activité agricole à l'activité agricole comme moyen de production du paysage. pp. 18.

DURANCE, Philippe, GODET, Michel, MIRENOWICZ, Philippe et PACINI, Vincent, 2007. *La prospective territoriale - Pour quoi faire ? Comment faire ?* Cahiers du Lipsor. Série Recherche n°7.

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE, 2022. Conduire une démarche prospective par le paysage dans un Parc naturel régional. *Fédération des Parcs naturels régionaux*. [en ligne]. 19 mai 2022. [Consulté le 19 mai 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/conduire-une-demarche-prospective-par-le-paysage-dans-un-parc-naturel>

GLOAGUEN, Philippe et COLLECTIF, 2020. *Guide du Routard Parc national des Cévennes*. PNC Hachette Livres. Italia. Le Routard. ISBN 978-2-01-787096-8.

GREC-SUD & RECO, 2020. *Adaptation du Parc national des Cévennes au changement climatique et à ses impacts*. [en ligne]. Ouvrage collectif co-édité par l'Association pour l'innovation et la recherche au service du climat (AIR Climat) et le Réseau d'expertise sur les changements climatiques en Occitanie (RECO), 56p. ISBN 978-2-491-38000-7. Disponible à l'adresse : <https://www.calameo.com/read/006434175254eafbd9d01>

LEONI, Estelle, 2021. *Les dynamiques agraires du mont Lozère en lien avec la production de ressources florales pour l'apiculture. Mémoire de Master international en Sciences et Technologie de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, option Ressources, Systèmes Agricoles et Développement, Montpellier Supagro, 107p.* 2021.

LEPART, Jacques, BONNEL, Céline, LHUILLIER, Claude et MARTY, Pascal, 2015. Conservation de la nature et dynamiques agricoles dans le territoire d'un Parc national : difficile convergence ? *Dynamiques environnementales*. 2015. N° 35, pp. 124-141.

LEPART, Jacques, MARTY, Pascal et FONDERFLICK, Jocelyn, 2011. Dynamique des paysages agro-pastoraux des Causses et biodiversité. *Fourrages*. 1 janvier 2011. N° 208, pp. 343-352.

MERVEILLEUX DU VIGNAUX, Pierre, 2003. *L'aventure des Parcs nationaux - la création des Parcs Nationaux français, fragments d'histoire*. Mars 2003.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, 2021. Le paysage dans les documents d'urbanisme. *Ministères Écologie Énergie Territoires*. [en ligne]. 2021. [Consulté le 4 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr/paysage-dans-documents-durbanisme>

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT / GRAHAL, 2011. *Les Causses et les Cévennes, paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen : candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco*. Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées.

MOREAU, Clémence, 2019. Mettre en débat l'état de référence. Analyse des représentations des dynamiques paysagères au prisme des services écosystémiques : l'exemple du mont Lozère. *Biodiversité et écologie Université Montpellier*. 2019. pp. 301.

MOREAU, Clémence, BARNAUD, Cécile et MATHEVET, Raphaël, 2019. L'évolution des paysages de référence, un angle mort dans la gouvernance des paysages ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*. [en ligne]. 15 juillet 2019. N° Vol. 10, n°2. [Consulté le 28 mars 2022]. DOI 10.4000/developpementdurable.14341.

NOURRY, Stéphane et PUJOL, Séverine, 2020. Parc national des Cévennes : une économie au service des habitants, un territoire attractif - Insee Analyses Occitanie - 97. [en ligne]. Septembre 2020. [Consulté le 11 juillet 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764920#graphique-figure2>

PARC NATIONAL DES CÉVENNES, 2013. La charte | Parc national des Cévennes. [en ligne]. 8 novembre 2013. Disponible à l'adresse : <https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-charte>

PARC NATIONAL DES CÉVENNES, 2016. Atlas des paysages. [en ligne]. 2016. Disponible à l'adresse : <http://atlas.cevennes-parcnational.net/paysages/>

PARC NATIONAL DES CÉVENNES, CHASSANY, Jean-Paul et CROSNIER, Capucine, 2009. *Les grands Causses, terre d'expériences*. ISBN 2-913757-11-1.

PARC NATIONAL DES CÉVENNES et RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DES CÉVENNES, 2002. *Energies renouvelables en Cévennes : acte du colloque « Maîtrise de la demande d'énergie et développement des énergies renouvelables : quelles stratégies pour les Cévennes ? »*. Florac. ISBN 2-913757-06-5.

PETR SUD LOZÈRE, 2020. Quel(s) Sud Lozère en 2040 ? Cahier prospective territoriale. [en ligne]. Automne 2020. [Consulté le 20 mai 2022]. Disponible à l'adresse : [http://www.stmicheldedeze.fr/wp-content/uploads/2021/03/Prospective\\_V09122020-PETR-1-1.pdf](http://www.stmicheldedeze.fr/wp-content/uploads/2021/03/Prospective_V09122020-PETR-1-1.pdf)

STEVENSON, Robert Louis, 2016. *Voyage avec un âne dans les Cévennes 1879*. North Star. Paris. ISBN 979-10-96314-39-3.

TROTIGNON, Elisabeth, 2021. *Il faut sauver nos campagnes*. Delachaux et Niestlé. Slovénie. ISBN 978-2-603-02799-8.



## Sitographie

CHAGNON, Luc, BOY, Louis et LE MENEEC, Thibaud, 2022. Météo : la vigilance orange « canicule » concerne désormais 27 départements, des Pyrénées à l'Alsace. *Franceinfo*. [en ligne]. 2 août 2022. [Consulté le 3 août 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.francetvinfo.fr/meteo/canicule/direct-meteo-cinq-departements-en-vigilance-orange-canicule-la-vague-de-chaaleur-va-gagner-de-l-htmlleur\\_5289244.html](https://www.francetvinfo.fr/meteo/canicule/direct-meteo-cinq-departements-en-vigilance-orange-canicule-la-vague-de-chaaleur-va-gagner-de-l-htmlleur_5289244.html)

CHAMBRE D'AGRICULTURE FRANCE, 2022. Tout sur la Politique agricole commune (PAC) - Chambres d'agriculture France. [en ligne]. 2022. [Consulté le 10 juillet 2022]. Disponible à l'adresse : <https://chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/tout-savoir-sur-la-pac/>

EXTRANET CLUB PLANS DE PAYSAGE, 2019. Extranet Club Plans de Paysage. [en ligne]. 6 mai 2019. [Consulté le 29 juillet 2022]. Disponible à l'adresse : <http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr> Last Modified: 2019-05-06

INSEE, 2016. Définition - Développement durable | Insee. [en ligne]. 2016. [Consulté le 12 juillet 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644>

PARC NATIONAL DES CÉVENNES, 2022. Parc national des Cévennes |. [en ligne]. 2022. [Consulté le 12 juillet 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cevennes-parcnational.fr/fr>

PICTO-OCCITANIE, 2022. PICTO - Stat - Indicateurs : cartes, données et graphiques. [en ligne]. 2022. [Consulté le 22 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#view=map2&c=indicator>

SOLAGRO, 2022. OSez l'AgroÉcologie : Pratiques agroécologiques. OSAE. [en ligne]. 2022. [Consulté le 2 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://osez-agroecologie.org/pratiques-agroecologiques>

THEAU, Jean-Pierre et CHOISIS, Jean-Philippe, 2016. Prairie permanente : Dictionnaire d'agroécologie. [en ligne]. 2016. [Consulté le 8 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://dicoagroecologie.fr/dictionnaire/prairie-permanente/>

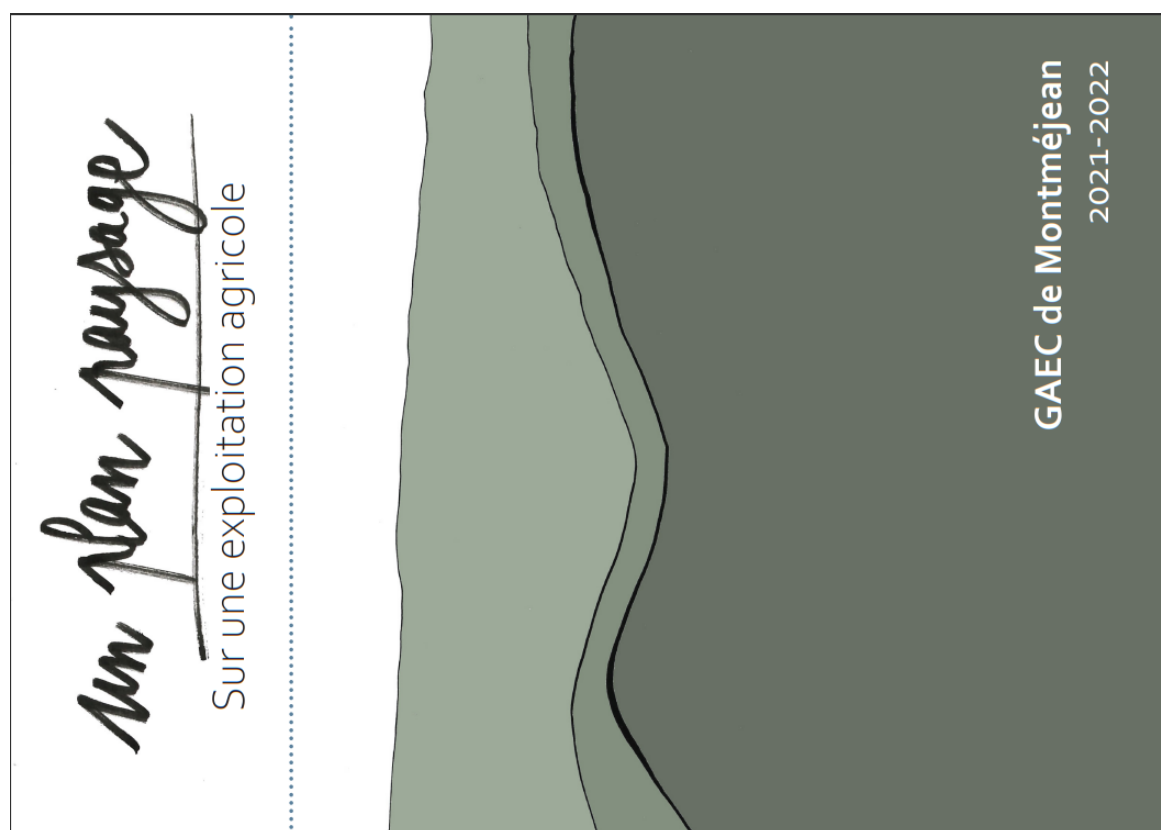
## Annexe I : Fiche résumé du PNC

### CARTE IDENTITÉ DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

<b>CRÉATION</b>	Décret n°70-777 du 2 septembre 1970
<b>LOGO</b>	
<b>SITUATION</b>	Sud du Massif central Départements Lozère (55%), Gard (43%) l'Ardèche (2%)
<b>PROJET DE TERRITOIRE</b>	Charte, décret du 8 novembre 2013 pour 15 ans
<b>CŒUR DE PARC</b>	Zone protégée et réglementée 937 km <sup>2</sup> 660 habitants permanents en 2017
<b>AIRE D'ADHÉSION</b>	Zone d'adhésion 3000 km <sup>2</sup> 71290 habitants en 2017 113 sur 121 communes adhérentes à la charte du territoire
<b>PARTICULARITÉS</b>	Moyenne montagne, zone protégée habitée, climat (ligne de partage de eaux), diversité géologique (3 roches) Zones urbaines influentes : Mende en périphérie et Alès hors parc
<b>LABELLISATIONS</b>	Réserve de biosphère de l'UNESCO, 1985 Les Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, 2011 Réserve internationale de ciel étoilé (RICE), 2018 Sites classés Natura 2000 Les gorges du Tarn, de la Jonte et les Causses classés Grands Sites de France, 2005
<b>JUMELAGE INTERNATIONAL</b>	Avec le Parc du Saguenay (Canada), 1984 Avec le Parc de Montseny (Catalogne), 1988
<b>SIÈGE SOCIAL</b>	Château de Florac
<b>BUDGET</b>	7,7 millions d'euros de budget 8,9 millions d'euros de recettes
<b>EFFECTIF HUMAIN</b>	76,20 postes (en équivalent temps plein) en 2021
<b>MISSIONS</b>	Gérer et protéger les patrimoines Éduquer et de sensibiliser Accompagner le développement durable

## Annexe II : Extrait du projet Plan paysage agricole

Le document présenté, ci-dessous, est un document de travail en cours d'achèvement.





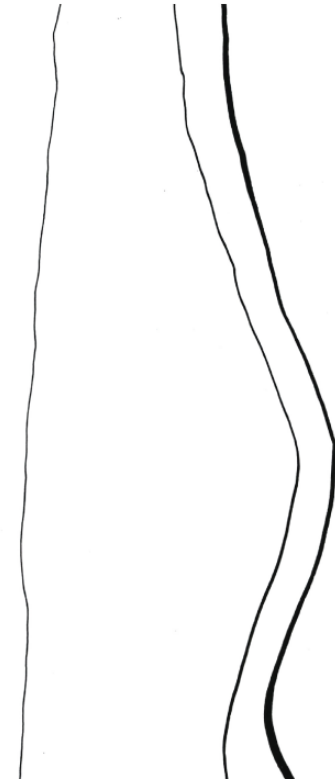
Parc national  
des Cévennes



Le **plan paysage** sur une **exploitation agricole** est un croisement de regards sur un lieu.

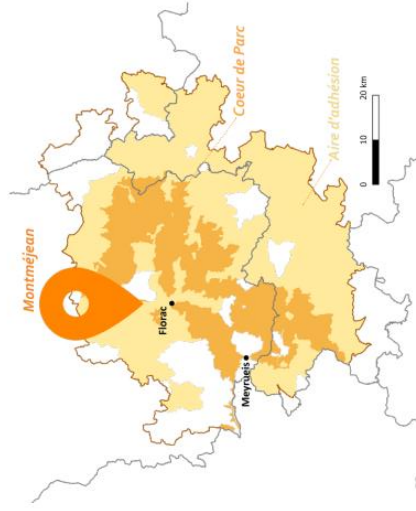
Réunies autour de l'exploitant agricole, plusieurs personnes prennent le temps d'échanger sur les valeurs d'un paysage, ses dynamiques, son avenir.

L'occasion d'écouter les avis de chacun, parfois divergents, et de s'entendre sur des actions valorisant le caractère de nos paysages.



- 1. (re) Découvrir des paysages
- 2. Evoquer leur caractère et leurs évolutions
- 3. Proposer des actions

#### Photo exploitation



L'exploitation du GAEIC se développe sur un vaste territoire d'environ 300 hectares, dont 50 en cœur de Parc national. Le site apparaît comme un grand paysage très diversifié. Le terme de « mosaïque » a souvent été employé dans les échanges. 4 paysages majeurs constituent le lieu. Les ravins et valats, humides, côtoient de grands espaces pâturés, ouverts. La crête de l'Echine d'Aze, relief majestueux support d'une draille, surplombe le hameau et la forêt qui l'entoure.



Ce site très diversifié est géré et exploité par un GAEIC composé de Raymond Sabatier, Quentin Sabatier et de Dourga Jarrige.

L'activité principale est l'élevage de chèvres pour la production de pélar-dons.

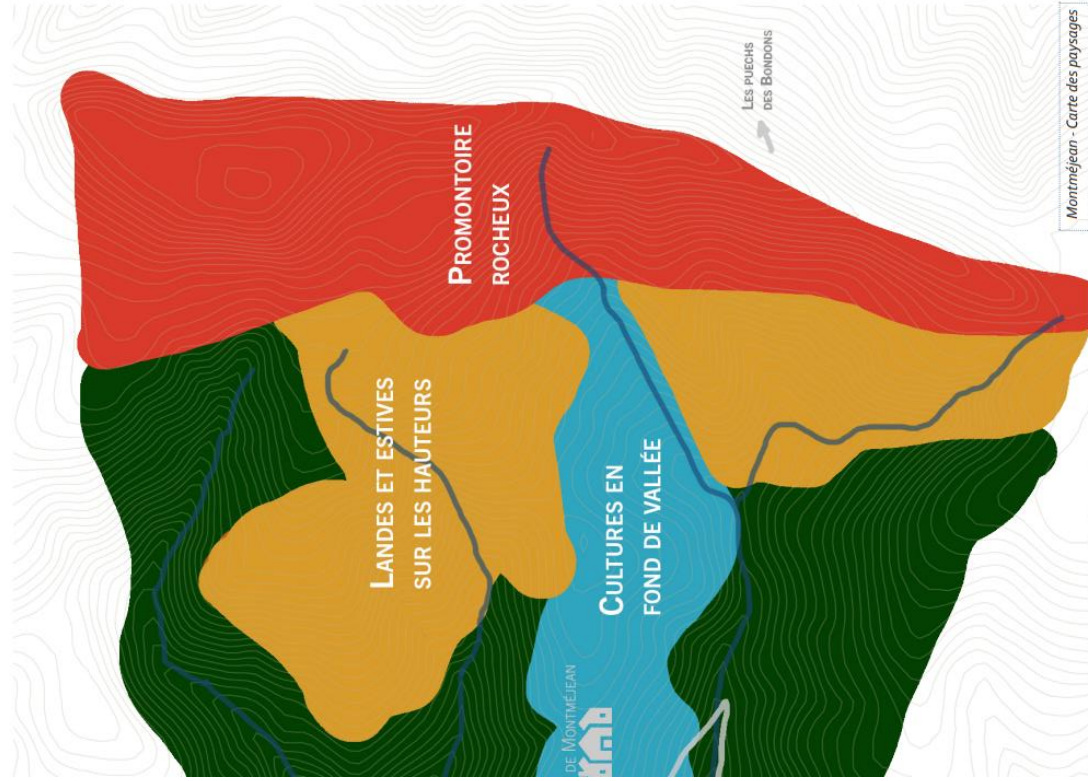
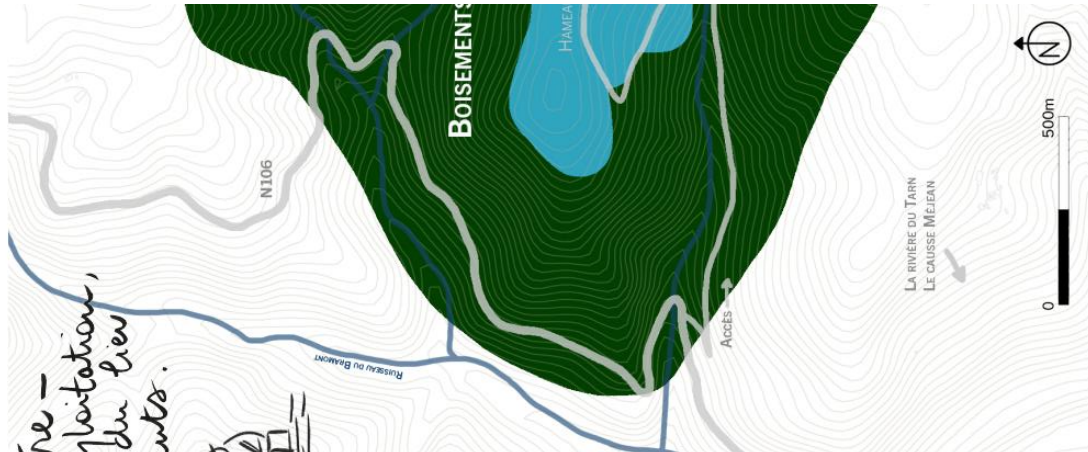
- Première rencontre -  
On parle de l'exploitation,  
des paysages, du lieu  
et de ses habitants.



Le site de Montméjean et les actions des exploitants sur leur environnement apparaissent comme une belle opportunité de tester la démarche.

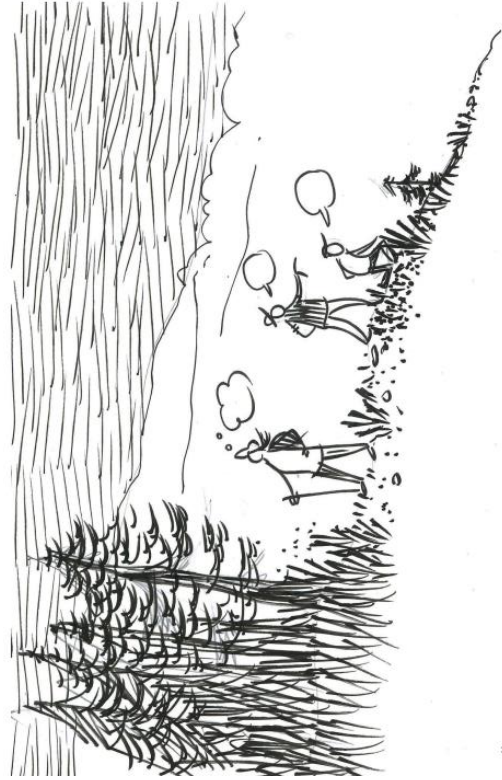
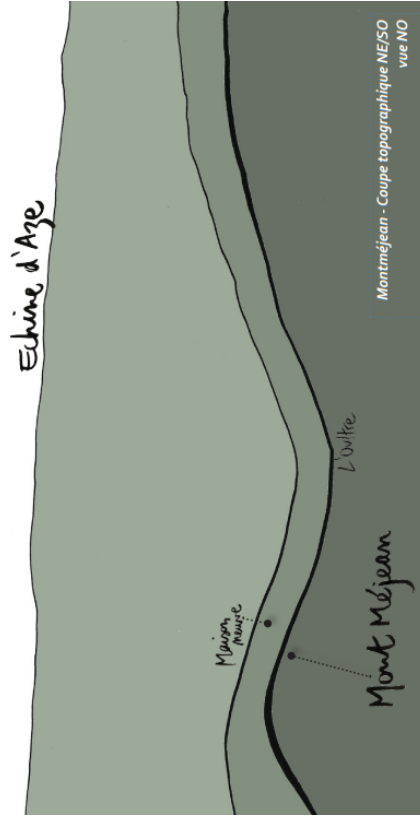
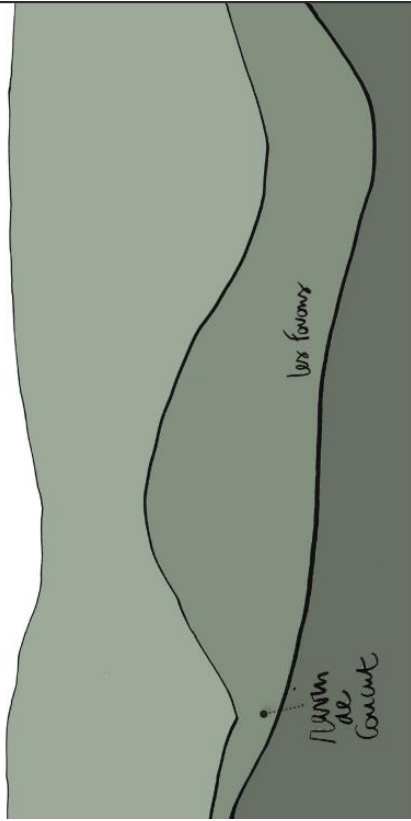
Quelques éléments importants, partagés lors de cette rencontre :

- le plan paysage ne constitue pas un contrat - c'est une démarche libre, co-pilotée et participative,
- le caractère des paysages guidera un diagnostic et un plan d'actions,
- Raymond et Quentin sollicitent des personnes de leur souhait pour la balade,
  - chaque étape de la démarche sera préparée et construite avec eux.



Montméjean - Carte des paysages

## 1. (re) Découvrir des paysages



- Une ballade, un pique-nique -  
- des photos -  
→ Découverte partagée du site

3 agents du Parc, l'exploitant agricole et un groupe d'une dizaine de personnes invité par celui-ci se donnent rendez-vous le 27 août 2021 afin de parcourir le site de l'exploitation.

Raymond Sabatier accueille tout le monde par un discours de bienvenue. Chacun doit regarder, questionner, prendre des photos.

La ballade part du village de Montméjean, permet de découvrir toute la partie sud de l'exploitation et se termine sur l'Echine d'Aze.

Rendez-vous est pris pour évoquer ensemble ce que l'on a vu et perçu : ce sera en mairie d'Isagnac, à l'automne.

## 2. Evoquer le caractère des paysages, leurs évolutions



Ispagniac - 30 octobre 2022

*— un goûter 'diapos' —  
→ échanges et débats*

La balade a permis à chacun de découvrir le site et de repérer les éléments qui le caractérisent. La projection des images permet de revivre cette journée et ses ambiances.

Les photos sélectionnées par les participants mettent en lumière un détail, une question, une qualité ou un grand paysage.

Cette rencontre fixe les valeurs partagées et les enjeux des paysages.



[Raymond]  
«Avant d'intervenir, on se demande si ce sera beau»

12

## évolutions



[Brigitte]  
«La progression des résineux est un souci pour le paysage»



[Michèle]  
«J'ai choisi cette photo car cet arbre m'a marquée»



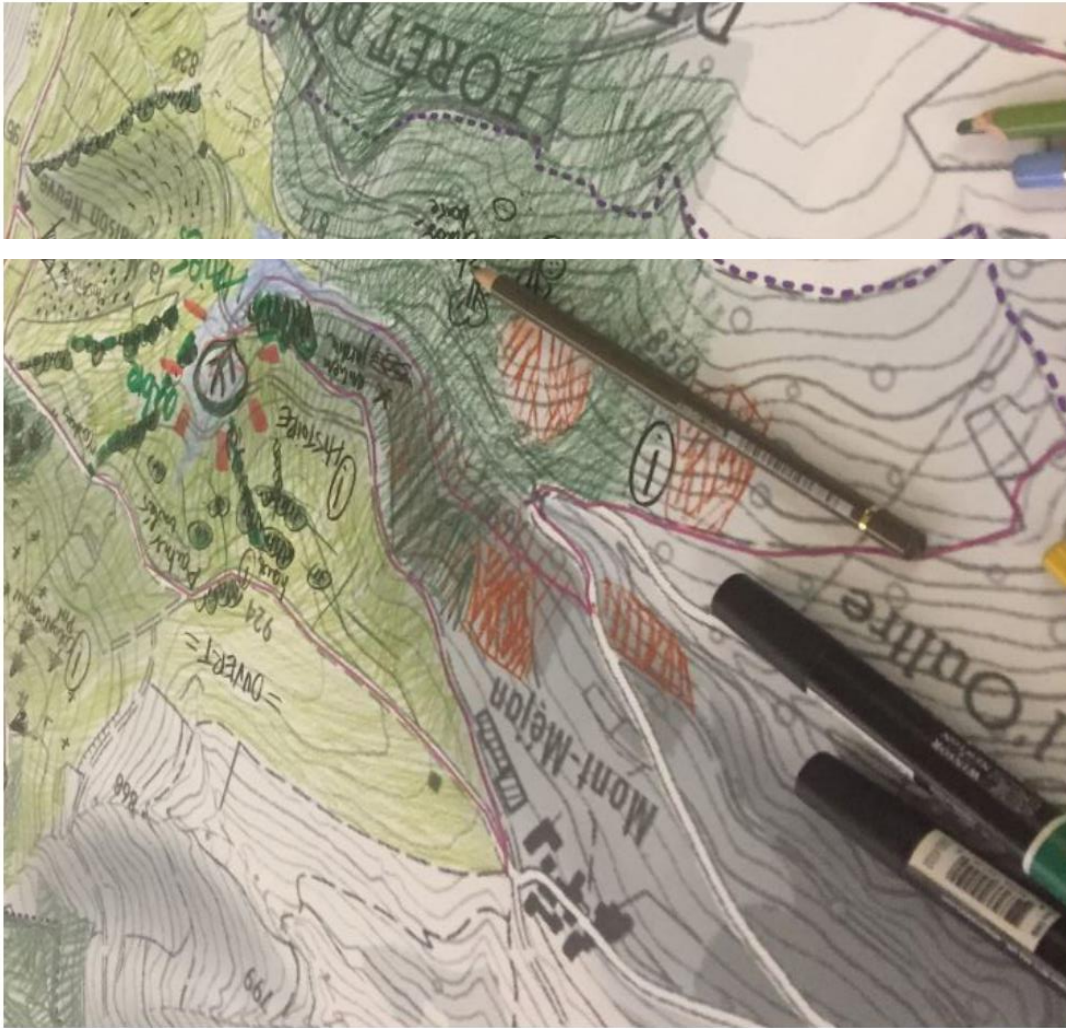
[Eric]  
«Comment valoriser des paysages anciens, comme la châtaigneraie ?»



[Céline]  
«La marnie qui affleure est un événement géologique dans le paysage»

13





Pendant cette rencontre, une **carte est dessinée in vivo**.

Elle permet de localiser ce qui se dit : éléments particuliers, problématiques, attentions et questions.

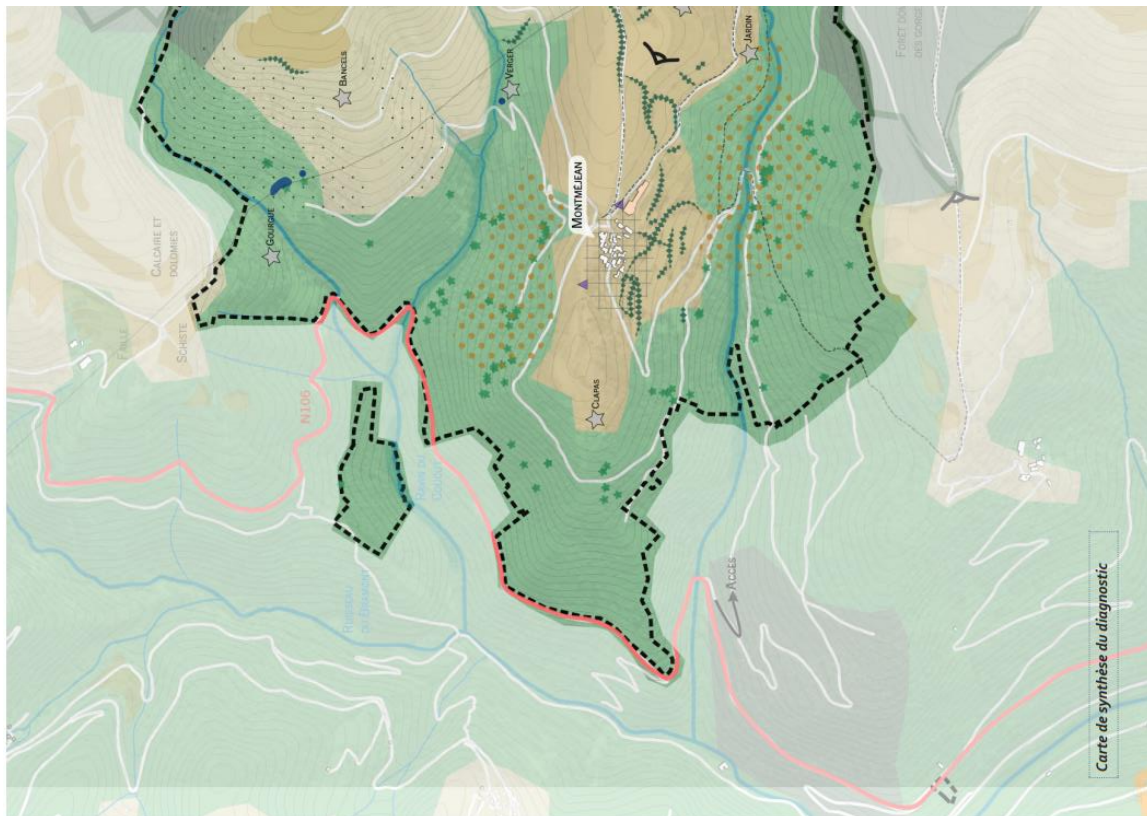
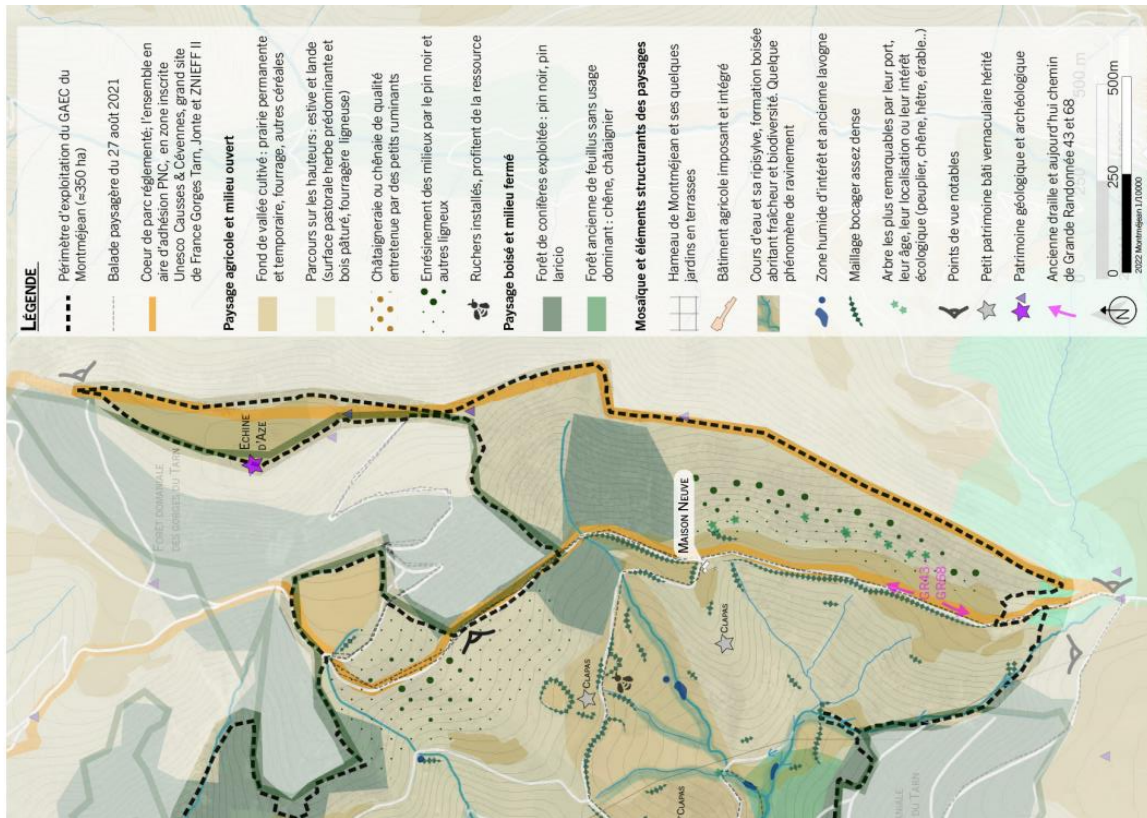
La carte dessinée est un compte-rendu en couleur, spatialisé. Elle servira de base pour les phases suivantes.

.....

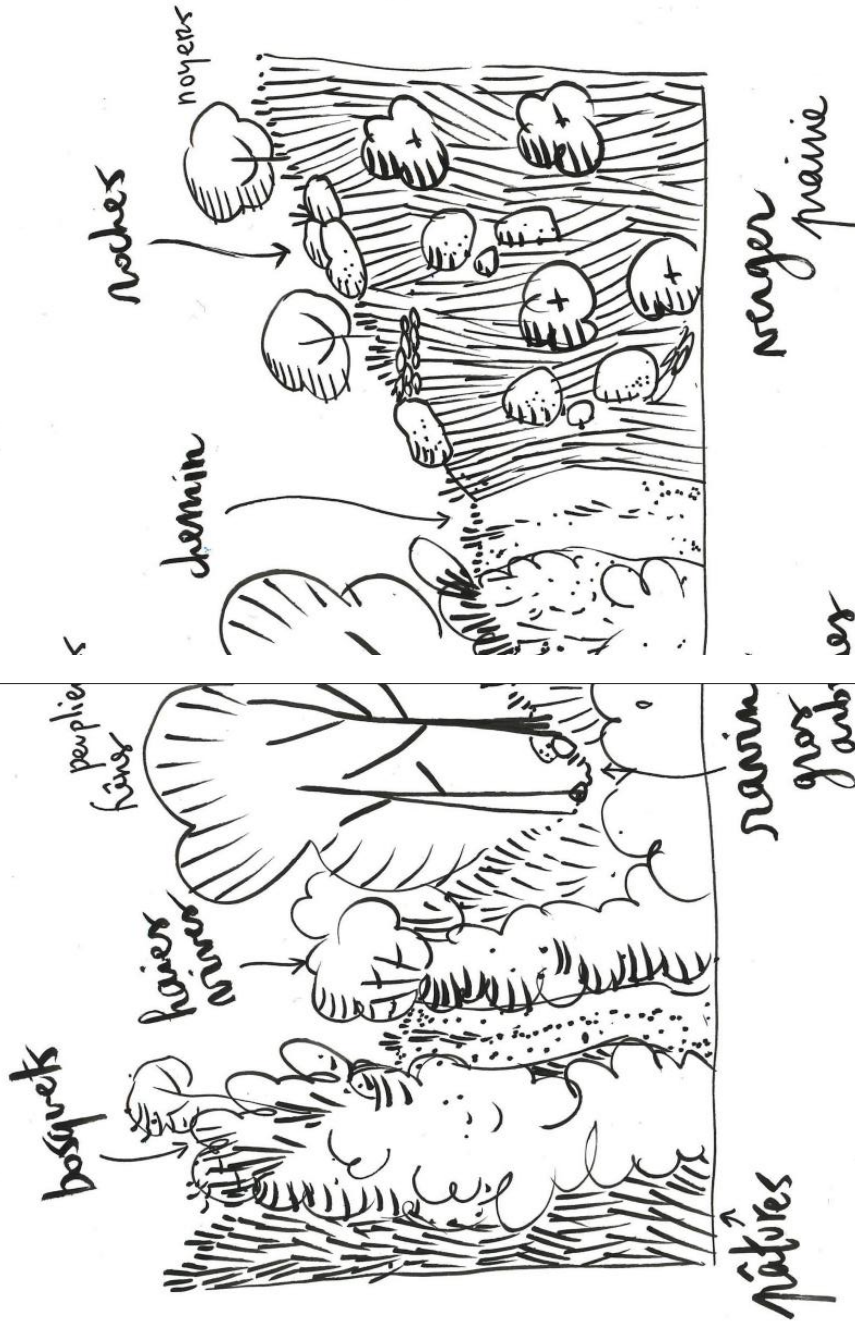
Le plan paysage sur l'exploitation agricole prend une tournure largement participative, ludique.

Raymond et Quentin Sabatier peuvent expliquer les facettes de leur métier. Le groupe s'intéresse, s'émotive, s'inquiète. Le domaine du sensible vient s'insérer dans les pratiques agricoles : c'est tout l'objet du regard paysager.

→ Les données sont suffisantes pour les compiler et produire une carte de diagnostic et un schéma des enjeux (pages suivantes).



Les chemins de Montméjean s'entrelacent autour de ravins qui se distinguent dans le paysage.



## Annexe III : Trame pour les entretiens menés

### Trame pour les entretiens

**OBJECTIF** : imaginer les paysages agricoles du causse Méjean (CM) et du mont Lozère (ML) à l'horizon 2060. Ecrire et scénariser un récit territorial.

**PROBLEMATIQUE** : Dans un contexte de changements, quels sont les paysages agraires de demain sur le territoire du PNC ? Et comment appréhender ces évolutions ? Cas de deux entités géographiques singulières : le causse Méjean et le mont Lozère.

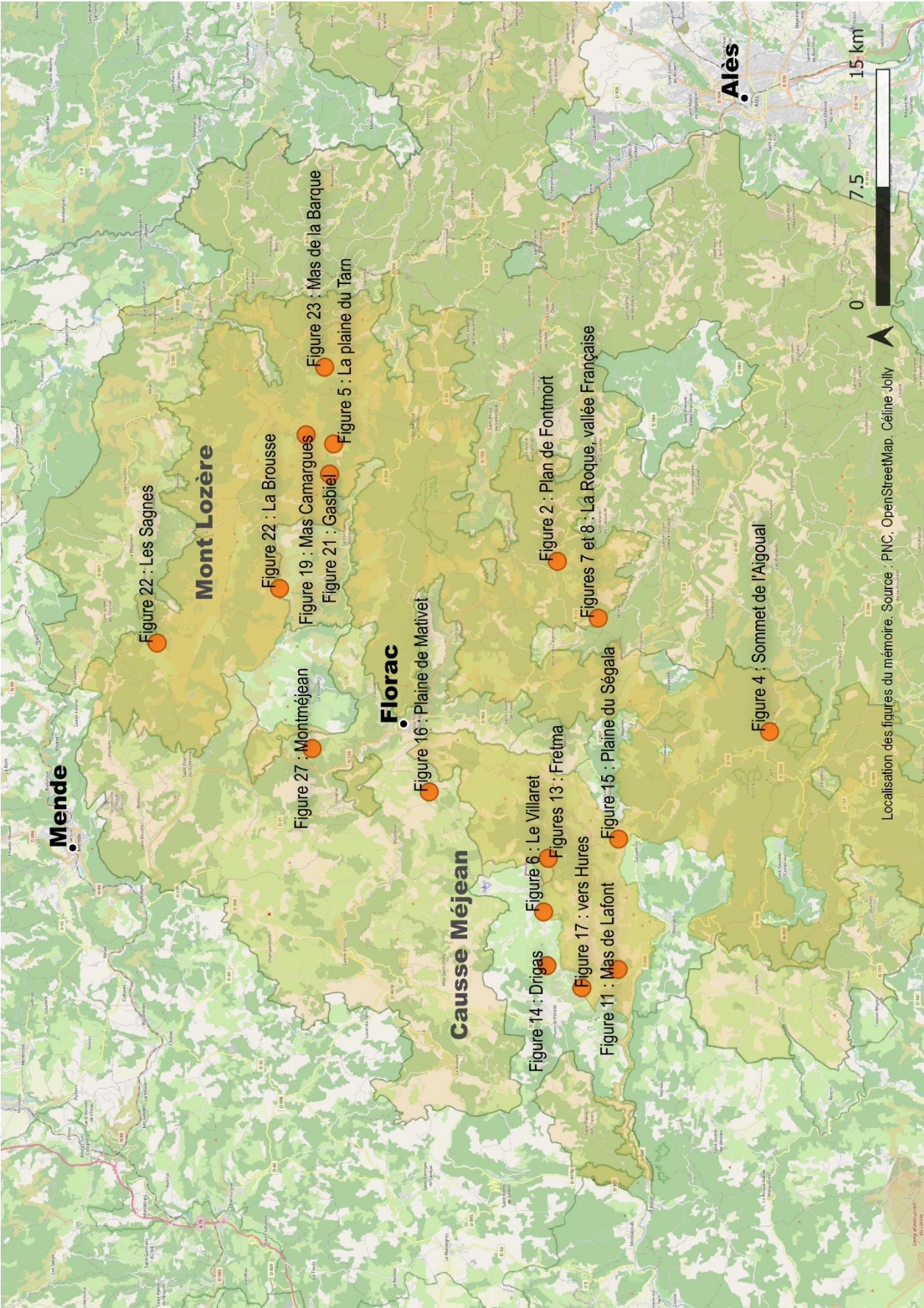
#### DEROULE :

1. Comprendre le système agricole et les enjeux
2. L'analyser via le paysage (lecture de paysage)
3. Relever les dynamiques
4. Imaginer l'évolution de ces paysages


#### QUESTIONS :

- Quelles sont les évolutions en cours (tendances) ? Sont-elles positives ou négatives ?  
-Causse Méjean :  
  
-Mont Lozère :
- Quels sont les facteurs de ces dynamiques ?  
-Causse Méjean :  
  
-Mont Lozère :
- Comment voyez-vous le territoire : ce qui se dessine, ce qui serait souhaitable ? et non-souhaitable ?  
-Causse Méjean :  
  
-Mont Lozère :
- Une formule ou quelques mots clés pour décrire le CM/ ML
- Un paysage/ lieu/ site emblématique du CM/ ML
- Un paysage/ lieu/ site qui vous est cher sur le CM/ ML
- Un paysage/ lieu/ site qui vous déplaît sur le CM/ ML
- Un paysage/lieu/ site qui raconte l'histoire du CM/ ML
- Un paysage/ lieu/ site qui donne à voir les changements en cours
- Un paysage/ lieu/ site qui donne à voir sur le territoire de demain

# Annexe IV : Localisation des figures du mémoire





	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : PPST Enseignant référent : Jean-Pierre Ducos
Auteur(s) : Céline Jolly	Organisme d'accueil : Parc national des Cévennes
Date de naissance* : 09/03/1998	Adresse : 6 bis, place du Palais 48400 FLORAC
Nb pages : 51                      Annexe(s) : 4	Maître de stage : Eric Dessoliers
Année de soutenance : 2022	
Titre français : Les paysages agraires du territoire du Parc national des Cévennes et leurs évolutions. Cas de deux entités géographiques singulières : le causse Méjean et le mont Lozère.	
Titre anglais: Agricultural landscapes of the Cevennes National Park area and their evolutions. Case of two singular geographical entities: the cause Méjean and the mont Lozère.	
Résumé : Le territoire du Parc national des Cévennes (PNC) se situe au sud du Massif central. Il se caractérise par son contexte rural montagnard, sa géologie diversifiée et ses activités humaines agricoles et touristiques. Perçus comme des paysages de référence, les paysages agraires et ouverts actuels du causse Méjean et du mont Lozère sont issus de l'agropastoralisme. Ils sont soumis à des dynamiques d'évolution : la fermeture des paysages par l'augmentation du couvert forestier et l'embroussaillage, l'artificialisation des sols par l'intensification des pratiques agricoles, la banalisation des paysages par la perte d'éléments paysagers structurants. Ces mutations s'expliquent par différents facteurs qui peuvent influencer les agriculteurs, principaux façonneurs de ces paysages. Des éléments économique, climatique, socio-culturel, institutionnel, écologique et énergétique, ainsi que des jeux d'acteurs agissent sur la façon d'appréhender l'espace des exploitants agricoles. L'objectif de ce mémoire est de questionner les évolutions possibles des paysages agraires du causse Méjean et du mont Lozère à l'horizon 2060 selon les différents facteurs évoqués. Dans un premier temps, cette étude présente le caractère particulier et unique du PNC. Ensuite, elle décrit plus précisément les systèmes agro-paysagers du causse Méjean et du mont Lozère ainsi que les tendances évolutives observées. Pour finir, le mémoire propose différents scénarios d'évolution possibles pour chaque entité géographique sous la forme d'un récit fictif étayé par des illustrations.	
Abstract: The Cévennes National Park (CNP) is in the south of the Massif Central. It is characterised by its rural mountainous context, its diversified geology and its agricultural and tourist human activities. Perceived as reference landscapes, the current agrarian and open landscapes of the cause Méjean and mont Lozère are the result of agropastoralism. They are subject to change: the closure of landscapes through the increase in forest cover and overgrowth, the artificialisation of soils through the intensification of agricultural practices, and the trivialisation of landscapes through the loss of structuring landscape features. These changes can be explained by various factors that can influence farmers, the main shapers of these landscapes. Economic, climatic, socio-cultural, institutional, ecological and energetic elements, as well as the interplay of actors act on the way farmers apprehend space. The objective of this study is to question the possible evolutions of the agrarian landscapes of the cause Méjean and the mont Lozère by 2060 according to the different factors mentioned. Firstly, it presents the particular and unique character of the CNP. Then, it describes more precisely the agri-landscape systems of the cause Méjean and the mont Lozère as well as the evolutionary trends observed. Finally, the dissertation proposes different possible evolution scenarios for each geographical entity in the form of a fictional story supported by illustrations.	
Mots-clés : paysage, agriculture, évolution, prospective	
Key Words: landscape, agriculture, evolution, foresight	

\* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires